

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 25 OCTOBRE 2012

VOLUME 31

**ROSA FANIZZI
JEAN LAROSE
Sténographes officiels**

RIOPEL, GAGNON, LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me CLAUDE CHARTRAND,
Me SIMON TREMBLAY,
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval et ses fonctionnaires
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval et ses fonctionnaires
Me DAVE KIMPTON pour le Directeur général des élections
Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal
Me ALAIN TREMBLAY pour Québec solidaire
Me MARTINE L. TREMBLAY pour le Barreau du Québec
Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la construction du Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me ISABELLE PIPON pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN	7
GILLES SURPRENANT	
INTERROGÉ PAR DENIS GALLANT	10
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT	33
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL	62
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN	86

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
14P-213 : Photo du plan présenté le 23-10-2012 (Queen Mary)	11
14P-214 : Soumission 7386 - Extrait du procès- verbal 7 septembre 1988.pdf	24
14P-215 : Décision re: Plomberie G&G Ltée c. Ville de Montréal et Association de la construction du Québec	238

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-cinquième (25ième)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Est-ce que les procureurs pourraient s'identifier,
10 s'il vous plaît.

11 Me CLAUDE CHARTRAND :

12 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
13 Commissaire. Claude Chartrand pour la Commission.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Bonjour. Simon Tremblay pour la Commission.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Bonjour. Bon matin. Denis Gallant pour la
18 Commission. Je vais être accompagné de maître
19 Élisabeth Ferland.

20 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

21 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le
22 Commissaire. Jean-François Longtin, je suis ici
23 pour demander le statut de participant pour Ville
24 de Laval, l'institution et ses fonctionnaires. Je
25 suis accompagné de maître Caroline Isabelle.

1 Me DAVE KIMPTON :

2 Bonjour. Dave Kimpton pour le Directeur général des
3 élections.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur
6 général du Québec.

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,
9 Martin St-Jean, Ville de Montréal.

10 Me ALAIN TREMBLAY :

11 Bonjour. Alain Tremblay pour Québec solidaire.

12 Me MARTINE L. TREMBLAY :

13 Bonjour. Martin L. Tremblay pour le Barreau du
14 Québec.

15 Me PIERRE HAMEL :

16 Bon matin. Pierre Hamel et Daniel Rochefort pour
17 l'Association de la construction du Québec.

18 Me MICHEL DORVAL :

19 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

20 Me DENIS HOULE :

21 Denis Houle, bonjour. Alors, pour l'Association des
22 constructeurs de routes et grands travaux du
23 Québec.

24 Me ISABELLE PIPON :

25 Bon matin. Isabelle Pipon pour l'ACRGTQ.

1 Me CLAUDE GIRARD :

2 Bonjour. Claude Girard pour le Directeur des
3 poursuites criminelles et pénales.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, je vous écoute, Maître Chartrand.

6 Me CLAUDE CHARTRAND :

7 Je vais laisser la parole à mon confrère maître
8 Jean-François Longtin pour les motifs au soutien de
9 sa requête.

10

11 REPRÉSENTATIONS PAR Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
13 Commissaire, je peux dire difficilement plus que ce
14 qui apparaît à la requête. Dans le cadre des
15 audiences des dernières semaines, il y a eu des
16 allusions à des irrégularités qui se seraient
17 produites dans le cadre de l'octroi et la gestion
18 de contrats publics de construction en regard de
19 Ville de Laval. Et dans ces circonstances, je
20 demande, pour Ville de Laval, l'institution et ses
21 fonctionnaires agissant dans le cadre de leur
22 fonction, le statut de participant au sens de
23 l'article 13 de vos Règles de procédure.

24 J'ai lu évidemment la décision que vous avez
25 rendue qui est la décision cadre. Nos prétentions

1 sont à l'effet que la partie que je représente
2 s'inscrit parfaitement bien dans les paramètres de
3 l'adjudication que vous avez faite dans ce cadre-
4 là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Est-ce que les procureurs de la Commission
7 ont quelque chose à dire?

8 Me CLAUDE CHARTRAND :

9 Non, Madame la Présidente. Je suis... j'opine de la
10 même manière que mon confrère quant aux paramètres
11 qui avaient été émis dans votre décision du sept
12 (7) juin et les décisions subséquentes que vous
13 avez rendues jusqu'à ce jour.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ce qui veut dire?

16 Me CLAUDE CHARTRAND :

17 Que nous sommes d'accord avec la requête de la
18 requérante.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Avec quelles conclusions?

21 Me CLAUDE CHARTRAND :

22 La conclusion qu'ils obtiennent le statut de
23 participant.

24 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

25 J'ai constaté que vous circonscriviez très

1 strictement ces demandes de participation et
2 j'ajouterais que la demande de participation que
3 nous formulons est une participation limitée à tout
4 ce qui touche Ville de Laval, dans le même sens que
5 vous l'avez décidé pour Ville de Montréal. Je ne
6 l'avais pas précisé, je m'en excuse.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Alors, écoutez... Alors, donc nous allons
9 vous octroyer effectivement le statut de partie et
10 limiter cette... votre participation à l'octroi des
11 contrats dans le secteur des... l'administration
12 publique et l'octroi de contrats à Laval. Parfait.
13 Je rendrai une... Oui, Maître... Je rendrai une
14 décision écrite, vous l'aurez fort probablement à
15 la fin de la journée.

16 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

17 Merci, Madame la Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Parfait.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Alors, poursuite du témoignage de monsieur
22 Surprenant en chef. J'aimerais qu'on fasse entrer
23 monsieur Surprenant, s'il vous plaît.

24

25

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-cinquième (25ième)
2 jour du mois d'octobre,

3

4 A COMPARU :

5

6 GILLES SURPRENANT,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR DENIS GALLANT :

11 Q. **[1]** Hier, quand nous nous sommes quittés, monsieur
12 Surprenant a commenté un plan qu'il avait déjà fait
13 et qu'il avait même gardé relativement à l'appel
14 d'offres 9239 qui était en date du trente et un
15 (31) mai deux mille six (2006). Et c'était la
16 reconstruction d'égout combiné et de conduite d'eau
17 secondaire sur les chemins Queen-Mary et Côte-des-
18 Neiges. C'est évident que je ne déposerai pas
19 physiquement le gros plan. Le personnel de la
20 Commission en a fait des photos et c'est ce que
21 nous allons déposer là sous la cote P-14...

22 LA GREFFIÈRE :

23 213.

24 Me DENIS GALLANT :

25 ... 213.

1 14P-213 : Photo du plan présenté le 23-10-2012
2 (Queen Mary)
3

4 Alors, si on peut juste montrer à l'écran là ces
5 photos-là et ce sera terminé pour ce plan-là.
6 Parfait.

7 Alors, Monsieur Surprenant... On peut
8 l'enlever de l'écran, là. Il est coté. Alors,
9 d'autres exemples qui vous reviennent en tête, là,
10 pour le genre de contingences, de fausses
11 contingences, là? Je faisais un petit calcul vite,
12 là, j'étais rendu quasiment à quatre cent cinquante
13 mille (450 000) de fausses... de faux travaux, de
14 faux extra. Est-ce qu'il y en a d'autres qui vous
15 reviennent en tête?

16 R. Non, pas du tout. Cet exemple-là, je l'avais parce
17 qu'on m'avait demandé des précisions dessus, mais
18 pour le reste, je n'ai jamais été mis au courant de
19 ça. Je n'ai jamais vu ça.

20 Q. **[2]** Parfait. Vous avez également dit, ça a été même
21 dit dans d'autres des témoignages, que
22 généralement, les contingences au contrat, c'est à
23 peu près le montant du cautionnement. C'est exact?

24 R. Bien, c'est... Oui, c'est environ dix pour cent
25 (10 %) de la valeur du contrat.

1 Q. **[3]** Est-ce qu'il y a eu des discussions à votre
2 département, à un moment donné, pour qu'on augmente
3 les montants prévus aux contingences?

4 R. Oui. Oui, oui, effectivement, mais je ne me
5 souviens pas vraiment en quelle année. C'est peut-
6 être autour des années deux mille cinq (2005). Je
7 ne me souviens pas vraiment. C'est parce que ce qui
8 est arrivé, c'est qu'à la section de la
9 surveillance, si je me souviens bien, dans les
10 années quatre-vingt-dix (90), il y avait environ
11 onze (11) ingénieurs, puis plusieurs surveillants
12 de travaux. Puis dans les années deux mille (2000),
13 ça a baissé de façon drastique, je pense qu'ils
14 étaient ren... Il y avait deux ou trois ingénieurs
15 à la surveillance, puis il y avait quelques
16 surveillants de travaux.

17 Alors, ce qui arrivait, c'est que, étant
18 donné qu'il y avait moins de personnel à la
19 surveillance, les gens, les surveillants de la
20 Ville n'étaient pas toujours sur les chantiers, et
21 puis ce qui arrivait, c'est que, ça arrivait que
22 les entrepreneurs faisaient des travaux, ou
23 chargeaient des travaux, et que les surveillants
24 n'avaient pas vus. Donc, ce qu'on nous a dit, c'est
25 qu'étant donné que ça n'avait pas été surveillé,

1 c'était payé quand même, puis à ce moment-là, bien,
2 c'est ça qui fait que... À un moment donné je vous
3 ai expliqué que les contingences ont commencé à
4 grimper, parce que, justement, étant donné qu'il y
5 avait moins de personnel, il y avait des travaux
6 qui se faisaient au chantier, et puis
7 l'entrepreneur facturait pour ces travaux-là, et
8 puis c'est... C'est ça qui faisait que les
9 contingences montaient.

10 Parce que, je me souviens très bien que
11 dans les années quatre-vingt-dix (90), peut-être,
12 si on prévoyait comme trois cent mille dollars
13 (300 000 \$) de contingences, peut-être qu'il y en
14 avait cent cinquante mille (150 000), peut-être
15 deux cent mille (200 000) qui était utilisé, mais
16 jamais au total. Mais dans les années deux mille
17 (2000), étant donné ce que je vous ai expliqué, ça
18 a commencé... ça a commencé à toucher le sommet des
19 contingences.

20 Q. **[4]** Je vous ai posé une question hier, c'est-à-dire
21 que jamais, en tout cas à ce que vous, vous vous
22 souveniez, qu'on remettait de l'argent à la Ville.
23 C'est-à-dire que s'il y avait une enveloppe
24 prévoyant trois cent mille (300 000) de
25 contingences, la Ville ne revoyait jamais la

1 couleur, même un sou noir de cette enveloppe-là.

2 Est-ce que ça a toujours été le cas? Parce que vous
3 avez été trente-trois (33) ans à la Ville, là.

4 R. Je vais vous dire honnêtement, quand il y avait un
5 surplus de contingences qui n'était pas utilisé, je
6 n'ai aucune idée qu'est-ce qui se passait, où ça
7 allait, cet argent-là.

8 Q. **[5]** Je veux bien comprendre ce que vous dites. Dans
9 les années quatre-vingt-dix (90), dans les années
10 quatre-vingt-dix (90) vous avez dit que, vous
11 sembliez faire une différence. C'est-à-dire qu'on
12 prenait l'argent pour les vrais extra, c'était
13 payé, et forcément il devait rester de l'argent
14 dans les enveloppes. Est-ce que vous vous souvenez
15 de ça? Est-ce que vous avez vu une évolution, à un
16 moment donné, qu'on vous a dit tout l'argent va
17 être pris?

18 R. Bien, comme je dis, dans les années quatre-vingt-
19 dix (90), selon ce que je me souviens, il restait,
20 c'était su, là, c'était comme ça que ça marchait,
21 il restait... Il restait de l'argent dans
22 l'enveloppe des contingences. Et puis, je dirais
23 dans la décennie deux mille, deux mille dix (2000-
24 2010), étant donné qu'il y avait beaucoup moins de
25 surveillants, ça a fait qu'il y avait des travaux

1 qui étaient chargés peut-être en surplus, et que
2 les... Si je me souviens bien, toutes les
3 contingences étaient... C'était connu que les
4 contingences étaient toutes utilisées.

5 Q. **[6]** O.K. J'ai posé les questions hier à savoir que
6 vous avez dit, et vous avez même donné des noms,
7 qu'à un moment donné on s'est aperçu assez vite
8 qu'il y avait un cercle très précis d'entrepreneurs
9 qui avaient toujours les contrats, qui se
10 partageaient les contrats entre eux, sans peut-être
11 en avoir la preuve, mais que ça se discutait. Vous
12 avez également dit que ça a été, vous avez tôt fait
13 de savoir que les contrats étaient artificiellement
14 gonflés à Montréal et qu'ils coûtaient plus cher
15 qu'ailleurs.

16 R. Oui.

17 Q. **[7]** O.K.? Ça...

18 R. Oui oui.

19 Q. **[8]** Bon. Parfait.

20 R. Absolument.

21 Q. **[9]** Alors, quand vous dites tantôt qu'à un moment
22 donné il y avait moins de surveillants sur les
23 chantiers et que les enveloppes de contingences
24 étaient dépensées au complet, est-ce que ça, ça a
25 alerté quelqu'un à un moment donné, de dire :

1 « Regarde, ça ne marche pas, là. On va faire
2 quelque chose, là. »

3 R. Bien, je ne me souviens pas que ça ait alerté
4 quelqu'un. Les contingences étaient toujours
5 utilisées, puis il n'y a personne qui...

6 Q. **[10]** Mais tantôt vous avez dit « on », là. Vous
7 avez encore employé le « on », là. Est-ce qu'il y a
8 eu une discussion, à un moment donné, entre vos
9 supérieurs, entre les gens des... Parce que tantôt
10 vous avez parlé... Pas tantôt. Hier vous avez parlé
11 de certaines personnes, donc monsieur Marcil,
12 monsieur Themens, et caetera, puis ce n'était pas
13 uniquement la conception, là. Ces gens-là voyaient
14 également la surveillance des travaux. Monsieur
15 Vézina.

16 R. Oui. Oui.

17 Q. **[11]** Vous avez nommé des gens, là.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[12]** O.K. Ces gens-là sont présents avec vous, là,
20 dans les années deux mille (2000). Est-ce que, à
21 votre connaissance personnelle, vos supérieurs ont
22 parlé du problème et ont été en mode solution à un
23 moment donné?

24 R. Non. Pas du tout.

25 Q. **[13]** Jamais?

1 R. Non.

2 Q. **[14]** O.K. Et ça, vraiment, là, c'est une question
3 que je vous pose, là, je ne connais vraiment pas la
4 réponse, là : existe, dans des... je vous dirais
5 dans des entreprises gouvernementales ou
6 municipales, généralement, ce qu'on appelle de la
7 vérification interne.

8 R. Oui.

9 Q. **[15]** Est-ce que, à un moment donné, à la Ville de
10 Montréal, la vérification interne a été saisie du
11 problème chez vous, là? Si vous, les
12 fonctionnaires, vous étiez au courant, vous avez
13 encore parlé du secret de Polichinelle hier, est-ce
14 que les vérificateurs internes ont été saisis du
15 problème, à votre souvenir?

16 R. Bien, à ma connaissance, je pense, c'était dans les
17 années... je ne me souviens pas exactement, là, je
18 dirais au début des années deux mille (2000) ou
19 dans ce coin-là. Je sais qu'il y avait eu des
20 vérificateurs de la Ville qui étaient passés dans
21 le département de la surveillance, évidemment. Puis
22 moi, le seul contact que j'ai eu avec les
23 vérificateurs c'est qu'on est venu me poser
24 quelques questions sur un contrat en particulier.
25 Je ne me souviens pas quel contrat, évidemment. Et

1 puis c'est le seul souvenir, c'est la seule
2 connaissance que j'ai que s'il y a des
3 vérificateurs qui sont venus vérifier les... au
4 niveau de la surveillance. Par contre, si... Ça,
5 c'est ce que moi je sais, mais si la surveillance,
6 les vérificateurs sont allés plus souvent, ça je...

7 Q. **[16]** Non, non, mais je vous pose la question à
8 vous. Madame la présidente, hier, vous a posé la
9 question, avez-vous averti la police? La réponse
10 c'est non. Puis on se comprend qu'avertir la
11 police, vous n'avez pas l'immunité. On se comprend,
12 là? Vous saviez que vous faisiez quelque chose
13 d'illégal, là, ce n'est pas dans votre intérêt
14 d'avertir la police, on ne se contera pas de
15 mensonges.

16 R. Bien oui, c'est évident, oui.

17 Q. **[17]** Parfait? Deuxième des choses, monsieur
18 Lachance vous a posé et je vous ai posé la
19 question, avez-vous avisé vos supérieurs? Il
20 semblerait que non. Des problèmes, là, des
21 problèmes de gonflement de prix, que vous touchiez
22 un pourcentage, jamais vous en avez parlé à vos
23 supérieurs? On peut comprendre que non également,
24 là?

25 R. Bien, de gonflement de prix, des choses comme ça,

1 c'était connu que les prix avaient augmenté de
2 trente pour cent (30 %), on en discutait, là, c'est
3 sûr.

4 Q. **[18]** Parfait. Et là, ma prochaine question, il y a
5 un bureau du vérificateur général dans la Ville de
6 Montréal, avec sûrement des employés qui
7 travaillent pour le vérificateur de la Ville. Est-
8 ce que vous avez déjà appelé ces gens-là pour leur
9 donner peut-être des pistes où enquêter?

10 R. Non.

11 Q. **[19]** Jamais?

12 R. Non, non, jamais.

13 Q. **[20]** Vous n'aviez également aucun intérêt à faire
14 ça?

15 R. Évidemment.

16 Q. **[21]** Évidemment?

17 R. Bien oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[22]** Est-ce que vous savez si ces gens-là étaient
20 au courant, par contre?

21 R. Si les vérificateurs...

22 Q. **[23]** Oui.

23 R. S'ils étaient au courant...

24 Q. **[24]** De la pratique qui se passait à la Ville de
25 Montréal?

1 R. Non, je ne peux pas vous dire. Comme je vous dis,
2 j'ai parlé une fois à un vérificateur de la Ville
3 pendant dix (10) minutes. Il m'a posé quelques
4 questions sur un contrat, puis ça a été tout. Je
5 n'ai plus jamais eu de contact avec les
6 vérificateurs.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Q. **[25]** Est-ce que c'était un contrat qui était
9 problématique?

10 R. Bien, je vous parle, ça fait peut-être une dizaine
11 d'années, là. Je ne peux pas... Je ne me souviens
12 pas. Je ne me souviens pas vraiment. Mais... Non.

13 Q. **[26]** Je vais quitter ce bout d'interrogatoire-là,
14 je vais juste, je vais revenir beaucoup en arrière.
15 Au début de votre témoignage, vous avez parlé du
16 premier contrat sur lequel vous avez touché environ
17 quatre mille dollars (4 000 \$), c'était un contrat
18 qui était l'ancienne ville, qui était à la Ville de
19 Westmount, mais gérée par la Ville de Montréal?

20 R. Oui.

21 Q. **[27]** Et j'ai la soumission pour le... Et vous
22 l'avez situé au début des années quatre-vingt-dix
23 (90)?

24 R. Bien, c'est ce que j'ai dit, effectivement.

25 Q. **[28]** O.K. On en a retrouvé un, nous, qui est en

1 date, en tout cas, l'ouverture de la soumission est
2 en date du sept (7) septembre mil neuf cent quatre-
3 vingt-huit (1988). Je vais vous l'exhiber à
4 l'écran, pour nous dire si ça vous dit quelque
5 chose. Et c'est pour :

6 La construction et la reconstruction
7 d'une conduite d'eau secondaire dans
8 Belvédère Circle et The Boulevard.

9 Et les soumissionnaires, c'est Frank Catania, la
10 Construction Frank Catania à quatre-vingt-treize
11 mille deux cent dix (93 210 \$) avec un
12 cautionnement de vingt-cinq mille (25 000 \$). Et
13 vous avez Joseph Piazza Construction, ça c'est
14 monsieur Joey Piazza, et Entrepreneur Alba et Mergl
15 Excavation.

16 R. Oui.

17 Q. **[29]** Je vais peut-être juste aller, peut-être un
18 petit peu plus loin, si on peut dérouler. Parfait,
19 restez à cette page-là, je veux lire le premier
20 paragraphe. Alors, c'est l'extrait authentique du
21 procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal,
22 qui était :

23 D'autoriser une dépense de 133 500 \$
24 pour la construction d'une conduite
25 d'eau secondaire dans Belvédère

1 Circle.

2 C'est le quatrième paragraphe :

3 D'accorder à Construction Frank
4 Catania le contrat à cette fin au prix
5 de sa soumission, soit 125 140 \$.

6 Et vous allez, ici il y a une deuxième partie au
7 contrat, qui va rentrer dans la soumission totale,
8 à la prochaine page, qui est l'article 2.2, premier
9 paragraphe :

10 D'autoriser une dépense de 391 200 \$,
11 toujours pour la construction de la
12 conduite d'eau secondaire dans The
13 Boulevard, d'accorder la construction
14 à Frank Catania & Associés pour la
15 somme de 368 070 \$.

16 Si vous allez à la prochaine page, vous avez la
17 soumission signée par Paolo Catania, au montant
18 total de quatre cent quatre-vingt-treize mille deux
19 cent dix (493 210 \$), avec un cautionnement de
20 soumission de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).
21 Vous allez, à la prochaine page, vous avez des
22 notes explicatives supplémentaires, donc pour faire
23 augmenter la valeur du contrat. Vous allez à la
24 fin, Madame Blanchette. Ces notes explicatives-là
25 sont signées par André Tessier, ingénieur et Gilles

1 Surprenant, ingénieur. André Tessier, c'est
2 quelqu'un qui travaillait avec vous, c'était votre
3 supérieur à l'époque?

4 R. Oui, oui, c'était le chef de division chez nous à
5 cette époque-là.

6 Q. [30] Et ensuite de ça, vous allez avoir - parce que
7 je vais revenir, là, j'y vais un peu vite pour vous
8 faire, vous donner le document - l'estimation.
9 Alors, vous avez des montants en haut de trois cent
10 soixante-huit mille soixante-dix (368 070 \$), et si
11 vous allez au bas de la page, c'est signé par vous.

12 R. Oui.

13 Q. [31] Vous allez à la prochaine estimation, donc
14 c'est pour le second montant, pour faire un montant
15 total de cent vingt-cinq mille cent quarante
16 (125 140 \$). Allez au bout et vous allez également
17 avoir votre nom. Ce qui pourrait être plus simple
18 pour vous, c'est que je vous en remette...

19 R. Merci.

20 Q. [32] ... une copie papier et ma question va être
21 assez simple, est-ce le fameux contrat qui a tout,
22 qui a tout commencé là, en termes de pots-de-vin?

23 R. Bien quand je vois ça, je dirais que oui, parce que
24 je me souviens très bien que c'était un contrat de
25 cinq cent mille dollars (500 000 \$), donc bien

1 autour de cinq cent mille dollars (500 000 \$), donc
2 je vois que c'est quatre cent quatre-vingt-treize
3 mille (493 000). Puis je me souviens bien qu'il y
4 avait un cautionnement de vingt-cinq mille dollars
5 (25 000 \$). C'était un contrat à Westmount,
6 Belvédère Circle, the Boulevard. C'est ça.

7 Mon souvenir c'était autour de mille neuf
8 cent quatre-vingt-dix (1990), là on est en
9 septembre quatre-vingt-huit (88). Moi j'avais dit
10 que c'était au début quand la compagnie Catania
11 avait commencé à travailler à la Ville de Montréal.
12 Donc septembre quatre-vingt-huit (88) c'est tout à
13 fait, tout à fait plausible. Je dirais que oui,
14 c'est ce contrat-là.

15 Q. **[33]** C'est ce contrat-là. Donc je vais déposer en
16 liasse sous l'intitulé Soumission 7386 en date du
17 sept (7) septembre mille neuf cent quatre-vingt-
18 huit (1988) sous la cote 214.

19
20 14P-214 : Soumission 7386 - Extrait du procès-
21 verbal 7 septembre 1988.pdf

22

23 Q. **[34]** Alors...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[35]** Ce que vous dites c'est que c'était le début,

1 l'arrivée de Catania à la Ville de Montréal, c'est
2 ce que vous dites?

3 R. Bien si je me souviens bien, c'était un contrat, je
4 crois que c'était le premier contrat de la
5 compagnie à la Ville de Montréal. Je ne suis pas
6 sûr, mais c'était parmi les premiers. C'est une des
7 premières fois que moi je le voyais.

8 Q. **[36]** Et dès son entrée, on commence à faire de la
9 collusion et corruption?

10 R. Bien, je ne sais pas s'il y avait eu de la
11 collusion, bien je ne peux pas... je ne peux pas le
12 dire.

13 Q. **[37]** Bien si vous regardez, si vous regardez les
14 autres?

15 R. Bien.

16 Q. **[38]** Alors suivant vos barèmes, il semblerait que
17 ce soit la même chose?

18 R. Bien on pourrait, oui, selon ce que j'ai expliqué,
19 si on voit l'écart entre notre estimation et le
20 montant du contrat, on peut penser qu'il y avait
21 peut-être eu collusion.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[39]** Et Joey Piazza, si je me souviens bien, c'est
24 la personne que vous avez nommée qui vous a
25 rencontré avec Joe Borsellino et Paolo Catania?

1 R. Je m'excuse, c'était Johnny Piazza.

2 Q. **[40]** Johnny Piazza?

3 R. Oui.

4 Q. **[41]** Est-ce que c'est ce monsieur Johnny Piazza, ce
5 n'est pas parent du tout avec Joseph Piazza, ça n'a
6 rien à voir avec Joseph Piazza Construction?

7 R. Euh... Oui.

8 Q. **[42]** Bon.

9 R. Johnny Piazza c'est le fils de Joseph Piazza.

10 Q. **[43]** Parfait. Donc, merci, pour la précision. Donc
11 ce qui fait en sorte que c'est, pour répondre à ce
12 que madame la présidente vous a posé la question,
13 c'est des gens qui vous ont proposé à un moment
14 donné un système de collusion et Paolo Catania et
15 Joe Borsellino et monsieur Piazza?

16 R. Oui, ultérieurement après ce contrat-là.

17 Q. **[44]** Parfait. Je vais vous poser comme dernière
18 question. Vous avez jeudi dernier, vous avez été
19 interrogé, ça a duré à peu près une heure, là?

20 R. Oui.

21 Q. **[45]** Et une des premières questions que je vous ai
22 posée, c'est combien selon vous, vous avez touché
23 en pots-de-vin?

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[46]** Et vous l'avez estimé entre cinq cent quatre-

1 vingt mille (580 000) et six cent mille (600 000)?

2 R. Oui.

3 Q. **[47]** J'ai vu monsieur Lachance prendre des notes,
4 là, moi j'ai peut-être moins méthodique que ça, là,
5 mais à tout le moins je suis en haut de sept cent
6 mille (700 000), vite, vite, juste avec ce que vous
7 avez dit, là?

8 R. O.K.

9 Q. **[48]** Alors, est-ce qu'on s'entend que ce que vous
10 avez dit jeudi dernier c'était très conservateur,
11 les montants que vous avez reçus?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[49]** Plus exactement, ou plus ou moins sept cent
14 trente-six mille (736 000)?

15 R. Ah, oui. Bien conservateur, comme je vous ai dit,
16 je n'ai jamais tenu de comptabilité là-dessus. Moi
17 le montant de six cent mille (600 000)
18 m'apparaissait représentatif. Par contre, quand
19 j'ai, on a épluché les quatre-vingt-dix (90)
20 contrats, comme je vous ai dit, j'y allais de
21 mémoire, je ne pouvais pas me souvenir de tous ces
22 montants-là, c'est bien évident, là.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Q. **[50]** Donc la somme de sept cent trente-six mille
25 (736 000), c'est vous qui l'avez évaluée. Donc

1 comme chiffre de base, on ne part plus à cinq cent
2 quatre-vingt mille (580 000) à six cent mille
3 (600 000), on part au chiffre que madame la
4 présidente vient de vous donner et peut-être plus?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[51]** Ça n'inclut pas les billets de hockey, ça
7 n'inclut pas les voyages, ça n'inclut pas les
8 bouteilles de vin...

9 R. Oui.

10 Q. **[52]** ... et ni les repas?

11 R. Bien ce que je veux dire dans les quatre-vingt-dix
12 (90) contrats qu'on a épluchés, c'est sûr que j'y
13 allais de mémoire, donc c'est sûr que sur chacun il
14 y a peut-être une erreur de mille dollars (1 000 \$)
15 ou deux mille dollars (2 000 \$). C'est sûr que sur
16 quatre-vingts (80) ou quatre-vingt-dix (90)
17 contrats, si je me suis trompé de mille dollars
18 (1 000 \$) en moins ou en plus, c'est sûr que ça
19 peut faire une différence là, si on prend quatre-
20 vingt-dix (90) contrats si on met juste, je ne sais
21 pas, une mauvaise évaluation de ma part, de mémoire
22 de mille dollars (1 000 \$), bien on arrive à
23 quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) de plus.
24 Ça fait que moi, ce qui était représentatif pour
25 moi c'était autour de six cent mille dollars

1 (600 000 \$). Mais ce qu'on a discuté hier puis
2 avant-hier, de mémoire c'est sûr que j'ai pu faire
3 des erreurs, là.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[53]** O.K. Donc, ça peut être le chiffre va être, en
6 tout cas, vous l'avez donné sous serment et vous
7 avez évalué chacun des contrats...

8 R. O.K.

9 Q. **[54]** ... et on arrive à un chiffre de sept cent
10 trente-six mille dollars (736 000 \$). Donc on peut
11 considérer que c'est un prix plancher et peut-être
12 plus, sans compter tous les autres avantages, c'est
13 exact?

14 R. Bien sans compter les autres avantages, oui, tout à
15 fait d'accord avec ça.

16 Q. **[55]** Il y avait une première partie à ma question,
17 c'est-à-dire qu'on peut également penser que
18 c'était plus que ça, c'était peut-être plus que
19 sept cent trente-six mille (736 000)?

20 R. Bien moi je dirais que c'est peut-être moins que ça
21 aussi, parce que comme je viens d'expliquer, j'ai
22 peut-être donné des, de mémoire, je ne pouvais pas
23 me souvenir exactement de tout, là.

24 Q. **[56]** Parfait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [57] On s'entend-tu que quand vous disiez quelle
3 somme d'argent vous aviez reçu, vous y alliez de
4 façon conservatrice? Vous n'en mettiez pas plus
5 qu'il fallait?

6 R. Bien, j'y allais de mémoire ça fait que j'en
7 mettais pas plus, des fois j'en mettais plus, des
8 fois j'en mettais peut-être moins, ça fait que...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [58] Monsieur Surprenant...

11 R. Oui.

12 Q. [59] Rendu là, là, rendu à des chiffres comme ça,
13 O.K., on s'entend là que, que, puis là vous
14 témoignez, vous avez toute la protection de la loi
15 là, mais ça, on appelle ça du vol. On s'entend là?
16 Ça c'est l'argent des contribuables qui vous a été
17 remis en partie par d'autres voleurs qui ont volé
18 le système.

19 R. Oui.

20 Q. [60] O.K.?

21 R. Oui, tout à fait d'accord.

22 Q. [61] Ceci étant dit, je pense qu'on a fait une
23 erreur quand on a coté le plan, j'avais, j'avais un
24 autre plan en banque et on vous a coté le plan de
25 Westmount et non celui de Queen-Mary, est-ce que,

1 Madame Blanchette, vous pouvez le remettre à
2 l'écran là? Alors c'est le fameux plan donc quelle
3 cote je lui avais donné Madame la Greffière?

4 LA GREFFIÈRE :
5 (Inaudible).

6 Q. **[62]** Parfait, alors c'est lui, c'est lui qui va
7 être disponible pour les parties. Alors il est dix
8 heures (10 h 00) pile Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :
10 C'est bien, alors est-ce que, oui, allez-y.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[63]** Dites-moi, est-ce que vos supérieurs savaient
13 que vous alliez jouer au golf dans le Sud avec des
14 entrepreneurs. Est-ce que vos supérieurs le
15 savaient? Vos patrons savaient-ils que vous jouiez
16 au golf en voyage dans le Sud?

17 R. Bien j'ai, je ne penserais pas, je ne penserais
18 pas, non.

19 Q. **[64]** Que vos fréquentiez des entrepreneurs aussi
20 souvent, participer aux tournois de golf qu'eux
21 organisaient, est-ce qu'ils le savaient aussi?

22 R. Ah, sûrement, oui. Sûrement.

23 Q. **[65]** Est-ce que vous avez déjà pensé qu'on pouvait
24 vous détecter? Dans le fond, que vos supérieurs,
25 s'ils avaient été compétents et rigoureux, étaient

1 capables de trouver qu'est-ce que vous étiez en
2 train de faire exactement? Parce que dans les
3 faits, il y a beaucoup d'indices là. Vous allez
4 jouer au golf avec eux, vous, les prix augmentent,
5 on parle de collusion.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[66]** Ou vous vous êtes dit « Je n'ai pas peur qu'on
8 me prenne parce que dans le fond, ils font comme
9 moi. ».

10 R. Bien, je savais qu'ils faisaient comme moi. Je
11 savais que le système, le système était comme ça,
12 je savais que tout le monde profitait du système.
13 C'est sûr que, quand, comment je pourrais dire ça?
14 C'est sûr que moi, avoir fait partie de, de, de ce
15 phénomène de collusion et de corruption, c'est sûr
16 qu'à la base c'était une grosse erreur de jugement
17 de ma part mais là on était pris là-dedans puis,
18 écoute, c'est, c'est, ça fonctionnait. C'est sûr,
19 c'est sûr qu'on, on pouvait toujours penser qu'il y
20 aurait des conséquences évidemment là.

21 Q. **[67]** Parce qu'il me semble qu'un gestionnaire
22 compétent là le moindrement était assez capable de
23 vous identifier assez vite là parce que les coûts
24 augmentent de trente pour cent (30 %), on parle de
25 collusion, vous fréquentez les entrepreneurs, vous

1 contrôlez les estimés, vous aidez à l'approbation
2 des projets, il me semble qu'il y a tellement
3 d'indices que c'était pas trop, trop difficile de,
4 de, entre guillemets, de vous pincer là? C'est, ça
5 m'apparaît là que c'est assez clair que quelqu'un
6 qui veut, qui est un peu allumé trouve ça assez
7 vite là.

8 R. Bien, je suis tout à fait d'accord avec vous.
9 Absolument. Absolument.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que des parties ont des questions? Allez-y
12 Maître Rochefort.

13

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

15 Q. **[68]** Alors Monsieur Surprenant, je suis Daniel
16 Rochefort, je représente l'Association de la
17 construction du Québec.

18 R. Bonjour.

19 Q. **[69]** J'ai environ une quinzaine (15) de minutes de
20 questions pour vous.

21 R. O.K.

22 Q. **[70]** Certaines d'entre elles seront techniques afin
23 de mieux faire comprendre à tout le monde le
24 processus.

25 R. O.K.

1 Q. [71] Dans un premier temps vous avez témoigné, au
2 début de votre témoignage, à l'effet que vous avez
3 travaillé trente-trois (33) ans pour la Ville de
4 Montréal.

5 R. Oui.

6 Q. [72] Vous avez mentionné onze (11) ans à la
7 conception et vingt-deux (22) ans à la conception
8 et à la rédaction des devis.

9 R. Exact.

10 Q. [73] Quelle est la différence?

11 R. Bien la différence c'est que, au début quand j'ai
12 commencé à la Ville de Montréal, les, les jobs
13 étaient séparées; donc, il y avait un ingénieur qui
14 faisait la conception du projet et il y avait
15 d'autres ingénieurs qui s'occupaient de préparer le
16 devis.

17 Q. [74] O.K.

18 R. C'est aussi simple que ça.

19 Q. [75] Et qu'est-ce qui arrive après onze (11) ans?
20 Est-ce qu'il y a moins d'ingénieurs ou est-ce que
21 vous faites les deux ou... Que se passe-t-il?
22 Pourquoi vous avez cette distinction autrement dit?

23 R. Oui, bien au bout de, en mille neuf cent quatre-
24 vingt-sept (1987) je crois, l'ingénieur qui
25 s'occupait de la préparation des devis comme tels a

1 pris sa retraite et alors on m'a demandé de, de
2 continuer, de, de faire sa job finalement. Donc
3 j'ai continué à préparer les projets et à faire les
4 devis donc je faisais des plans et devis à partir
5 de ce moment-là.

6 Q. [76] À partir de ce moment-là.

7 R. Oui.

8 Q. [77] O.K. C'est bien. À partir de quel moment est-
9 ce que vous êtes impliqué dans la détermination des
10 budgets, dans la conception des budgets? Est-ce que
11 c'est au même moment, est-ce que c'est au début ou
12 c'est plus tard dans le temps? À partir de quand là
13 vous êtes impliqué dans le budget et que vous avez
14 l'une des, vous comprenez?

15 R. Oui, oui.

16 Q. [78] Vous avez un rôle au niveau financier et non
17 plus juste au niveau conceptuel.

18 R. Bien c'est au moment où j'ai commencé à préparer
19 les devis parce que, évidemment quand on prépare
20 les devis il faut faire des estimations, des
21 estimations préliminaires, des estimations finales.

22 Q. [79] Donc après, après les onze (11) premières
23 années?

24 R. Oui. Oui, oui.

25 Q. [80] O.K. C'est bien, ça me situe. Je passe à un

1 autre sujet. Les extra. Est-ce que vous aviez un
2 rôle vous au niveau des extra?

3 R. Vous voulez dire, vous voulez dire des extra, des
4 faux extra dont on a parlé?

5 Q. **[81]** Des extra en général. C'est parce qu'on a, je
6 vais vous dire, l'impression que j'ai eue
7 d'entendre votre témoignage...

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[82]** ... était à l'effet que les extra c'était la
10 gang de monsieur Leclerc ou son département et que
11 ce n'était pas vous. Maintenant, hier, lorsque vous
12 avez fait la présentation...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[83]** ... sur cette partie des extra, je veux
15 savoir, est-ce que vous, vous étiez impliqué ou pas
16 dans les extra ?

17 R. O.K. Non, non, non. Moi je n'étais jamais impliqué
18 dans les extra. Comme je vous ai dit, ça, ça se
19 réglait de façon naturelle et normale à la section
20 surveillance. Autrement dit là, moi je m'occupais
21 de la préparation des estimations, des plans, des
22 devis ensuite on faisait les rapports au Comité
23 exécutif, ensuite moi je faisais les demandes au
24 ministère de l'Environnement pour que les projets
25 soient approuvés et puis là mon travail, au niveau

1 des contrats, ça s'arrêtait là.

2 Q. **[84]** O.K.

3 R. Ensuite c'est la section surveillance qui prenait
4 le relais.

5 Q. **[85]** C'est bien. Pouvez-vous m'expliquer alors
6 pourquoi monsieur Marcil, dans le projet Côte-des-
7 Neiges et Queen Mary, quand ils ont eu des
8 problèmes avec les extra, pourquoi est-ce qu'on est
9 venu vous voir, si vous n'aviez rien à faire avec
10 ça?

11 R. Bien, je n'avais rien à voir avec les extra, sauf
12 que c'est moi qui avais préparé le devis.

13 Q. **[86]** Hum, hum?

14 R. Incluant le bordereau de quantités.

15 Q. **[87]** Oui. Et là, cette fois-ci, si je comprends
16 bien, on challengeait, si vous me permettez
17 l'anglicisme, on défiait un petit peu ce que vous
18 aviez prévu au départ.

19 R. Exact. Exact. C'est la façon que j'ai pris ça. Puis
20 je dois dire que c'était le... C'était la première
21 fois que je vivais une telle situation. Et puis
22 c'est, effectivement, c'est là que j'ai... C'est là
23 que j'ai compris, que j'ai vu comment ça
24 fonctionnait.

25 Q. **[88]** Avant, vous ne le saviez pas.

1 R. Non, pas du tout. Pas du tout.

2 Q. **[89]** O.K. Est-ce que c'est la seule fois où on vous
3 a questionné au sujet de ce que vous, du travail
4 que vous aviez... du travail de préparation que
5 vous aviez fait dans le passé, de cette façon-là?
6 Est-ce que c'est la...

7 R. Oui, absolument.

8 Q. **[90]** Oui? Il y a eu plusieurs fois?

9 R. Non non. Non. Ça a été la seule fois.

10 Q. **[91]** Ça a été la seule fois.

11 R. Oui.

12 Q. **[92]** C'est bien. Vous avez témoigné, le dix-sept
13 (17) octobre, sommairement sur ce que contient le
14 devis et le cahier de charges.

15 R. Oui.

16 Q. **[93]** Pour la connaissance de tous, pouvez-vous nous
17 indiquer quelle est la différence entre le devis et
18 le cahier de charges?

19 R. Bien, le...

20 Q. **[94]** Voulez-vous que je vous remette dans le
21 contexte, ou vous êtes correct?

22 R. Bien, allez-y, si...

23 Q. **[95]** Oui? Très bien. Alors, pour situer tout le
24 monde, c'est à la page 12. Concernant les devis,
25 vous dites ceci :

1 Le devis contient, évidemment, les
2 quantités, le bordereau de quantités,
3 qui se rapporte exactement à tout ce
4 qui doit être fait au chantier. Et,
5 dans le devis, on peut retrouver des
6 clauses techniques et des clauses
7 générales, des clauses
8 administratives.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[96]** Mais souvent c'est beaucoup des
11 clauses techniques qui se rapportent
12 précisément au projet en question.

13 Ça c'est pour le devis. Maître Gallant vous
14 demande :

15 Et le cahier des charges, lui, c'est
16 quoi?

17 Vous dites :

18 Bien, le cahier des charges, la Ville
19 de Montréal avait son propre cahier
20 des charges, c'est une affaire à peu
21 près ça d'épais.

22 R. Oui.

23 Q. **[97]** Et là je me trompe probablement dans...

24 Ça contient toutes les clauses
25 administratives et toutes les clauses

1 générales et des clauses techniques
2 spécifiques...

3 Quand vous le décrivez, quand vous décrivez les
4 clauses, on ne sait plus si elles se retrouvent
5 dans les devis ou dans les cahiers de charges.

6 Pouvez-vous nous éclairer sur cette question?

7 R. Bien, quand on prépare plans et devis, le devis,
8 comme vous avez mentionné, et comme je l'ai
9 mentionné, ça comprend le bordereau des quantités,
10 ça comprend des clauses administratives générales
11 et des clauses administratives techniques. Donc,
12 les clauses techniques, c'est évidemment des
13 documents ou des particularités qui s'appliquent
14 directement au projet comme tel, en particulier à
15 ce projet-là.

16 Donc, par exemple, on peut, dans ces
17 textes-là on peut dire, on peut faire la
18 description du projet et tout ce que ça comprend.
19 Donc, on peut dire que le projet, c'est la
20 reconstruction d'un égout ou d'une conduite d'eau
21 de telle limite à telle limite, et qu'ensuite il va
22 falloir peut-être poser une conduite d'eau
23 temporaire pour alimenter les résidants, puis on
24 fait la description, là, du... en gros, pour
25 expliquer c'est quoi le projet.

1 Q. **[98]** O.K.

2 R. Et puis il y a des clauses administratives, il y a
3 des clauses générales aussi qui s'appliquent, comme
4 où les entrepreneurs doivent aller chercher les
5 permis pour occuper le domaine public, puis des
6 choses comme ça. Puis en plus, on donne
7 l'échéancier pour le projet, le nombre de jours que
8 le projet doit être exécuté, puis...

9 Q. **[99]** Ces... Excusez-moi, je ne veux pas vous
10 interrompre, mais ces clauses administratives, on
11 les retrouve dans le devis, ou on les retrouve dans
12 le cahier de charges?

13 R. On les retrouve dans le devis.

14 Q. **[100]** Oui?

15 R. Mais le cahier de charges, évidemment, c'est...
16 C'est toutes les clauses administratives qui
17 s'appliquent à tous les contrats de la Ville de
18 Montréal. On parle d'égouts, pavage, trottoirs,
19 les... Tous, tous les travaux.

20 Q. **[101]** Ça comprend tout. Bien. Je...

21 R. Ça com... Donc, c'est l'ensemble, et c'est toutes
22 les normes de la Ville de Montréal qui doivent être
23 appliquées.

24 Q. **[102]** Donc, ces clauses administratives, on les
25 retrouve aux deux endroits, si je comprends bien.

1 Dans le devis, et elles sont reprises dans le
2 cahier de charges.

3 R. Bien, il y a certaines clauses administratives qui
4 peuvent être reprises spécifiquement dans le devis.

5 Q. **[103]** Les clauses générales, c'est quoi? On
6 comprend les clauses administratives.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[104]** Les clauses générales, quelles sont-elles?

9 R. Bien, les clauses générales, ça peut comprendre,
10 par exemple, une section sur les matériaux. Donc,
11 c'est écrit que si on utilise... Si on pose une
12 conduite d'eau, on doit poser tel type de conduite
13 d'eau, qui répond à telles normes. Si on pose des
14 tuyaux d'égout, c'est des tuyaux spécifiques, qui
15 répondent à toutes les normes en vigueur. Puis si
16 c'est des... Et puis ça comprend aussi le... Il y
17 avait aussi, dans le cahier des charges, un
18 fascicule de prix unitaires que la Ville payait
19 s'il y avait des réclamations.

20 Q. **[105]** Quand vous parlez des matériaux, ça ne rentre
21 pas plutôt dans les clauses techniques, plutôt que
22 dans les clauses générales?

23 R. Bien, dans les clauses gé... Là je vous parle du
24 devis. Du devis général de la Ville de Montréal,
25 là.

1 Q. **[106]** O.K. O.K. Maintenant, une fois que la
2 conception est faite, une fois que les plans sont
3 élaborés, une fois que le devis est fait, le cahier
4 de charges, je présume que vous passez au budget.
5 C'est là que vous établissez des coûts estimatifs.

6 R. Oui.

7 Q. **[107]** Et vous, vous êtes impliqué pour les aqueducs
8 et les conduites d'eau?

9 R. Oui.

10 Q. **[108]** Maintenant, c'est toujours vous qui prépariez
11 les budgets pour la section dont vous vous
12 occupiez?

13 R. Oui, oui, la plupart du temps, je préparais les
14 estimations préliminaires pour les projets à partir
15 de prix unitaires globaux qui étaient fixés à
16 chaque année, qui étaient établis comme ça.

17 Q. **[109]** Et si je comprends bien, durant les trente-
18 trois (33) années où vous avez été là, à tout le
19 moins durant vingt-deux (22) ans, c'était vous le
20 principal artisan de ces budgets et de ces
21 prévisions financières?

22 R. Bien, pas tout le temps, parce qu'à chaque année,
23 il y avait le PTI, le programme triennal
24 d'immobilisation, puis là il y avait des projets
25 qui nous arrivaient chez nous. On avait une liste

1 de projets dans l'année à réaliser, peut-être vingt
2 (20), vingt-cinq (25) projets, puis il y avait déjà
3 des estimations de faites. Mais c'est sûr que, au
4 moment de la réalisation des plans et des devis,
5 moi je m'occupais de faire les estimations
6 précises.

7 Q. **[110]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui sont
8 venues travailler dans ce département avec vous,
9 est-ce qu'il y a eu une rotation de personnel,
10 d'ingénieurs, ou vous, pendant vingt (20) ans,
11 trente (30) ans, vous avez été, je ne veux pas dire
12 le roi de ce... mais le chef principal, le
13 dirigeant de ceux qui font les estimés et qui
14 mettent un prix au bout?

15 R. Bien, durant cette période-là, comme j'ai
16 mentionné, il y a d'autres ingénieurs qui sont
17 venus de façon sporadique travailler avec moi. Je
18 n'ai pas toujours été tout seul dans le domaine.

19 Q. **[111]** Mais généralement, c'était vous?

20 R. Généralement, c'était moi.

21 Q. **[112]** Très bien. Je passe à un autre sujet. Une
22 fois qu'on a préparé les plans et les devis, et
23 caetera, on s'en va aux appels d'offres. Qui
24 préparait les appels d'offres?

25 R. Bien...

1 Q. **[113]** Compte tenu du travail que vous aviez fait,
2 est-ce que c'était vous à toutes fins pratiques qui
3 aviez fait l'appel d'offres?

4 R. Bien, les appels d'offres, moi je préparais les
5 plans et devis. Il y avait un appel d'offres qui
6 était préparé, ça apparaissait dans les journaux.

7 Q. **[114]** Et qui préparait, justement, ce qu'on écrit
8 dans le journal? Est-ce que c'est vous ou si c'est
9 quelqu'un d'autre?

10 R. Non, non, non, non, ce n'est pas moi. Non, je n'ai
11 jamais touché à ça, c'était...

12 Q. **[115]** Ce n'est pas vous qui faisiez la rédaction?

13 R. Non. Non, non, non.

14 Q. **[116]** Mais les rédacteurs utilisaient les documents
15 que vous aviez préparés?

16 R. Exact, oui.

17 Q. **[117]** O.K. On veut savoir où ça s'arrêtait. Donc,
18 votre rôle n'allait pas jusqu'à la préparation des
19 appels d'offres, si je comprends bien?

20 R. Non, non, c'est d'autres personnes qui s'occupaient
21 de ça.

22 Q. **[118]** C'est bien. À votre connaissance, est-ce que
23 dans chacun des appels d'offres on retrouvait la
24 clause à l'effet que la Ville ne s'engageait pas à
25 accepter l'une ou l'autre des soumissions, ni même

1 la plus basse?

2 R. Oui, oui, oui, j'étais au courant de ça, oui.

3 Q. **[119]** Est-ce que chacun des appels d'offres
4 contenait cette clause?

5 R. Ça je ne peux pas vous le dire.

6 Q. **[120]** Non?

7 R. Non, non, je ne peux pas vous dire, parce que les
8 appels d'offres étaient rédigés par d'autres. Ça
9 paraissait dans les journaux, puis moi je n'avais
10 aucun intérêt à lire ce qui était dans le journal,
11 parce que je le savais qu'on s'en allait en
12 soumission, en appel d'offres.

13 Q. **[121]** Mais ce que je veux établir, c'est, cette
14 clause qui, si je comprends bien, elle permet à la
15 Ville d'arrêter le processus. À votre connaissance,
16 si vous en avez connaissance, est-ce qu'on la
17 retrouvait dans chacun des appels d'offres?

18 R. Je ne pourrais pas vous l'affirmer. Mais je
19 croirais que oui.

20 Q. **[122]** C'est bien. Intéressons-nous maintenant au
21 cautionnement. Dans quelle section, dans quel type
22 de clause est-ce qu'on retrouvait le cautionnement?

23 R. Le cautionnement apparaissait toujours en première
24 page du document, du devis. Sur la première page,
25 on demandait un cautionnement. Ça a été longtemps

1 demandé, c'était un cautionnement de dix pour cent
2 (10 %), évidemment, comme on a parlé souvent.

3 Q. **[123]** À quoi sert le cautionnement?

4 R. Bien, le cautionnement, c'est si jamais
5 l'entrepreneur n'est plus en mesure de terminer le
6 contrat, ou s'il tombe en faillite, ou quoi que ce
7 soit. Je pense que c'est à ce moment-là, c'est la
8 caution qui va poursuivre le contrat, à ce moment-
9 là qui va peut-être engager un autre entrepreneur
10 pour finir le contrat.

11 Q. **[124]** Et à ce moment-là, à quoi sert le dix pour
12 cent (10 %) qu'on a donné, qu'on a donné comme en
13 garantie, en cautionnement? Est-ce que vous savez à
14 quoi il sert?

15 R. Bien, justement, c'était un montant de garantie,
16 mais je ne peux pas vous en dire plus.

17 Q. **[125]** O.K. Celui qui soumissionne s'engage à
18 garantir, à déposer le dix pour cent (10 %). S'il
19 ne finit pas les travaux, s'il n'est pas en mesure
20 de les faire, qu'est-ce qui arrive du dix pour cent
21 (10 %)? Est-ce que vous le savez?

22 R. Non, je n'ai aucune idée. Bien non, pas du tout. Je
23 m'occupais... J'avoue que ce qui m'intéressait,
24 c'était la partie technique de mon travail. Tout ce
25 qui concerne les parties administratives, puis des

1 choses comme ça...

2 Q. **[126]** C'est bien.

3 R. Bien, ce n'était pas de mon ressort. Je n'étais pas
4 au courant, vraiment.

5 Q. **[127]** O.K. Le dix pour cent (10 %) en question,
6 est-ce que vous savez pourquoi c'est dix (10 %)
7 plutôt que huit (8 %), douze (12 %), ou...

8 R. Bien, c'est une bonne question, moi quand je suis
9 rentré à la Ville, bien quand j'ai commencé à faire
10 les devis comme tel en mille neuf cent quatre-
11 vingt-sept (1987), puis je voyais tout ce qui se
12 faisait avant et puis c'était la coutume, c'était
13 ce qui était demandé chez nous. Donc, ça a
14 toujours, pas toujours, mais en tout cas ça a été
15 établi à dix pour cent (10 %).

16 Q. **[128]** Il n'a jamais été..., allez-y?

17 R. Bien je sais que vers, comme on a vu hier, en deux
18 mille neuf (2009) je crois ça a été changé, on
19 demandait un cautionnement à l'entrepreneur, c'est
20 l'entrepreneur qui fournissait dix pour cent (10 %)
21 de la valeur de son contrat.

22 Q. **[129]** Mais le dix pour cent (10 %) auparavant, ce
23 n'est pas une valeur qui a été discutée entre vous,
24 est-ce que c'était suffisant, est-ce qu'il a été
25 question de changer le pourcentage ou ça n'a jamais

1 été discuté à votre connaissance?

2 R. Bien ça a été discuté, bien pas souvent, mais je
3 sais, je me souviens très bien qu'à un moment donné
4 on nous a, bien moi, on nous avait dit que, tu
5 sais, le dix pour cent (10 %) ce n'était pas
6 nécessairement une bonne idée de toujours mettre un
7 dix pour cent (10 %), ça fait qu'on nous avait dit
8 peut-être qu'il faudrait varier ça entre sept et
9 douze pour cent (7-12 %) peut-être, là, mais même
10 là on a toujours continué à mettre dix pour cent
11 (10 %) je dirais.

12 Q. **[130]** O.K.

13 R. Majoritairement, la plupart du temps.

14 Q. **[131]** Vos discussions ne sont pas allées plus loin
15 que ça? Ça ne s'est pas matérialisé ?

16 R. Non, non, non, pas du tout, pas du tout.

17 Q. **[132]** O.K. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il a
18 fallu attendre deux mille neuf (2009) avant qu'on
19 demande dix pour cent (10 %) plutôt qu'un montant
20 fixe?

21 R. Je ne sais pas, je ne sais pas qui a pris la
22 décision. Moi de toute façon en deux mille neuf
23 (2009) j'étais sur le bord de ma retraite. Mais je
24 sais, je pense que c'est comme ça que ça se
25 faisait, ça devait se faire ailleurs, je pense,

1 dans d'autres départements ou peut-être dans des
2 différents ministères. Probablement que c'est une
3 procédure qui avait été établie et puis la Ville a
4 suivi le même, le même cheminement.

5 Q. **[133]** Quand le dix pour cent (10 %) a été établi
6 vous étiez toujours à la Ville de Montréal?

7 R. Quand le dix pour cent (10 %) a été...

8 Q. **[134]** Bien établi, qu'on a décidé de demander dix
9 pour cent (10 %) de cautionnement?

10 R. Bien comme on a vu hier, oui, oui, j'étais toujours
11 à la Ville, oui, effectivement, mais sur, mais vers
12 la fin.

13 Q. **[135]** Oui. Et effectivement dans les pièces
14 14P-210.89, 90 et 91, je ne sais pas si vous voulez
15 les voir, si vous voulez qu'on vous les montre...

16 R. Oui.

17 Q. **[136]** ... mais il s'agit de trois appels d'offres,
18 un où le gagnant a été Conex?

19 R. Oui.

20 Q. **[137]** Le deuxième a été Conex et le troisième
21 Construction Frank Catania. Vous connaissez, je
22 vais vous les...

23 R. Bien, merci.

24 Q. **[138]** Évidemment on comprend de votre témoignage
25 que vous connaissez bien monsieur Tony Conte?

1 R. Oui, absolument. Je l'ai mentionné plusieurs fois.

2 Q. **[139]** Et monsieur Catania?

3 R. Oui, oui, oui, absolument.

4 Q. **[140]** Ma question est la suivante. Étiez-vous assez
5 loin d'eux ou trop près d'eux pour ne pas leur
6 indiquer quel était le budget qu'on avait pour ce
7 contrat, même si on indiquait dix pour cent (10 %)
8 officiellement dans les documents? Autrement dit,
9 je peux reprendre ma question autrement. Monsieur
10 Conte à qui vous avez prêté de l'argent, qui était
11 votre débiteur?

12 R. Oui.

13 Q. **[141]** Même si on inscrit dix pour cent (10 %)...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[142]** ... même si on change la règle, même si on la
16 met la plus limpide possible. Ma question c'est :
17 étiez-vous assez loin d'eux ou trop près d'eux, si
18 monsieur Conte ou monsieur Catania vous demande
19 c'est quoi le budget pour leur dire : je ne peux
20 pas te le dire?

21 R. Bien comme j'ai, excusez-moi, comme j'ai expliqué
22 antérieurement, les entrepreneurs faisaient leur
23 cost, ils rajoutaient un montant puis ils
24 marchaient avec ça. Mais pour répondre à votre
25 question, je dirais que j'étais assez près d'eux

1 fonctionné avec des prix unitaires
2 globaux puis ensuite un système Gespro
3 dont on pourra peut-être reparler mais
4 il n'y a jamais eu de,

5 et là vous répétez :

6 il n'y a jamais eu de département ou
7 d'estimations comme telle. Je veux
8 dire, comme un entrepreneur, là, qui
9 regarderait le projet puis qui ferait
10 une estimation détaillée de ses coûts
11 à lui, là, des coûts des matériaux, du
12 transport, de la main-d'oeuvre, tout
13 ça, à ma connaissance, dans notre
14 département, chez nous...

15 On vous demande :

16 Vous n'avez jamais fait ça en trente-
17 trois (33) ans?

18 Et vous dites :

19 Non. Non, non, on n'a jamais fait ça.

20 Ma question est la suivante. Dans le département où
21 vous étiez...

22 R. Oui.

23 Q. **[146]** ... est-ce qu'il y avait des estimateurs?

24 R. Non.

25 Q. **[147]** Et vous faisiez des estimés de travaux?

1 R. Bien comme j'ai mentionné, on faisait des estimés à
2 partir de prix unitaires globaux et puis à partir
3 du système Gespro éventuellement, mais moi c'est
4 pour ça à ce moment-là, j'ai dit que peut-être que
5 ça serait mieux s'il y avait des estimateurs qui,
6 qui faisaient le même type d'estimations qu'un
7 entrepreneur. À ce moment-là, qui estimait comme
8 vous l'avez mentionné là, tous les, tous les
9 paramètres d'un travail, comme un entrepreneur
10 donc, je pense que, à ce moment-là, on aurait
11 obtenu des estimations plus justes, ça je suis, je
12 suis convaincu de ça, là.

13 Q. **[148]** Vous, vous n'étiez pas un estimateur de
14 formation?

15 R. Non, pas du tout.

16 Q. **[149]** Vous étiez un ingénieur de formation?

17 R. Oui, exact. Oui.

18 Q. **[150]** On vous demandait de faire des estimés?

19 R. Oui.

20 Q. **[151]** Vous êtes vous déjà plaint à vos patrons?

21 Dire « Écoutez, ça prendrait des estimateurs. Nous,
22 on fait des estimés. Ceux à qui on demande des
23 prix, ils estiment chacun de leurs coûts. Nous, on
24 ne le fait pas. ». Vous n'avez jamais mentionné ça
25 à personne?

1 R. Bien, ça a toujours, tout le temps que j'ai été là,
2 ça a toujours fonctionné avec les prix unitaires
3 globaux et puis des estimations que nous on
4 faisait, bien, selon, selon les prix pré-établis.
5 Ça a toujours été comme ça, c'était la coutume puis
6 c'était la façon de procéder dans le département
7 chez nous mais, au niveau des pavages, des
8 trottoirs et des égouts évidemment.

9 Q. [152] Évidemment, peut-être que ça relève de
10 d'autres départements, je ne veux pas vous donner
11 ça comme réponse, pas du tout, mais lorsque, à
12 votre connaissance, est-ce qu'il y avait des
13 estimateurs dans les autres départements?

14 R. Des estimateurs comme tel, je ne croirais pas. Je
15 ne croiras pas, non. Non, non, je ne penserais pas.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [153] Si je ne comprends bien, s'il y avait eu des
18 estimateurs, ça aurait mis du sable dans
19 l'engrenage de votre système?

20 R. Moi je dis qu'il y aurait dû y avoir des
21 estimateurs pour qu'on ait des vraies estimations.
22 Bien, des vraies estimations de type entrepreneur
23 parce que, selon moi, selon moi, ça aurait été
24 beaucoup mieux et puis, selon moi, peut-être que ça
25 aurait pu éviter le phénomène de, les phénomènes

1 qu'on a connu à la Ville de Montréal.

2 Me DANIEL ROCHEFORT :

3 Q. **[154]** Vous nous dites ça aujourd'hui mais la
4 question de Madame la Présidente c'est « Aviez-vous
5 avantage? ». Vous n'en avez pas parlé durant ce
6 temps-là. Mais aviez-vous avantage à ne pas en
7 parler? C'est-à-dire à ne pas demander
8 d'estimateur?

9 R. Bien, je... je n'avais pas d'avantage là-dedans.
10 Écoute, je l'ai, je l'ai mentionné. C'est sûr j'ai,
11 j'ai avoué que j'ai, j'ai pris de l'argent, puis
12 que j'ai pris des montants, j'ai tout avoué ça sauf
13 que... à la base, si ce système-là n'aurait pas
14 existé, ça aurait été parfait pour la Ville de
15 Montréal, ça aurait été parfait pour moi, ça aurait
16 été parfait pour tout le monde ça fait que...

17 Q. **[155]** Aujourd'hui...

18 R. On devait, on a sûrement discuté à un moment donné
19 avec, avec les boss chez nous que, tu sais, le
20 système Gespro là, ce n'est pas, ce n'est pas le
21 meilleur des systèmes là puis que, je sais que...
22 je me souviens le dernier contrat que, dont on a
23 parlé hier, le contrat du Cap-Saint-Jacques, un
24 contrat d'environ dix millions (10 M) qui avait été
25 préparé dans un autre département, qui était revenu

1 chez nous, je me souviens, je sais que les
2 ingénieurs dans ce département-là, monsieur André
3 Lemieux, si je me souviens bien, je sais que lui,
4 il procédait comme ça. Il évaluait tous les... le
5 coût des matériaux, du transport, de la main-
6 d'oeuvre, comme un entrepreneur ferait.

7 Q. **[156]** Et chez vous, on ne faisait pas ça?

8 R. Bien non, pas du tout.

9 Q. **[157]** Mais par contre, chez vous, vous aviez quand
10 même certains outils pour empêcher une certaine
11 collusion, vous aviez, par exemple, le système
12 Gespro, vous le contourniez. Vous aviez le dix pour
13 cent (10 %), des fois il y a de l'information qui
14 coulait. Vous aviez la clause de la... à l'effet
15 que la ville n'est pas obligée de prendre le plus
16 bas soumissionnaire, vous avez quand même des
17 outils. Est-ce qu'ils ont été utilisés ces outils
18 que vous aviez?

19 R. Bien, comme la... la clause que vous parliez dans
20 les appels d'offres, que la Ville peut rejeter des
21 soumissions, si elle le juge, je pense que vous
22 avez dit que c'était que la Ville ne s'engage pas
23 nécessairement à, à prendre le plus bas
24 soumissionnaire.

25 Q. **[158]** Exact.

1 R. Moi, à ma connaissance, à ma connaissance, ça n'a
2 jamais été fait. Je pense, je ne penserais pas.

3 Q. **[159]** Mais vous avez l'air à connaître la clause
4 cependant? La clause existait à votre connaissance.

5 R. Bien oui. Bien oui. Absolument. Bien oui, je
6 connaissais cette clause-là.

7 Q. **[160]** Mais elle n'était pas utilisée?

8 R. Pas vraiment.

9 Q. **[161]** O.K. Je vais rapidement sur la vérification,
10 je comprends qu'en l'an deux mille (2000) vous avez
11 eu des vérificateurs internes, que vous avez eu le
12 Groupe Macogep une année. Est-ce que je comprends
13 qu'en trente-trois (33) ans il y a une fois un
14 groupe, une fois un groupe à l'interne et une autre
15 année un groupe à l'externe qui sont venus vous
16 visiter et c'est tout?

17 R. Bien j'ai dit les vérificateurs dont je me souviens
18 là, la seule fois que je me souviens, étaient
19 principalement au niveau de la division de la
20 surveillance puis dans le cadre d'une... dans le
21 cadre de ces opérations-là, on était venu nous voir
22 peut-être un dix (10) minutes pour un contrat en
23 particulier qui relevait de la surveillance. Donc,
24 au niveau des vérificateurs, c'est le seul, c'est
25 la seule occasion que j'ai eu de rencontrer les

1 vérificateurs de la Ville.

2 Q. **[162]** O.K.

3 R. Maintenant, en ce qui concerne la suite de votre
4 question, en ce qui concerne la firme externe, je
5 pense qu'ils ont été... ils ont été à la Ville, ce
6 que je me souviens, c'est autour de deux mille cinq
7 (2005), deux mille six (2006), deux mille sept
8 (2007) peut-être là. Ils faisaient des
9 vérifications externes de tous les projets là
10 égout, pavage, trottoir.

11 Q. **[163]** Quand vous finissiez un projet et que les
12 coûts avaient débordés...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[164]** ... est-ce qu'il y avait une réunion de post-
15 mortem entre ceux qui avaient participé à élaborer
16 le projet pour analyser pourquoi ça avait débordé,
17 c'étaient quoi les extra, comment on aurait pu les
18 éviter? Est-ce qu'il y avait des réunions qui
19 étaient organisées de façon systématique sur ces
20 sujets-là?

21 R. Non, absolument pas. De toute façon, ce qui... ce
22 qui se faisait, c'était... je veux dire, c'était
23 comme séparé, t'sais. Chez nous, il y avait la
24 section « Conception », il y avait la section
25 « Surveillance ». Ce qui se faisait à la

1 surveillance, en général, ça nous échappait là,
2 c'était leur domaine. Puis quand vous dites si à la
3 suite, quand un contrat était finalisé, s'il y
4 avait eu des problèmes, des extra ou quoi que ce
5 soit, bien, il n'y avait pas de réunion d'organisée
6 avec les gens de la surveillance et les gens de la
7 conception pour voir là, ce qui ne fonctionnait
8 pas.

9 Q. **[165]** O.K. La première fois que vous avez accepté
10 un montant d'argent, au début des années quatre-
11 vingt-dix (90), le contrat à Westmount qui est coté
12 sous la cote 14P-214, c'est la fois où vous avez
13 accepté pour la première fois, selon votre
14 témoignage, un montant de quatre mille dollars
15 (4 000 \$).

16 R. Oui.

17 Q. **[166]** Quand vous avez accepté le quatre mille
18 dollars (4 000 \$) en question...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[167]** ... dans votre tête à vous, est-ce que vous
21 saviez à quoi vous vous exposiez comme risques?

22 R. Bien honnêtement, non, absolument pas. Comme j'ai
23 mentionné, t'es un entrepreneur puis... ou
24 l'entrepreneur te... t'as une enveloppe. Là, t'as
25 quelques secondes pour... Qu'est-ce que tu fais,

1 t'sais? Alors moi, j'ai pris l'enveloppe, ça a été
2 sûrement une très grave erreur, mais mettons que ça
3 se fait vite, puis t'as pas le temps trop trop de
4 réfléchir à toutes les conséquences là, évidemment.

5 Q. [168] Je comprends sur le fait, mais le soir quand
6 vous rentrez à la maison, dans les deux, trois
7 jours suivants, est-ce que vous avez réalisé à un
8 moment donné, à ce moment-là, dans ces années-là, à
9 quoi vous vous exposiez?

10 R. Bien, pas vraiment, pas vraiment, honnêtement.
11 Honnêtement, je vais dire, j'ai sûrement pensé
12 qu'est-ce qui pourrait se passer, mais je me disais
13 « écoute, ça va rester caché puis on en parlera
14 pas, puis... bien, c'est ça, t'sais, ça va rester
15 comme ça ».

16 Q. [169] Vous croyiez que ça resterait caché toujours.

17 R. Non, non. Pas du tout, pas du tout. Non, non, non,
18 non.

19 Q. [170] À un moment donné, vous avez réalisé que ça
20 risquait de sortir. Et à ce moment-là, est-ce que
21 vous avez réalisé à quoi vous vous exposiez?
22 J'aimerais ça savoir quand vous réalisez. Est-ce
23 que c'est quand vous recevez un subpoena de la
24 Commission que là vous vous renseignez ou il y a eu
25 un moment auparavant où vous avez dit : « Oups! Je

1 suis dans le trouble »?

2 R. Ah! Bien, absolument. Je savais que... je ne peux
3 pas vous dire quelle année là, deux mille trois
4 (2003), quatre (2004), là, t'sais. Là, les
5 entrepreneurs me donnaient de l'argent, ça, je l'ai
6 avoué, je n'ai pas peur de le dire. Puis, comme
7 j'ai dit, comme j'ai dit, j'étais mal à l'aise avec
8 tout ça, puis je ne savais pas quoi faire avec ça.
9 Puis, je me suis... je savais qu'un jour il se
10 passerait quelque chose de ça.

11 Q. **[171]** O.K. Je vous remercie. C'étaient mes
12 questions.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Rochefort. Quelqu'un d'autre veut
15 contre-interroger? Maître Dorval.

16

17 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

18 Q. **[172]** Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
19 Commissaire. Bonjour, Monsieur Surprenant.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 J'aimerais, avant que vous commenciez, que vous
22 disiez au nom de qui vous posez des questions.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Tout à fait, j'allais me présenter. Mon nom est
25 Michel Dorval et je représente Union Montréal.

1 Q. **[173]** Monsieur Surprenant, j'ai eu le bénéfice de
2 lire les transcriptions de votre témoignage avant
3 que j'arrive et d'assister à votre témoignage les
4 deux derniers jours. J'en ai compris la chose
5 suivante et vous me direz si je me trompe, mais
6 dans un premier temps, vous avez fraudé votre
7 employeur, la Ville de Montréal. Êtes-vous d'accord
8 avec ça?

9 R. Oui, tout à fait d'accord.

10 Q. **[174]** En faisant... en faisant des manipulations de
11 chiffres de façon à grossir l'évaluation qu'on
12 pouvait se faire du coût d'un projet, c'est exact?

13 R. Oui, c'est exact.

14 Q. **[175]** Très bien. Et on est d'accord que cette
15 fraude-là a engendré des pertes pour les citoyens
16 et citoyennes de Montréal de dizaines de millions
17 de dollars.

18 R. Je suis d'accord pour le dire.

19 Q. **[176]** Très bien. Êtes-vous aussi d'accord qu'en
20 encaissant un montant de l'ordre de sept cent mille
21 dollars (700 000 \$) et peut-être plus, vous dites
22 « peut-être moins », vous avez volé les citoyens et
23 citoyennes de Montréal de ce montant-là?

24 R. Bien...

25 Q. **[177]** Comme disait mon collègue, c'est un vol. Vous

1 étiez d'accord.

2 R. Bien, écoute, je n'ai pas... Malheureusement, je
3 n'ai pas réalisé ça quand ça se faisait, là. On
4 avait un systè... il y avait un système établi, moi
5 j'étais pris là-dedans. J'ai avoué que j'ai... que
6 j'ai été corrompu par diverses méthodes, allant
7 même jusqu'à l'intimidation, mais... Vous avez
8 sûrement raison, sauf que j'ai...

9 Q. **[178]** Vous ne le vivez pas comme ça. Vous ne vivez
10 pas ça comme quoi vous avez volé de l'argent à la
11 population. Est-ce que c'est exact?

12 R. Bien, disons, écoute, on était... Tous ceux, comme
13 moi, qui prenaient de l'argent à la Ville de
14 Montréal, étaient sûrement conscients, quelque
15 part, que c'est, exactement, c'est... Ce que vous
16 dites, c'est tout à fait exact, là.

17 Q. **[179]** Vous avez aussi violé les règles élémentaires
18 de votre code d'éthique d'ingénieur.

19 R. Moi je peux dire que mon travail... Mon travail
20 technique, mon travail d'ingénieur, a été réalisé
21 toujours selon les règles de l'art.

22 Q. **[180]** Mais lorsque vous peaufinez les chiffres d'un
23 appel d'offres de façon à faire monter
24 artificiellement les prix, ce qui était le cadre
25 aussi de votre emploi à titre d'ingénieur, vous

1 avez faussé les données. Et est-ce qu'il y a
2 quelque chose, dans votre code d'éthique, qui vous
3 interdit de faire ça, comme ingénieur?

4 R. Bien, je ne connais pas le code d'éthique de
5 l'Ordre des ingénieurs du Québec par coeur, mais
6 j'ose imaginer que oui.

7 Q. **[181]** Il devrait y avoir un petit quelque chose là-
8 dessus.

9 R. Probablement.

10 Q. **[182]** Et je comprends que vous êtes toujours
11 ingénieur aujourd'hui?

12 R. Oui.

13 Q. **[183]** Très bien. Mmm. Le sept cent mille dollars
14 (700 000 \$) que vous... On se comprend que vous
15 êtes probablement d'accord que c'est un vol.

16 L'argent qui a été pris, qui aurait dû être remis à
17 la population, est-ce que vous concevez ça comme
18 une espèce de dette que vous avez envers la Ville,
19 le sept cent mille (700 000)? Vu que vous l'avez
20 pris illégalement?

21 R. Bien, moi... Tout ce que je peux dire, c'est que,
22 comme je l'ai mentionné, je n'ai pas voulu ce
23 système-là. J'en ai fait partie, malheureusement,
24 et j'étais mal à l'aise avec les sommes d'argent
25 que je recevais. Et j'ai voulu... j'ai voulu le

1 remettre de la meilleure façon que je pensais, dont
2 j'en ai... j'en ai remis beaucoup dans les coffres
3 du gouvernement via le casino, et j'ai remis ce
4 qu'il me restait à la Commission, là, comme j'ai
5 fait la semaine passée.

6 Q. **[184]** Je présume que si jamais vous aviez été
7 chanceux au casino, vous auriez remporté le gros
8 lot d'un million de dollars (1 M\$), vous l'auriez
9 redonné d'une autre façon, ou vous l'auriez gardé
10 pour vous?

11 R. Bien, c'est une question hypothétique. Les chances
12 de gagner le gros lot au casino sont très minces,
13 et ça ne m'est jamais arrivé.

14 Q. **[185]** Donc vous alliez là, dans le fond, simplement
15 pour redonner de l'argent.

16 R. Exactement. Exactement.

17 Q. **[186]** O.K. Vous n'auriez pas pu, exemple, dans une
18 enveloppe, faire un don à la Ville de Montréal,
19 anonyme?

20 R. Bien... J'aurais pu faire ça, mais ça ne m'est pas
21 venu à l'idée.

22 Q. **[187]** O.K. Êtes-vous repentant? Regrettez-vous vos
23 gestes?

24 R. Je regrette amèrement, amèrement tout ce qui s'est
25 passé. Et je dois vous dire que pour moi, les dix

1 (10) dernières années à la Ville de Montréal, ça a
2 été des années catastrophiques. Ça n'aurait jamais
3 dû exister. Je n'aurais jamais dû accepter ces
4 montants-là, je n'aurais jamais dû faire ça.
5 C'est... Je sais... Je sais que mes... J'ai des
6 amis, mes parents, mes enfants m'ont pardonné, mais
7 moi, je pense que je ne pardonnerai... je ne me
8 pardonnerai jamais moi-même d'avoir fait ça.

9 Q. **[188]** En avez-vous tiré une leçon?

10 R. Bien, définitivement, oui.

11 Q. **[189]** Est-ce qu'on pourrait dire qu'aujourd'hui,
12 monsieur Surprenant qu'on a aujourd'hui est un
13 homme repentant, et qui a... Quoi, avez-vous tourné
14 votre vie, avez-vous décidé, maintenant, que vous
15 alliez être honnête à cent pour cent (100 %) dans
16 votre vie?

17 R. Ça c'est...

18 Q. **[190]** À l'avenir?

19 R. C'est absolument, absolument la vérité. Ce que vous
20 dites, c'est tout à fait exact, et ça a été
21 tellement, tellement l'enfer toute cette situation-
22 là. Puis comme je l'ai dit, sûrement que ça résulte
23 d'une grave erreur de jugement de ma part, et c'est
24 sûr que... En tout cas, comme vous dites, je suis
25 très repentant et c'est des choses qui... bien,

1 c'est des choses qui ne se reproduiront plus
2 jamais, évidemment. Et je ne parle pas juste pour
3 ça, mais je parle à tous les niveaux de ma future
4 vie.

5 Q. [191] Vous me diriez c'est à quelle époque que vous
6 avez dit : « Ce que j'ai fait ce n'est pas correct,
7 je veux changer ma vie aujourd'hui, à partir
8 d'aujourd'hui je vais être un citoyen modèle, un
9 citoyen honnête. » Est-ce qu'il y a une époque ou
10 ce réflexe-là est venu? Est-ce que ça fait six
11 mois, est-ce que ça fait six ans? Il y a combien de
12 temps?

13 R. Bien, je dirais depuis six mois à peu près, comme
14 vous dites, parce que, avant, comme je l'ai
15 mentionné et je le répète encore, c'est un système,
16 c'est un phénomène qui n'aurait pas dû exister à la
17 Ville de Montréal. Malheureusement, j'en ai fait
18 partie, et puis... C'est sûr que j'acceptais de
19 l'argent, c'est sûr qu'il y a d'autres gens autour
20 de moi qui acceptaient de l'argent, mais
21 évidemment, on se rend bien compte que ce n'est pas
22 correct, là, tu sais. Et puis...

23 Q. [192] Donc, je pourrais affirmer, selon ce que vous
24 me dites, vous me direz si je me trompe, que depuis
25 six mois, vous n'avez pas fraudé personne? Ni

1 personne ni organisme, depuis six mois, depuis
2 votre décision de devenir honnête?

3 R. Bien...

4 Q. **[193]** Est-ce que c'est exact?

5 R. Pas à ma connaissance, là, je n'ai pas fraudé
6 personne.

7 Q. **[194]** Bien, c'est ce que je vous demande, vous
8 n'avez pas fraudé personne, vous n'avez pas fait
9 non plus d'actes frauduleux?

10 R. Bien, pas du tout.

11 Q. **[195]** Vous n'avez pas essayé de vous soustraire à
12 vos responsabilités d'une façon frauduleuse non
13 plus?

14 R. Bien, j'ose espérer que non.

15 Q. **[196]** O.K. Je vais changer un peu de sujet. J'ai lu
16 dans votre témoignage un peu comment vous aviez
17 dépensé l'argent. Vous nous avez parlé tout à
18 l'heure d'Hydro-Québec... pas d'Hydro-Québec, mais
19 de Loto-Québec. Vous avez aussi mentionné dans
20 votre témoignage avoir pris certains de ces fonds-
21 là pour rénover votre maison? Est-ce que c'est
22 exact?

23 R. Oui, oui, oui. Bien, j'ai fait quelques
24 rénovations, rien de majeur, là. J'ai changé des
25 fenêtres.

1 Q. **[197]** Mais je comprends que c'est la même... Vous
2 n'avez pas « upgradé » votre maison, là, si je peux
3 me permettre l'expression? Vous êtes resté toujours
4 dans la même maison?

5 R. Oui, oui, oui, oui, absolument.

6 Q. **[198]** Et vous avez changé les fenêtres?

7 R. Bien, changé les fenêtres, fenêtres d'aluminium, la
8 porte d'entrée, les marches en avant, puis...

9 Q. **[199]** En béton?

10 R. Les rampes d'aluminium, là...

11 Q. **[200]** Cinquante (50 000 \$), cent mille (100 000 \$)?

12 R. Non, pas tant que ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je voudrais simplement comprendre où vous vous en
15 allez et la pertinence en regard de votre mandat
16 qui est celui de représenter Union Montréal?

17 Me MICHEL DORVAL :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous ne représentez pas la Ville, là.

21 Me MICHEL DORVAL :

22 Tout à fait. Et je vous répondrai qu'en ce moment
23 je vais vers une crédibilité de monsieur. Et si
24 vous me laissez juste un instant, ça va apparaître.

25 Q. **[201]** Vous diriez que votre maison vaut combien?

1 R. L'estimation de la Ville, je crois, est autour de
2 deux cent soixante-quinze mille dollars
3 (275 000 \$).

4 Q. **[202]** Mais sur le marché?

5 R. Sur le marché, probablement autour de trois cent
6 cinquante mille (350 000 \$), je dirais.

7 Q. **[203]** Êtes-vous toujours propriétaire de votre
8 maison, aujourd'hui?

9 R. Non.

10 Q. **[204]** Vous l'avez vendue quand?

11 R. Je l'ai vendue il y a... je ne sais pas, un mois,
12 un mois et demi, à peu près.

13 Q. **[205]** À qui?

14 R. À ma fille.

15 Q. **[206]** Pour combien?

16 R. Un dollar (1 \$).

17 Q. **[207]** L'avez-vous vendue vide ou la vente était
18 avec les meubles meublant?

19 R. Avec tout.

20 Q. **[208]** Et est-ce que vous voyez là-dedans une façon
21 de ne pas vous la faire saisir et d'avoir à éviter
22 de rembourser à la Ville de Montréal le sept cent
23 mille (700 000 \$)?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître?

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Oui?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ça, ça concerne la Ville de Montréal.

5 Me MICHEL DORVAL :

6 Très bien.

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Madame la Présidente? Comme on est déjà rendu là,
9 sur cette question-là, je peux permettre à mon
10 témoin (sic) de poser la question, de façon à ne
11 pas avoir à rouvrir ce pan-là de l'enquête.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Et ce sera cette seule question-là, parce que si
14 vous avez un contre-interrogatoire à faire, vous le
15 ferez.

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 Absolument.

18 Me MICHEL DORVAL :

19 Q. **[209]** Est-ce que d'agir comme ça n'est pas en
20 fraude des droits de vos créanciers, de vous
21 départir de votre patrimoine?

22 R. Bien, non, je n'ai pas pensé à ça. Moi quand j'ai
23 su que je venais ici, on m'a parlé d'immunité
24 complète, sauf évidemment je ne suis pas avocat, je
25 ne suis pas comptable. Je n'étais pas certain de

1 mes affaires. Alors, j'ai vendu la maison à ma
2 fille et puis ça sera leur héritage.

3 Q. **[210]** O.K. Aviez-vous été accusé vous de quelque
4 chose par rapport à ça? Avez-vous eu des
5 accusations criminelles par rapport à ça?

6 R. Jamais.

7 Q. **[211]** O.K. Non, je ne parle pas à la vente de votre
8 maison, mais par rapport aux schémas frauduleux?

9 R. Non, non, pas du tout.

10 Q. **[212]** O.K. Parfait.

11 R. Pas du tout.

12 Q. **[213]** Je vais changer complètement de sujet. Vous
13 avez parlé le choix des matériaux, on a entendu
14 parler entre autres de l'épisode où on avait changé
15 les tuyaux de PVC pour Terra, Terramex?

16 R. Terra Brut.

17 Q. **[214]** Terra Brut, oui, je m'excuse, c'est ça. Est-
18 ce que puis par curiosité, mais est-ce que dans la
19 confection (sic) d'un plan et un devis, est-ce que
20 vous pouviez en choisissant spécifiquement un
21 matériau, privilégier soit un entrepreneur, un
22 fabricant ou un distributeur?

23 R. Bien, je dirais non, écoute, nous quand on
24 préparait, quand je préparais des plans et devis
25 pour un projet d'égout, par exemple, écoute, il y

1 avait, on ne spécifiait aucun fournisseur, il y
2 avait, il y avait plusieurs fournisseurs. Dans les
3 devis, on ne marque pas le nom des fournisseurs.

4 Q. **[215]** O.K. Donc vous ne pouvez pas choisir un
5 produit spécifique pour avantager quelqu'un?

6 R. Mais ça arrivait que des fois on pouvait demander
7 un produit spécifique ou l'équivalent en sachant
8 qu'il y avait seulement peut-être un fournisseur
9 qui faisait ce produit-là en particulier, là.

10 Q. **[216]** J'aimerais qu'on parle un peu de la liste des
11 preneurs de documents d'appel d'offres?

12 R. Oui.

13 Q. **[217]** Je comprends mal un peu le concept, mais bon
14 il y a un appel d'offres qui se fait, ceux qui
15 veulent participer à cet appel d'offres-là vont à
16 l'Hôtel de ville et quoi, paient un montant pour
17 avoir le cahier?

18 R. Oui, exactement. Je ne me souviens pas le montant,
19 à un moment donné je pense que c'était autour de
20 cent trente-cinq dollars (135 \$), les entrepreneurs
21 ou le représentant venaient chercher les documents.

22 Q. **[218]** Et j'ai compris de ça qu'à partir du moment
23 où cette fameuse liste-là de ceux qui sont venus
24 chercher les documents était publique, ça
25 permettait, en tout cas ça facilitait la collusion,

1 parce que celui qui voulait diriger cette offre-là
2 avait juste à appeler les autres en disant c'est à
3 mon tour pas au tien?

4 R. Bien...

5 Q. **[219]** Est-ce que j'ai bien compris le schéma?

6 R. Oui, moi ce que j'ai dit, je le répète, c'est qu'à
7 partir de l'an deux mille (2000) si je me souviens
8 bien, les listes, les listes de preneurs de
9 documents sont devenues disponibles à la Ville de
10 Montréal, entre autres, dans notre département et
11 sûrement dans tous les départements de la Ville.
12 Donc, à ce moment-là, les entrepreneurs venaient
13 chercher ces documents-là, ils avaient la liste
14 complète des preneurs de documents. Et à ce moment-
15 là bien comme monsieur Zambito l'a bien mentionné
16 il pouvait appeler tout le monde.

17 Q. **[220]** Je comprends ou j'ai compris votre témoignage
18 qu'antérieurement il y avait beaucoup de
19 participants, donc vous pouviez avoir mettons vingt
20 ou vingt-cinq (25) soumissions et qu'à partir du
21 moment où c'est devenu connu, on est baissé à cinq,
22 six, dix, c'est exact? Ça a beaucoup baissé le
23 nombre de soumissionnaires?

24 R. Le nombre de soumissionnaires ça a toujours été
25 autour de sept, huit, neuf, comme vous dites et

1 puis que c'était toujours les mêmes évidemment.

2 Q. **[221]** Hum, hum?

3 R. Sauf que les preneurs de documents, je pense que ça
4 a toujours été comme autour de vingt, vingt-cinq
5 (25). Autrement dit, autrement dit l'entrepreneur
6 ne devait pas appeler uniquement ses amis, il
7 fallait qu'il appelle tout le monde qui était sur
8 la liste pour que ça fonctionne.

9 Q. **[222]** J'aimerais comprendre, je vais changer de
10 sujet. Le système d'évaluation Gespro, c'est un
11 système qui est empirique, donc on se sert de
12 données antérieures pour bâtir les données futures?

13 R. Exact.

14 Q. **[223]** Très bien. Et on sait que les données
15 antérieures sont faussées parce que vous avez
16 participé au gonflage des prix?

17 R. Oui, on peut le dire comme ça, oui.

18 Q. **[224]** Bien c'est parce que moi j'essaie de deviner,
19 là, je veux dire ça a un effet pernicieux, là. On
20 monte des prix, on les met dans une machine qui est
21 là, pour ajuster avec l'inflation et tout ça, donc
22 c'est une roue qui tourne toujours pour augmenter?

23 R. Autrement dit, ça le système Gespro s'alimentait
24 des années antérieures qui étaient...

25 Q. **[225]** Gonflées?

1 R. ... qui étaient gonflées effectivement.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Vous avez tout compris, Maître.

4 Me MICHEL DORVAL :

5 Q. **[226]** Merci. Maintenant, j'essaie de voir là,
6 Mocagep, la compagnie?

7 R. Macogep.

8 Q. **[227]** Je m'excuse, Macogep.

9 R. Oui.

10 Q. **[228]** C'est une compagnie qui a été engagée dans le
11 but de vérifier peut-être la justesse des estimés?

12 R. Oui, tout à fait exact.

13 Q. **[229]** Très bien.

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[230]** Et on remarque qu'il y a trois contrats pour
16 lesquels Macogep était plus bas que votre estimé.

17 R. Oui, oui.

18 Q. **[231]** C'est ça?

19 R. Exact.

20 Q. **[232]** Ces trois contrats-là, est-ce que c'était au
21 début du mandat de Macogep?

22 R. Bien, je, bien je dirais possiblement au début,
23 mais peut-être pas, ça n'a peut-être pas été leurs
24 trois premières estimations, là. Ils en avaient
25 sûrement fait d'autres avant.

1 Q. [233] Hum, hum.

2 R. Mais c'était dans la phase début, si, si je peux
3 vous répondre comme ça.

4 Q. [234] Qui avait pris la décision d'engager Macogep?

5 R. Bien je ne pourrais pas vous dire. Écoute, ce
6 que... ce que je pense moi ça venait, ça venait du
7 Directeur général de la Ville ou du Comité exécutif
8 là, ce n'était pas une décision qui a été prise
9 chez nous.

10 Q. [235] Très bien. Si effectivement dans les
11 premières soumissions qu'ils ont examinées on voit
12 les trois, les trois qui sont là et Macogep a bien,
13 en tout cas, a établi que les... les prix étaient
14 trop hauts, comment se fait-il que par après vous
15 nous avez dit que Macogep s'était ajusté à Gespro?
16 Quant on sait que Gespro est trente (30 %), trente-
17 cinq pour cent (35 %) plus haut que la réalité?

18 R. Bien moi j'ai dit que nous on constatait que les
19 estimations de cette... de cette firme externe
20 étaient sensiblement pareilles à nos estimations.
21 Et nos estimations, évidemment, étaient gonflées.
22 Et les estimations de Macogep étaient sensiblement
23 pareilles alors je ne peux pas vous expliquer
24 pourquoi.

25 Q. [236] C'est parce que, moi ce que j'en comprends,

1 c'est que Macogep aussi avait... gonflait ses
2 estimations?

3 R. J'imagine que c'est ça qui est arrivé, mais il
4 faudrait peut-être poser la question à ces gens-là.

5 Q. **[237]** Vous avez parlé, je retiens votre témoignage,
6 de deux types de malversations donc les prix
7 gonflés et les faux extra.

8 R. Oui.

9 Q. **[238]** Est-ce que vous avez vu ou été mis au courant
10 de d'autres types de malversations qui auraient pu
11 être faites à votre connaissance?

12 R. Bien à ma connaissance non. Il y avait le... il y
13 avait le système de... il y avait le système qui
14 faisait que les soumissions étaient augmentées de
15 trente pour cent (30 %). Il y avait le système des
16 faux extra dont... dont j'ai découvert le
17 fonctionnement quand j'ai travaillé...

18 Q. **[239]** Hum, hum.

19 R. ... sur ce qu'on a vu hier là, le contrat Queen-
20 Mary.

21 Q. **[240]** Hum, hum.

22 R. Mais à part de ça, non.

23 Q. **[241]** Rien?

24 R. Non, je ne connais rien d'autre.

25 Q. **[242]** Je vais changer de sujet, vous avez mentionné

1 dans votre témoignage qu'il y avait certains
2 entrepreneurs qui étaient moins généreux que
3 d'autres par rapport à votre commission.

4 R. Oui.

5 Q. **[243]** Est-ce que c'est arrivé qu'il y en a qui ont,
6 comme, qui ne vous ont pas payé du tout. Je parle
7 avant la période de Borsellino ou lui avait dit
8 qu'il ne payait plus.

9 R. Non, non. Non. De deux mille (2 000) à deux mille
10 cinq (2005) les entrepreneurs m'ont... m'ont donné
11 des montants d'argent.

12 Q. **[244]** À qui vous auriez pu vous en plaindre s'il y
13 avait eu une problématique? À qui vous vous seriez
14 adressé?

15 R. Bien, je ne comprends pas le sens de votre
16 question.

17 Q. **[245]** Essentiellement, s'il y a un entrepreneur qui
18 ne vous en donnait pas assez, vous auriez été
19 insatisfait, à qui auriez-vous fait appel?

20 R. À personne. Bien, comme je l'ai mentionné, c'était,
21 c'était au gré de chaque entrepreneur, là. Ce
22 n'était pas une règle fixe là, inamovible là.
23 Chaque entrepreneur donnait ce qu'il voulait bien
24 donner. Et puis je ne me voyais pas aller me
25 plaindre à quiconque à cet effet-là. Non.

1 Q. **[246]** Très bien. Vous avez parlé d'un secret de
2 polichinelle. Et j'essaie de comprendre de quoi on
3 parle exactement. Du fait qu'il y a un gonflement
4 de prix ou du fait qu'il y a une collusion et que
5 cette collusion engendre des... une fraude au
6 niveau des fonctionnaires publics. Je veux dire,
7 vous, vous avez mentionné dans votre témoignage que
8 vous n'en avez pas parlé à, ni vos proches, ni vos
9 collègues, peut-être monsieur Leclerc qui était
10 votre confident donc le secret de polichinelle
11 c'est-tu qu'il y a toujours les mêmes personnes qui
12 font des appels d'offres ou qu'il y a ça plus les
13 prix sont gonflés de trente-cinq pour cent (35 %) ?
14 Ou ça va plus loin que ça ?

15 R. Bien, le...

16 Q. **[247]** Ce qui veut dire que tout le monde sait.

17 R. Non. Le secret de polichinelle, si je me souviens
18 bien, on en a parlé hier avec maître Gallant.

19 Q. **[248]** Hum, hum.

20 R. C'était à l'effet qu'il y a des gens à la Ville...
21 dans le département qui savaient probablement que
22 je recevais de l'argent des entrepreneurs. D'un
23 autre côté, le phénomène que vous décrivez, c'est-
24 à-dire la collusion, le fait que les prix étaient
25 augmentés de trente pour cent (30 %), je veux dire,

1 tout le monde... tout le monde le savait là, dans
2 le département là. C'était... c'était clair,
3 c'était connu. On subissait tout le monde, au
4 niveau des égouts, du pavage, des trottoirs, on
5 subissait des hausses de trente, trente-cinq pour
6 cent (30 %-35 %), là, ça fait que c'était plus
7 qu'un secret là de polichinelle là.

8 Q. **[249]** Quand vous dites qu'il y a peut-être de vos
9 collègues qui savaient que vous aviez une
10 commission, ce n'est pas parce que vous leur avez
11 dit.

12 R. Ah! Pas du tout.

13 Q. **[250]** Comment est-ce qu'ils auraient pu le savoir?

14 R. Bien, je ne le sais pas.

15 Q. **[251]** O.K.

16 R. Peut-être par l'entremise d'entrepreneurs ou...

17 Q. **[252]** Donc, vous ne pouvez pas nous affirmer qu'ils
18 le savaient. Vous pensez que peut-être ils le
19 savaient, mais vous n'avez pas une façon de me dire
20 « voici pourquoi ils le savaient ». C'est une idée
21 que vous avez que les gens peut-être le savaient.

22 R. Oui, absolument. Absolument.

23 Q. **[253]** Très bien. Même chose pour vos patrons.

24 R. Bien, mes patrons, je ne sais pas, je ne le sais
25 pas s'ils savaient que je touchais de l'argent.

1 J'imagine qu'ils s'en doutaient.

2 Q. **[254]** Quand vous dites que vous avez, à un moment
3 donné là, vous vous êtes plaint du fait que les
4 soumissions étaient gonflées, vous avez dit dans
5 votre témoignage, que vous en aviez parlé à vos
6 supérieurs que les soumissions étaient gonflées.
7 Est-ce qu'en faisant ça vous n'alliez pas détruire
8 la poule aux oeufs d'or? Je veux dire, vous étiez
9 là, à commission pour justement maintenir les
10 soumissions gonflées. Et là, vous auriez été voir
11 vos patrons en leur disant « je trouve ça
12 incroyable, ce n'est pas correct, les soumissions
13 sont gonflées ».

14 R. Mais, je vais... bien, vous parlez des soumissions
15 gonflées ou des montants gonflés?

16 Q. **[255]** Je m'excuse, des montants d'évaluation
17 gonflés et donc les soumissions aussi, par le fait
18 même, étaient encore plus élevées.

19 R. Oui. Bien, évidemment, ça se discutait au bureau
20 qu'on subissait des augmentations de trente,
21 trente-cinq pour cent (30 %-35 %) là. Tout le monde
22 au bureau a connu ce phénomène-là, on l'a vu, puis
23 tout le monde était au courant, c'est sûr.

24 Q. **[256]** Ma dernière question concerne le fait que
25 vous avez pris la décision de ne pas dénoncer ça là

1 à vos supérieurs ou à la police là, le fait que
2 vous étiez dans... vous étiez corrompu, dans le
3 sens où il y avait un système corrompu et vous avez
4 décidé de vivre avec ça pendant, quoi, dix-huit
5 (18) ans. De quatre-vingt-huit (88) à deux mille
6 six (2006)?

7 R. Bien, en quatre-vingt-huit (88), il y a eu un
8 premier versement, ensuite de quatre-vingt-quinze
9 (95) à deux mille (2000), presque rien, et ça a
10 vraiment commencé là, je dirais en deux mille
11 (2000), deux mille (2000) jusqu'à deux mille huit
12 (2008).

13 Q. **[257]** Alors, vous avez résisté à dénoncer tout ça.

14 R. Oui, absolument, oui.

15 Q. **[258]** Pendant toutes ces années-là.

16 R. Oui.

17 Q. **[259]** Je me posais la question suivante : si vous
18 n'aviez pas été dans cette collusion-là, vous étiez
19 demeuré un ingénieur honnête faisant son travail...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[260]** ... et que vous aviez découvert qu'un de vos
22 collègues faisait ça, l'auriez-vous dénoncé? Qu'il
23 gonflait les prix et qu'il prenait de l'argent.

24 L'auriez-vous dénoncé?

25 R. Bien, c'est une excellente question. Bien, je ne le

1 sais pas, je ne le sais pas. De prime abord, je
2 vous dirais que... je vous dirais que oui parce que
3 si... si ce n'était pas... ça aurait « dépendu »
4 des circonstances, là. Si ça avait été un système
5 généralisé ou si c'était juste un cas particulier
6 ou quoi que ce soit, mais je vous dirais que oui,
7 probablement.

8 Q. **[261]** Vous l'auriez dénoncé, c'est ça?

9 R. Possiblement.

10 Q. **[262]** Très bien. Je n'ai plus d'autres questions.

11 Je vous remercie beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Alors, nous allons prendre la pause. Et qui
14 contre-interrogera après la pause? Maître St-Jean.

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 La Ville de Montréal.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce qu'on a un problème? Monsieur Surprenant, si
25 vous voulez vous approcher?

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Surprenant, vous êtes sous le même
3 serment.

4 R. Oui.

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,
7 bonjour.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui.

10

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :

12 Q. **[263]** Monsieur Surprenant, Martin St-Jean, avocat à
13 la Ville de Montréal. J'aurai quelques questions à
14 vous poser.

15 R. Oui.

16 Q. **[264]** Je veux débiter d'abord, là, un peu pour
17 comprendre qui vous êtes et ce qui vous êtes
18 arrivé, de soixante-seize (76) à quatre-vingt-sept
19 (87) vous êtes, selon votre témoignage, strictement
20 à la conception des plans.

21 R. Exact. Oui.

22 Q. **[265]** De soixante-seize (76) à quatre-vingt-sept
23 (87), avez-vous fait et rempli vos tâches
24 honnêtement?

25 R. Absolument.

1 Q. **[266]** Aucun pot-de-vin?

2 R. Pas du tout.

3 Q. **[267]** Aucune approche d'un entrepreneur quelconque
4 ou de qui que ce soit d'autre pour tenter de vous
5 soudoyer?

6 R. Non.

7 Q. **[268]** Vous travailliez alors sur des projets
8 d'égouts, de conduites secondaires, comme ça sera
9 le cas par la suite?

10 R. Oui. Oui, tout le temps.

11 Q. **[269]** Donc, de quatre-vingt-... de soixante-seize
12 (76), pardon, à quatre-vingt-sept (87), votre
13 employeur n'a aucun reproche à formuler à votre
14 endroit?

15 R. Absolument aucun reproche.

16 Q. **[270]** Il est satisfait de votre travail?

17 R. Bien, si...

18 Q. **[271]** Au meilleur de votre connaissance, là. Est-ce
19 qu'on vous a fait quelque reproche que ce soit
20 durant cette période-là quant à votre travail?

21 R. Absolument aucun. Écoutez, je dois dire qu'on
22 devait être pas mal satisfait de mon travail, parce
23 que mon travail était très bien exécuté.

24 Q. **[272]** Vous avez glissé, en cours de témoignage,
25 plus tôt cette semaine, qu'au moment de votre

1 départ à la retraite, vous étiez un ingénieur de
2 niveau 2?

3 R. Oui. Exact.

4 Q. **[273]** Et que monsieur Leclerc, lui, était un
5 ingénieur de niveau 5, si ma mémoire me sert bien.

6 R. Oui, c'est exact.

7 Q. **[274]** Combien de niveaux y a-t-il?

8 R. Bien, je ne pourrais pas vous dire exactement. Moi
9 je suis toujours au resté au niveau 2. Niveau 5, je
10 crois qu'il y a des niveaux supérieurs au niveau 5,
11 mais je...

12 Q. **[275]** Et tout ce...

13 R. Je ne peux pas vous dire.

14 Q. **[276]** Vous, vous êtes resté à 2.

15 R. Exact.

16 Q. **[277]** D'accord. À quel moment êtes-vous entré au
17 niveau 2, de mémoire? Je sais qu'on remonte en
18 soixante-seize (76), là, mais...

19 R. Bien, je suis entré, j'ai fait... J'ai fait un
20 genre de stage à la Ville, j'ai été ingénieur
21 junior, puis ensuite, quand je suis devenu
22 ingénieur senior... Bien, c'est là que je suis
23 devenu de niveau 2, si je me souviens bien, là.

24 Q. **[278]** D'accord. Vous parlez d'un stage à la Ville.

25 Moi j'avais compris qu'après vos études vous aviez

1 travaillé dans le privé. Est-ce que vous parlez
2 d'un stage professionnel pour obtenir votre
3 accréditation?

4 R. Non non non non. Bien, quand j'ai dit stage, c'est
5 que je suis entré à la Ville de Montréal et puis
6 j'étais ingénieur junior.

7 Q. **[279]** Hum, hum?

8 R. Et puis je pense, si je me souviens bien, ça
9 prenait deux ans, puis au bout de deux ans à la
10 Ville, je suis devenu ingénieur senior.

11 Q. **[280]** D'accord. Donc, on comprend maintenant de ce
12 que vous nous avez dit ce matin que c'est en
13 quatre-vingt-sept (87) que vous auriez été approché
14 par monsieur Catania, par l'entremise d'un collègue
15 au service des finances.

16 R. Non, c'est en... Bien, moi j'ai dit que le premier
17 contrat, ce contrat datait de... Mon souvenir,
18 c'était mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), mais
19 là, ce qu'on a vu ce matin, le contrat, c'était mil
20 neuf cent quatre-vingt-huit (1988). Donc, c'est
21 sûrement en mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988).

22 Q. **[281]** Bon. Quatre-vingt-huit (88), d'abord?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[282]** Peut-être pour un appel d'offres qui avait
25 débuté en quatre-vingt-sept (87), mais peu importe,

1 là, on...

2 R. O.K.

3 Q. **[283]** On ne coupera pas les cheveux en quatre.

4 R. O.K.

5 Q. **[284]** À ce moment-là, vous étiez nouvellement, je
6 prends promu, là, mais vous aviez de nouvelles
7 fonctions qui s'étaient ajoutées à celles qui
8 étaient strictement de conception.

9 R. Oui. Oui, c'est tout à fait ça, oui.

10 Q. **[285]** C'est donc un des premiers projets sur lequel
11 vous avez eu à faire les devis également.

12 R. Bien, j'ai commencé à faire les devis en mil neuf
13 cent quatre-vingt-sept (1987), alors, si on parle
14 d'un contrat, vous avez dit fin quatre-vingt-sept
15 (87), quatre-vingt-huit (88), bien, j'en ai fait
16 sûrement d'autres avant ça, là.

17 Q. **[286]** O.K.

18 R. Ce n'était pas... Ce n'était pas le premier.

19 Q. **[287]** Vous nous avez également dit que vous faisiez
20 désormais les devis suite à la retraite d'un
21 collègue.

22 R. Oui. Oui.

23 Q. **[288]** Est-ce que vous savez pour quelle raison ce
24 collègue-là n'a pas été remplacé et qu'on vous a
25 confié ces tâches-là? Si vous ne le savez pas, vous

1 pouvez... Moi je ne vous demanderai pas de
2 spéculer, là.

3 R. Non. Non non.

4 Q. **[289]** Vous le savez ou vous ne le savez pas.

5 R. Non non. Je n'ai absolument aucune idée. Je n'ai
6 absolument aucune idée. J'imagine qu'on a jugé que
7 j'étais apte à faire les plans et les devis.

8 Q. **[290]** Par la suite vous nous direz qu'à compter de
9 quatre-vingt-sept (87) jusqu'à votre retraite, il y
10 aura eu quelques ingénieurs qui, au fil des années,
11 viendront vous donner un coup de main quant à la
12 préparation de projets...

13 R. Oui.

14 Q. **[291]** ... de conception, préparation de plans et
15 devis.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[292]** Au meilleur de votre connaissance, est-ce que
18 ces employés-là étaient honnêtes?

19 R. Bien, au meilleur de ma connaissance, oui.
20 Sûrement.

21 Q. **[293]** Encore une fois, savez-vous si certains
22 ingénieurs ont touché des pots-de-vin dans le cadre
23 de la réalisation de leurs tâches?

24 R. Bien, les ingénieurs qui, pendant ces vingt (20)
25 années-là, m'ont aidé, non. Je ne crois pas. Non.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [294] Je m'excuse, vous ne croyez pas quoi?

3 R. Bien, je ne crois pas qu'ils aient touché des pots-
4 de-vin, là, pour répondre à la question.

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 Q. [295] On a parlé abondamment de la présence de
7 certains acteurs, certains entrepreneurs qui
8 reviennent constamment dans les projets d'appels
9 d'offres. Vous êtes à la Ville depuis... Vous étiez
10 à la Ville, lors de votre retraite, depuis à peu
11 près trente-deux (32), trente-trois (33) ans.

12 R. Oui.

13 Q. [296] Est-ce que ce n'est qu'à partir de deux mille
14 (2000) que c'est les mêmes entrepreneurs qui
15 reviennent constamment?

16 R. Non non. Absolument pas. Si je me souviens bien,
17 dans les années, je dirais quatre-vingt-dix (90) à
18 deux mille (2000), c'est... C'était souvent
19 toujours les mêmes entrepreneurs, mais sauf que,
20 comme on a vu, il y en a qui s'ajoutaient de temps
21 en temps, là. Mais...

22 Q. [297] Certains quittaient, certains arrivaient.

23 R. Oui. Mais je veux dire, même dans les années
24 quatre-vingt (80), quatre-vingt-dix (90), autant
25 que je me souviens, là, ça... Il y avait toujours

1 peut-être une dizaine d'entrepreneurs qui
2 étaient...

3 Q. **[298]** Il y a toujours un noyau solide
4 d'entrepreneurs qui se spécialisent dans un
5 domaine, peu importe la décennie.

6 R. Je dirais que oui.

7 Q. **[299]** O.K. Et d'après vous, ça s'explique par la
8 complexité des travaux? Il faut avoir une certaine
9 spécialisation?

10 R. Bien, évidemment que tous ces entrepreneurs-là,
11 selon leur licence, ils doivent être en mesure de
12 réaliser ces travaux-là. Mais ce n'est pas... Des
13 travaux d'égouts, d'aqueducs, là, conduites
14 secondaires, ce n'est pas des travaux complexes
15 comme tels, là. Donc...

16 Q. **[300]** Non, on s'entend, mais si maître Gallant et
17 moi on décidait de s'ouvrir une compagnie de
18 construction demain matin, là...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[301]** ... ça pourrait causer un problème, là. Il
21 faut avoir une certaine expertise, un certain
22 savoir.

23 R. Bien, absolument. Ça causerait un problème.

24 Q. **[302]** Ça prend des é...

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Je...

3 Me MARTIN ST-JEAN :

4 Pardon?

5 Me DENIS GALLANT :

6 Je confirme.

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Vous confirmez?

9 Q. **[303]** Ça prend des équipements pour faire ce
10 travail-là.

11 R. Bien oui, absolument.

12 Q. **[304]** Ça prend une capacité de financement pour
13 faire ces travaux-là.

14 R. Sûrement.

15 Q. **[305]** Et la Ville de Montréal ne veut pas que
16 n'importe qui puisse venir travailler dans ces
17 infrastructures qui devraient durer... vous
18 avez dit quatre-vingt-quelques années, là.

19 R. Absolument. Oui.

20 Q. **[306]** Alors, il y a des prérequis pour pouvoir
21 soumissionner.

22 R. Bien, il faut absolument que l'entrepreneur ait ses
23 licences pour... de la Commission du travail du
24 Québec, pour réussir, pour être en mesure de...
25 pour prouver qu'il est autorisé à faire ces

1 travaux-là.

2 Q. **[307]** Oui?

3 R. Et puis, évidemment, comme vous dites, ça prend de
4 l'équipement, ça prend des bons employés, des bons
5 contremaître, ça prend des ingénieurs, aussi, chez
6 les entrepreneurs.

7 Q. **[308]** Bon, disons que je veux embaucher un
8 ingénieur pour faire un projet X. Il me semble que
9 comme client, je vais lui demander : « En as-tu
10 déjà fait un projet X? » Est-ce que la Ville de
11 Montréal fonctionnait également comme ça, au
12 meilleur de votre connaissance?

13 R. Au meilleur de ma connaissance, non.

14 Q. **[309]** O.K.

15 R. Non.

16 Q. **[310]** Elle ne fonctionnait pas comme ça, ou vous
17 n'avez pas connaissance de cette façon de faire-là?

18 R. Bien, vous voulez dire que, si la Ville... quand la
19 Ville engageait des entrepreneurs...

20 Q. **[311]** On va en appel d'offres.

21 R. Oui.

22 Q. **[312]** Pour un projet donné. Est-ce que vous savez
23 si la Ville avait un prérequis de qualifications ou
24 d'expériences similaires pour que les
25 soumissionnaires puissent se qualifier? Est-ce que

1 c'est à votre connaissance?

2 R. Non, ce n'est pas à ma connaissance. Non.

3 Q. **[313]** On revient au projet Westmount. Quant à
4 monsieur Frank Catania, vous dites que votre estimé
5 était à deux cent cinquante mille dollars
6 (250 000 \$)?

7 R. Exact.

8 Q. **[314]** Sa soumission, on l'a vue, était en deçà de
9 quelques milliers de dollars du cinq cent mille
10 (500 000 \$) dont vous nous parliez?

11 R. Oui.

12 Q. **[315]** Est-ce que c'était la première fois qu'un si
13 grand écart se présentait dans une soumission?

14 R. Bien, dans mon cas à moi, oui.

15 Q. **[316]** Oui?

16 R. Oui, oui, c'était la première fois, définitivement,
17 parce que comme on a dit tout à l'heure, ça faisait
18 sûrement partie des dix (10) premières soumissions
19 que j'ai préparées, puis avant je préparais
20 uniquement les projets, donc je ne voyais pas ce
21 qui se passait au niveau soumission.

22 Q. **[317]** O.K. Alors, pour vous, c'était à ce moment-là
23 un premier... une première réalité comme celle-là?
24 C'est la première fois que vous rencontrez ce
25 problème-là d'un écart de cent pour cent (100 %),

1 essentiellement, là?

2 R. Oui. Oui, je dirais que oui.

3 Q. **[318]** O.K. Là, je veux revenir un peu sur votre
4 témoignage de jeudi dernier et celui de lundi.
5 Jeudi dernier, vous nous disiez que vous ne vous
6 étiez pas senti menacé, que c'était peut-être un
7 peu intimidant, vous aviez été troublé. Maître
8 Gallant vous a demandé si vous aviez craint pour
9 votre sécurité. Vous avez dit : « Non, pas du
10 tout. » On vous a demandé : « Avez-vous eu le
11 sentiment que monsieur Catania était relié à la
12 mafia? » Là, je ne suis pas certain si c'est
13 exactement ce qui a été dit ou de cette façon-là,
14 mais vous avez dit : « Non, je ne pensais pas ça du
15 tout. » Et par la suite, lundi, vous êtes revenu,
16 puis là vous nous avez dit : « Bien,
17 essentiellement, ce n'est pas ceux qui ne nous font
18 pas manger on les tasse, c'est ceux qui ne nous
19 font pas manger on les élimine. »

20 R. Oui.

21 Q. **[319]** Qu'est-ce qui s'est passé entre jeudi et
22 lundi?

23 R. Bien, entre jeudi et lundi... Moi, au départ, on
24 m'avait dit...

25 Q. **[320]** Qui ça, « on »?

1 R. On m'avait dit, l'entrepreneur dont vous parlez.

2 Q. **[321]** Oui?

3 R. Exactement ça comme ça...

4 Q. **[322]** Bien, exactement ça comme ça, lequel des
5 deux?

6 R. « Les gens qui nous empêchent de manger, on les
7 élimine ».

8 Q. **[323]** Oui?

9 R. Mais moi, j'ai... Je dirais, essentiellement, ça
10 m'avait vraiment intimidé et à partir de ce moment-
11 là, effectivement, j'ai eu vraiment peur et j'ai
12 craint pour ma sécurité.

13 Q. **[324]** Mais pourquoi vous n'avez pas dit ça jeudi?

14 R. Bien, justement, parce que j'avais peur qu'il ait
15 des représailles ou quoi que ce soit. C'est
16 essentiellement pour ça.

17 Q. **[325]** Ah bon?

18 R. Oui.

19 Q. **[326]** Et cette crainte-là s'est dissipée pendant le
20 week-end?

21 R. Pardon?

22 Q. **[327]** Vous aviez peur jeudi de représailles, vous
23 faisiez preuve de réserve? Vous avez peur?

24 R. Oui.

25 Q. **[328]** C'est ce qu'on comprend?

1 R. Oui.

2 Q. **[329]** Et lundi matin, vous n'avez plus peur?

3 R. Non, ce n'est pas ça que...

4 Q. **[330]** Non?

5 R. Ce n'est pas ça qui se passe. C'est que j'ai
6 toujours peur, mais je dois dire, je suis ici pour
7 dire la vérité, de toute façon. Alors, j'ai décidé
8 de le dire. J'avais... Antérieurement, j'avais des
9 craintes, là, je ne voulais pas dire ça. Mais les
10 craintes puis les peurs sont toujours demeurées,
11 puis je vous dirais que ça a toujours demeuré
12 pendant les vingt (20) dernières années, parce que
13 quand on vous dit ça une fois, c'est difficile
14 d'oublier.

15 Q. **[331]** Donc, ce qu'on doit comprendre, c'est qu'en
16 quatre-vingt-huit (88), quand vous rencontrez
17 monsieur Catania pour la première fois, vous savez
18 qu'il est avec le crime organisé?

19 R. Non.

20 Q. **[332]** Vous ne le savez pas?

21 R. Non. Non, non, non, pas du tout.

22 Q. **[333]** Vous l'apprenez quand?

23 R. Bien, je l'ai appris, j'ai commencé à réaliser ça
24 la deuxième fois où est-ce que je suis allé jouer
25 au golf avec monsieur Tony et monsieur Rizzuto.

1 Comme j'ai mentionné, on n'avait discuté
2 d'absolument rien, mais là j'ai vu que, oh, là, il
3 y a sûrement un rapprochement quelconque. Et puis
4 quelque temps plus tard, bien là, là, c'est ça,
5 monsieur Leclerc m'avait informé qu'il y avait des
6 montants qui s'en allaient à la mafia et il y avait
7 des montants qui s'en allaient ailleurs.

8 Q. **[334]** On va y revenir, Monsieur Surprenant. Là vous
9 êtes rendu dans les années deux mille (2000), si je
10 ne me trompe pas.

11 R. Oui.

12 Q. **[335]** C'est ça? Alors, on est à peu près une
13 quinzaine d'années plus tard. On va revenir à ce
14 que vous nous dites, là, mais chronologiquement on
15 est toujours en quatre-vingt-huit (88). Et ce que
16 je dois comprendre, c'est que vous ne savez pas,
17 vous ne percevez pas que monsieur Catania, à ce
18 moment-là, est associé au crime organisé?

19 R. Exact.

20 Q. **[336]** Bon. Donc, la crainte, ce n'est pas la
21 crainte que le poids d'une organisation pourrait
22 vous faire peser sur les épaules, c'est la crainte
23 que cet individu-là, ou les gens qui gravitent
24 autour, pourrait susciter chez vous?

25 R. Oui, exactement, la crainte... C'est un

1 entrepreneur, et puis il y avait d'autres
2 entrepreneurs, ça fait que je me disais, là...
3 Honnêtement, je ne savais pas d'où pouvaient venir
4 les dangers, mais il y a une crainte qui s'est
5 installée, effectivement.

6 Q. **[337]** Restez avec moi un instant, là, Monsieur
7 Surprenant, là. Vous êtes avec monsieur Catania,
8 là. Et là, vous me parlez, là, il y a d'autres
9 entrepreneurs. Mais est-ce qu'il y a d'autres
10 entrepreneurs à ce moment-là avec monsieur Catania?

11 R. Non, non, non, pas du tout.

12 Q. **[338]** Bon. Alors, parlons de monsieur Catania. Ce
13 que vous nous dites, là, c'est que c'est la menace
14 essentiellement d'un seul homme, là?

15 R. Oui.

16 Q. **[339]** Bon. Et donc, ce que vous allez faire, vous
17 allez retourner dans vos bureaux, à sa suggestion
18 vous allez refaire vos devoirs, et vous allez
19 arriver avec un estimé, une fois ajusté, d'environ,
20 vous nous avez dit, là, quatre cents (400 000 \$) à
21 quatre cent vingt mille dollars (420 000 \$)?

22 R. Bien, c'est ce que je me souvenais, là, d'avoir
23 fait.

24 Q. **[340]** Bon. Le quatre-vingt mille dollars (80 000 \$)
25 qui nous ramène à cinq cent mille (500 000)?

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[341]** Pourquoi vous l'avez consenti, il ne vous
3 l'avait pas demandé?

4 R. Je ne comprends pas votre question.

5 Q. **[342]** O.K. Je vais la reformuler. C'est très bien
6 que vous ne le disiez, je préfère ça que vous me
7 répondiez quelque chose qui ne soit en réponse à
8 une question. Vous nous avez dit, bien j'ai refait
9 mes devoirs et techniquement quand on regarde puis
10 il y avait des complexités, je les avais omises,
11 j'arrive à quatre cent vingt mille dollars
12 (420 000 \$), grosso modo?

13 R. O.K.

14 Q. **[343]** Vous vous souvenez de ça?

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[344]** Vous n'avez pas à être d'accord avec moi?

17 R. Oui, oui, je me souviens.

18 Q. **[345]** Bon, quatre cent vingt mille dollars
19 (420 000 \$), et vous nous avez dit aussi
20 qu'essentiellement monsieur Catania vous avait rien
21 demandé, si ce n'est que de regarder ça et de voir
22 ce que vous pouviez faire?

23 R. Oui, c'est vrai.

24 Q. **[346]** Donc, sa soumission était à cinq cent mille
25 dollars (500 000 \$), on va rester à cinq cent mille

1 (500 000), on ne coupera pas les cheveux en quatre
2 pour trois, quatre mille dollars (3000-4000 \$), là,
3 mais ce que je cherche à comprendre c'est pourquoi
4 avoir consenti le quatre-vingt mille dollars
5 (80 000 \$), il ne vous l'avait pas demandé?

6 R. Bien son contrat était, son contrat était à cinq
7 cent mille dollars (500 000 \$).

8 Q. **[347]** Oui?

9 R. Moi je n'avais rien à consentir là-dedans, c'était,
10 son contrat était à cinq cent mille dollars
11 (500 000 \$). Nous on a fait des notes
12 explicatives...

13 Q. **[348]** Oui?

14 R. ... pour expliquer et puis avec les notes
15 explicatives on pouvait expliquer jusqu'à mettons
16 quatre cent vingt mille dollars (420 000 \$).

17 Q. **[349]** Oui? Et là, vous...

18 R. On a fait un rapport de vote de crédit, mes
19 supérieurs ont tout examiné ça, c'était parfait
20 comme ça, d'ailleurs les documents sont signés par
21 mon supérieur du temps. Et puis le rapport de vote
22 de crédit, le contrat était de cinq cent mille
23 dollars (500 000 \$). Donc il faut faire voter les
24 crédits de cinq cent mille dollars (500 000 \$), là.

25 Q. **[350]** Est-ce qu'on pourrait voir la pièce 14P-214,

1 s'il vous plaît, auquel le témoin réfère? O.K.

2 Alors, si on regarde le document, est-ce que je
3 peux voir, là, vous l'avez devant vous...

4 R. Oui.

5 Q. **[351]** ... vous êtes peut-être en mesure d'indiquer
6 à madame Blanchette, la technicienne, à quel
7 endroit se rendre pour voir vos recommandations
8 auxquelles vous référez?

9 R. Il faut continuer. Bien ici on a les notes
10 explicatives, si je comprends bien.

11 Q. **[352]** O.K. On va remonter juste pour voir au haut
12 de la page, donc on voit :

13 Notes explicatives supplémentaires à
14 l'annexe. Pour compléter le premier
15 paragraphe de l'annexe, groupe 66.

16 il y a des données et si on se rend au bas, est-ce
17 qu'il y a un montant auquel vous arrivez?

18 R. Non, je ne vois pas de montant.

19 Q. **[353]** O.K. Alors est-ce que je dois comprendre que
20 vous vous aviez fait une recommandation à quatre
21 cent vingt mille dollars (420 000 \$) ou au montant
22 de la soumission? Vous qu'est-ce que vous
23 recommandiez à ce moment-là?

24 R. On a recommandé que le contrat soit accordé...

25 Q. **[354]** Oui?

1 R. ... à la valeur du montant.

2 Q. **[355]** De la soumission?

3 R. De la soumission.

4 Q. **[356]** O.K.

5 R. On ne peut pas, on ne peut pas dire le contrat est
6 de cinq cent mille dollars (500 000 \$), on va
7 accorder un contrat de quatre cent mille dollars
8 (400 000 \$), par exemple. C'est impossible.

9 Q. **[357]** Vous dites on ne peut pas dire ça, mais le
10 savez-vous si on peut faire ça ou on ne peut pas
11 faire ça?

12 R. Bien ce que je veux dire c'est que tous les
13 rapports de vote de crédit et d'octroi de contrat
14 que j'ai faits, ça a toujours concerné le montant
15 exact et le montant total du contrat. Moi
16 personnellement je n'ai jamais fait de vote de
17 crédit partiel ou quoi que ce soit, bien en tout
18 cas je ne m'en souviens pas.

19 Q. **[358]** La capacité de négocier avec le plus bas
20 soumissionnaire conforme vous ne connaissez pas ça,
21 ce n'est pas quelque chose qui vous dit quelque
22 chose?

23 R. Bien pas du tout.

24 Q. **[359]** Pas du tout. O.K. Donc vous c'était, moi
25 j'arrive à quatre cent vingt mille dollars

1 (420 000 \$), il est à cinq cent mille dollars
2 (500 000 \$), il faut que j'octroie le contrat à
3 cinq cent mille dollars (500 000 \$)?

4 R. Ah, bien oui, absolument, absolument, ça a été
5 signé par mon directeur puis c'est comme ça que ça
6 marchait. Nous, en tout cas, s'il y avait d'autres
7 alternatives, on ne les connaissait pas et puis on
8 ne nous a jamais informés qu'il y avait d'autres.

9 Q. **[360]** Je vais vous inviter à faire attention avec
10 l'utilisation du on, parce que je sais que vous
11 aimez inclure des gens dans votre groupe, là, mais
12 le on c'est qui? C'est vous? Parlez de ce que vous
13 vous savez?

14 R. Bien je n'ai jamais été informé qu'il y avait
15 d'autres méthodes et mes patrons non plus, alors on
16 a fait un vote de crédit en conséquence.

17 Q. **[361]** Comment vous savez de ce que, comment vous
18 savez que vos patrons ont été informés d'une chose
19 ou pas?

20 R. Bien...

21 Q. **[362]** Vous spéculez, là, encore une fois, là,
22 c'est...

23 R. C'est mes patrons.

24 Q. **[363]** Oui?

25 R. Ils sont payés vingt mille dollars (20 000 \$) de

1 plus que moi.

2 Q. **[364]** Oui?

3 R. Ils vérifient mes rapports.

4 Q. **[365]** Oui?

5 R. Ils savent ce que je fais, si je fais quelque chose
6 de pas correcte.

7 Q. **[366]** Oui?

8 R. Puis s'ils sont informés qu'il y a d'autres façons
9 différentes de procéder, ils vont me le dire.

10 Q. **[367]** O.K. Alors à chaque fois qu'il se passe
11 quelque chose, là, c'est de la faute de quelqu'un
12 d'autre, il y a un patron?

13 R. Non, ce n'est pas la faute de quelqu'un d'autre.
14 C'est la façon de procéder.

15 Q. **[368]** O.K.

16 R. C'est comme ça que ça fonctionnait.

17 Q. **[369]** Mais je reviens à ma question, là, le savez-
18 vous ou vous ne le savez pas ce que monsieur, ce
19 que monsieur, j'ai vu son nom il y a quelques
20 instants, mais monsieur votre patron?

21 R. Oui.

22 Q. **[370]** Le savez-vous ce qu'il sait ou vous ne le
23 savez pas? Vous, vous savez, on ne vous en a pas
24 parlé, là. Je veux que, on va, vous savez les cinq
25 sens, là, ce que vous avez entendu, ce que vous

1 avez vu, ce que vous avez senti, ce que vous avez
2 touché et si ça se pose, on verra, le cas échéant,
3 ce que vous avez goûté.

4 Alors, la possibilité d'octroyer un contrat
5 en bas de la plus basse soumission conforme, là, de
6 négocier, vous personnellement savez-vous si ça
7 existe ou pas?

8 R. Personnellement, je ne le sais pas.

9 Q. **[371]** Bon.

10 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

11 Je peux me permettre.

12 Me MARTIN ST-JEAN :

13 Oui.

14 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

15 Q. **[372]** Donc ça, Monsieur Surprenant, c'est un
16 exemple de notes explicatives que vous rajoutiez
17 pour pouvoir justifier un prix plus élevé que
18 l'estimé de la Ville, est-ce que c'est ça?

19 R. Oui, ça peut être quelque chose comme ça,
20 effectivement.

21 Q. **[373]** Et c'est vous qui prépariez ces notes
22 explicatives-là, c'est bien...

23 R. Bien normalement, oui.

24 Q. **[374]** Et là la personne qui a signé en dessous du
25 document, c'était votre supérieur de l'époque?

1 R. Oui.

2 Q. **[375]** Et cette personne-là faisait-elle un travail
3 de supervision sur les notes explicatives que vous
4 prépariez ou bien non?

5 R. Définitivement, définitivement.

6 Q. **[376]** Elle le prenait comme ça, sans faire une
7 vérification avant de signer?

8 R. Non, non, définitivement que le, que mon supérieur
9 vérifiait tout ce que je faisais, là. C'est ça que
10 je dis.

11 Q. **[377]** Donc vos notes explicatives c'est des
12 éléments vrais, là, ce n'est pas quelque chose que
13 vous inventiez pour faire passer le contrat,
14 c'était des, parce que ce qu'on dit en haut dans ça
15 c'est qu'il y a des travaux supplémentaires prévus
16 qui n'étaient pas prévus dans l'appel d'offres,
17 est-ce que ça c'était des vrais éléments
18 supplémentaires ou c'était...

19 R. Bien de la façon, écoutez, c'est un contrat qui
20 date de...

21 Q. **[378]** Quatre-vingt-huit (88)?

22 R. ... quatre-vingt-huit (88), ça fait vingt-cinq (25)
23 ans, je ne me souviens absolument pas de toute la
24 mécanique qu'on a vue, mais là je vois que :
25 longueur de conduite d'eau prévu originalement de

1 deux cent dix (210) mètres; suite à une étude
2 approfondie du projet les travaux supplémentaires
3 suivants ont été requis ». Je ne me souviens pas
4 vraiment pourquoi il y a des travaux
5 supplémentaires qui ont été requis mais il y avait
6 sûrement une bonne raison alors on a expliqué et
7 puis ça fait partie du rapport d'octroi de contrat
8 et de vote de crédit.

9 Q. **[379]** O.K. Alors prenons cet exemple-là de note
10 explicative parce que c'est la, c'est la première
11 fois que vous nous en avez parlé, ça a été le
12 premier dossier dont vous nous avez parlé. Si je me
13 souviens bien, ce que vous avez dit c'est que pour
14 votre patron, vous aviez été convaincant dans la
15 rédaction et dans les explications que vous lui
16 aviez fournies, et que, dans ce cas-là, jusqu'à
17 concurrence de quatre cent vingt mille dollars
18 (420 000 \$) ça, c'était justifié là, ce n'était pas
19 de la matière inventée?

20 R. Bien, selon mon souvenir, c'est exact.

21 Q. **[380]** C'était ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[381]** Ça veut dire que la première fois quand vous
24 avez fait le deux cent cinquante mille (250 000 \$)
25 comme évaluation ce n'était pas exact?

1 R. Bien, comme j'ai mentionné, sûrement c'est que, on
2 faisait des estimations à partir de coûts unitaires
3 globaux au mètre linéaire et puis ça arrivait qu'on
4 faisait des estimations puis qu'on n'avait pas
5 encore le projet comme tel. Donc c'est rendu, quand
6 on faisait, quand on faisait les devis, c'est là
7 qu'on connaissait vraiment le projet là.

8 Me MARTIN ST-JEAN :

9 Q. **[382]** En fait, si je comprends la question de
10 Madame la Présidente, c'était « Est-ce que le
11 travail à deux cent cinquante mille dollars
12 (250 000 \$) était un problème de compétence ou
13 non? ». Ou vous aviez une situation factuelle puis
14 vous l'avez fait au meilleur connaissance et par la
15 suite bien, les données ont changé et vous avez dû
16 réajuster le tir.

17 R. Bien, selon ce que je vois là, on avait prévu deux
18 cent cinquante mille dollars (250 000 \$), selon ce
19 que je vois là, bien il y a des travaux
20 supplémentaires qui ont été rajoutés ça fait que...

21 Q. **[383]** Bien on voit que « longueur totale de
22 conduite d'eau proposée trois cent trente (330)
23 mètres, soit une majoration de cent vingt (120)
24 mètres en raison des traverses à reconstruire aux
25 trois différentes intersections ». J'imagine que

1 ces intersections-là ne se sont pas matérialisées
2 du jour au lendemain là. On pouvait les concevoir
3 comme étant présentes lors de la première
4 évaluation?

5 R. Bien, je suis tout à fait d'accord avec vous. Sauf
6 que, je vous dis, je ne me souviens absolument pas
7 le pourquoi il y a eu, il y a eu des modifications
8 comme ça. Je ne peux pas vous dire.

9 Q. **[384]** O.K. On se reporte un peu plus en avant dans
10 le temps, le contrat a vraisemblablement été
11 octroyé à la compagnie de monsieur Catania.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[385]** De ce que je comprends, on vous a appelé à un
14 moment donné pour vous inviter, que vous vous
15 rendiez à ses bureaux. C'est ça?

16 R. Oui. Exact.

17 Q. **[386]** Et ça, ça vous était arrivé combien de fois
18 auparavant?

19 R. Jamais.

20 Q. **[387]** O.K. Vous saviez ce qui s'en venait?

21 R. Bien, oui, j'imaginai, j'avais une bonne idée,
22 oui.

23 Q. **[388]** O.K. Vous imaginiez. Est-ce que vous imaginez
24 ça aujourd'hui ou vous imaginiez ça à ce moment-là
25 ou vous vous souvenez très bien que « Oui, bien

1 écoutez, je savais ce qui s'en venait là, à ce
2 moment-là, là. »?

3 R. Bien, écoutez, ça fait vingt-cinq (25) ans. Dans ce
4 temps-là...

5 Q. **[389]** C'est marquant là. Hein?

6 R. J'imaginai, je pensais bien que c'était, c'était
7 pour ça, effectivement, oui.

8 Q. **[390]** Vous vous en alliez chercher une « nananne »
9 là, une rétribution, un cadeau.

10 R. Oui.

11 Q. **[391]** Alors quand vous dites là qu'à un moment
12 donné là « Tu as dix (10) secondes qui peut changer
13 un paquet de choses pour le futur. ».

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[392]** Après que monsieur Catania vous a remis
16 l'enveloppe là, ce n'est pas tout à fait vrai là,
17 le dix (10) secondes avait commencé à courir bien
18 avant ça.

19 R. Bien, comme je vous dis, je n'étais pas, je pensais
20 que j'allais là pour ça.

21 Q. **[393]** Oui.

22 R. Je n'étais pas sûr.

23 Q. **[394]** Oui.

24 R. Mais quand ça arrive, sur le fait, quand c'est
25 concret, bien, tu sais, c'est là que, c'est là que

1 tu, tu réalises là.

2 Q. **[395]** Puis à ce moment-là, vous êtes un
3 fonctionnaire, parce que je prends ce que vous nous
4 avez dit hier là, qu'il n'y a pas de fonctionnaire
5 corrompu, il y a des fonctionnaires qui se font
6 corrompre là, vous êtes, à ce moment-là, au moment
7 de la réception de votre appel téléphonique de
8 monsieur Catania, vous êtes toujours d'une moralité
9 irréprochable.

10 R. Si je me souviens bien, quand j'ai eu la rencontre
11 avec monsieur Catania, il avait été question qu'il
12 y aurait une commission comme ça là.

13 Q. **[396]** Est-ce que, ce souvenir-là, il vient de faire
14 son apparition dans votre tête? Parce que votre
15 témoignage est à l'effet contraire et je vous ai
16 redemandé, il n'y a pas cinq minutes, si monsieur
17 Catania vous avait fait des promesses et vous nous
18 avez dit « Non ».

19 R. Bien écoutez, je vous le dis...

20 Q. **[397]** Vous êtes sous serment Monsieur Surprenant.

21 R. Ça fait, ça fait...

22 Q. **[398]** C'est le même serment lorsque je pose les
23 questions que celui que vous avez pris pour les
24 questions de Maître Gallant.

25 R. Oui, absolument.

1 Q. **[399]** C'est la vérité que vous devez dire à la
2 Commission. Toute la vérité.

3 R. Oui.

4 Q. **[400]** Pas ce qui fait votre affaire.

5 R. Oui. Mais je vous ai dit.

6 Q. **[401]** Alors...

7 R. Ça fait vingt-cinq (25) ans, c'est sûr que j'ai
8 oublié des choses au sujet de cette réunion-là. Si,
9 si j'ai mentionné qu'il n'en avait pas parlé à ce
10 moment-là, bien, écoute, il n'en avait peut-être
11 pas parlé. Je ne m'en souviens pas vraiment.

12 Q. **[402]** O.K. Mais l'appel de monsieur Catania.

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[403]** Ça, vous vous en souvenez?

15 R. Oui.

16 Q. **[404]** Bon. Il vous appelle. Vous pouvez dire
17 « Écoutez, de quoi s'agit-il? ». Lui avez-vous posé
18 la question?

19 R. Non.

20 Q. **[405]** Bon.

21 R. Non, non, non.

22 Q. **[406]** Parce que vous saviez ou vous espériez à ce
23 moment-là recevoir quelque chose.

24 R. Bien, j'imaginai que ça pouvait être ça.
25 Effectivement.

1 Q. **[407]** Bon. Alors ce n'est pas quand l'enveloppe
2 vous a été remise que les portes se sont refermées
3 autour de vous. Vous le souhaitiez ça, recevoir des
4 pots-de-vin.

5 R. Bien je le souhaitais, je m'imaginai que ça
6 pouvait être ça. Je le souhaitais, je ne peux pas
7 dire que je le souhaitais là.

8 Q. **[408]** Vous y êtes allé?

9 R. Oui.

10 Q. **[409]** Vous n'avez pas dit non?

11 R. Exact.

12 Q. **[410]** Vous avez, au moment de l'appel, j'imagine
13 quand même à descendre prendre votre voiture?

14 R. Bien, définitivement.

15 Q. **[411]** Il se passe au moins une demi-heure entre
16 votre départ du Vieux-Montréal puis la Rive-Sud?

17 R. Oui.

18 Q. **[412]** Tout ça, c'est du temps de réflexion?

19 R. Oui.

20 Q. **[413]** Vous êtes une personne d'une intelligence
21 moyenne?

22 R. Sûrement.

23 Q. **[414]** Un libre arbitre, vous avez ça? Vous êtes
24 capable de faire la part du bien et du mal?

25 R. Évidemment.

1 Q. **[415]** Vous saviez exactement ce dans quoi vous vous
2 embarquiez et vous y êtes allé de façon tout à fait
3 volontaire.

4 R. Oui.

5 Q. **[416]** Alors de dire que c'est de la faute des
6 entrepreneurs là, à un moment donné pour danser il
7 faut être deux.

8 R. Tout à fait d'accord.

9 Q. **[417]** Et c'est pour ça, peut-être en complément à
10 la question que Maître Rochefort vous posait plus
11 tôt là, c'est pour ça aussi que ce soir-là il n'y a
12 pas eu de longue réflexion à faire « Qu'est-ce que
13 je vais faire avec ça? Comment je vais me sortir de
14 ça? ». La décision était prise, vous preniez
15 l'argent et vous la gardiez.

16 R. Bien oui, je ne peux pas le nier.

17 Q. **[418]** C'est pour ça aussi quand madame la
18 Commissaire hier vous posait la question « vous
19 n'avez pas pensé appeler la police », c'était hors
20 de question.

21 R. Mais, madame la Commissaire m'a parlé
22 effectivement, m'a posé cette question-là, on était
23 rendu dans les années deux mille trois (2003), deux
24 mille quatre (2004), deux mille cinq (2005) là, si
25 je me souviens bien. Et effectivement, j'ai

1 répondu, je n'ai pas vraiment réfléchi à ma réponse
2 là, mais « tout le monde prenait de l'argent autour
3 de moi, il y avait un système, ça fait que j'étais
4 mal placé pour appeler la police ».

5 Q. **[419]** Et quand vous dites que vous n'avez pas
6 vraiment réfléchi à votre réponse là, à quelle
7 réponse vous n'avez pas réfléchi? Celle de madame
8 la Présidente?

9 R. À la réponse que j'ai fait à madame la Présidente,
10 oui.

11 Q. **[420]** Écoutez là, vous êtes ici depuis quelques
12 jours, on sait, de par la remise d'argent que vous
13 avez fait au mois d'août, que vous avez été
14 rencontré et que cette histoire-là là, cette
15 préparation-là, c'est l'avez effectuée depuis
16 quelques semaines, voire quelques mois là. Et
17 aujourd'hui vous avez le culot de nous dire que
18 vous ne réfléchissez pas aux questions qui vous
19 sont posées!

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître, je vais quand même vous demander de rester
22 poli avec le témoin, s'il vous plaît.

23 Me MARTIN ST-JEAN :

24 Avec plaisir, Madame la Présidente.

25 R. Bien, je peux vous répondre que quand on m'a posé

1 la question, je pensais au tableau là que je devais
2 présenter là puis effectivement j'ai... j'ai
3 répondu trop vite, sûrement.

4 Q. **[421]** O.K. Donc, si je vous disais qu'en quatre-
5 vingt-huit (88) là il y avait un programme d'aide
6 aux employés pour peut-être que vous puissiez vous
7 confier, ce serait peine perdue là. Vous, ça ne
8 vous intéressait pas d'avoir de l'aide à ce moment-
9 là.

10 R. Bien, je ne savais pas qu'il y avait des systèmes
11 comme ça qui existaient là et puis...

12 Q. **[422]** Écoutez là, Monsieur Surprenant, en quatre-
13 vingt-huit (88), vous êtes à l'emploi de la Ville
14 de Montréal...

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[423]** ... depuis...

17 R. Soixante-seize (76).

18 Q. **[424]** ... soixante-seize (76).

19 R. Oui.

20 Q. **[425]** Douze (12) ans et vous me dites là qu'un
21 programme d'aide aux employés, vous ne saviez pas
22 que ça existait!

23 R. Bien, là, oui, je dis que...

24 Q. **[426]** Oui ou non?

25 R. ... sûrement que ça existait là, sauf que je n'ai

1 jamais pensé que... je n'ai jamais pensé à ce
2 programme d'aide-là.

3 Q. **[427]** Non.

4 R. Non.

5 Q. **[428]** Je comprends de votre réponse, pourquoi. Et
6 cette erreur-là que vous avez commise en quatre-
7 vingt-huit (88), on a vu là de par votre témoignage
8 là qu'elle sera commise au moins à un minimum de
9 quatre-vingt-dix (90) reprises là. C'est le nombre
10 de contrats qu'on a faits avec maître Gallant et
11 vous les derniers jours.

12 R. Exact.

13 Q. **[429]** Et comme on a fait remarquer, il y a eu des
14 voyages.

15 R. Oui.

16 Q. **[430]** Ce sont des erreurs ça aussi? Ou c'est
17 effectivement, vous étiez bien là-dedans. Hein!
18 C'était la grosse vie. Il y a des années où vous
19 avez touché cent mille dollars (100 000 \$). Deux
20 mille six (2006) là, l'année où ça devait ralentir
21 là les cotes que vous perceviez là, c'est plus de
22 cent mille dollars (100 000 \$) que vous avez
23 touchés, au surplus de votre salaire qui était
24 probablement autour de soixante-dix mille dollars
25 (70 000 \$) à ce moment-là.

1 R. Oui. Hum, hum. Bien, c'est... c'est sûr que ce
2 n'est pas... ce n'est pas désagréable d'aller en
3 voyage, d'aller jouer au golf puis de recevoir des
4 montants d'argent, effectivement. Je l'avoue.

5 Q. **[431]** En quatre-vingt-huit (88), Monsieur
6 Surprenant - moi, je vais vous poser des questions
7 parce que je veux comprendre - aviez-vous des
8 problèmes d'argent?

9 R. Bien, en quatre-vingt-huit (88), non, pas vraiment.
10 J'avais acheté ma maison en mil neuf cent quatre-
11 vingt-deux (1982) puis mon épouse travaillait, moi
12 aussi, c'était correct.

13 Q. **[432]** Aviez-vous des problèmes de santé?

14 R. Pas à ma connaissance.

15 Q. **[433]** Problèmes de drogue?

16 R. Pas du tout.

17 Q. **[434]** Étiez-vous un joueur compulsif?

18 R. Non.

19 Q. **[435]** Alors, c'est par pure cupidité là que vous
20 preniez cet argent-là, pour en avoir plus, pour
21 vous remplir les poches sur le dos des
22 contribuables.

23 R. Je ne vous dirai pas que c'est par pure cupidité,
24 je l'ai pris comme ça.

25 Q. **[436]** Vous l'avez pris comme ça... Parce qu'il y a

1 trois petits points là « comme ça », ça veut dire
2 quoi ça « comme ça »?

3 R. Bien, j'ai pris l'argent. Je suis allé rencontrer
4 l'entrepreneur...

5 Q. **[437]** Oui.

6 R. ... puis il m'a tendu une enveloppe. Ça fait que,
7 bien, c'est correct, je l'ai pris.

8 Q. **[438]** Oui.

9 R. J'avoue que je l'ai pris.

10 Q. **[439]** O.K.

11 R. Et j'avoue que c'était sûrement une grave erreur de
12 jugement, on s'en rend bien compte aujourd'hui,
13 évidemment, parce que ça a entraîné tout un paquet
14 d'affaires, mais je l'avoue, je l'ai pris.

15 Q. **[440]** O.K. Et vous prenez l'argent à ce moment-là
16 et vous nous avez dit essentiellement « monsieur
17 Catania là, je ne le sais pas, il m'a intimidé,
18 mais je ne le sais pas qu'il est avec la mafia
19 là ». Il me semble qu'à ce moment-là dans votre
20 esprit, oui, il y a peut-être une crainte, mais au
21 début lorsque vous avez cette croyance-là qu'il
22 n'est pas relié à la mafia, que vous pourriez aller
23 à la police et dire « écoutez là » ou à vos
24 patrons. Est-ce que vous espériez là en prenant ça
25 envoyer un message et qu'il y en ait d'autres par

1 la suite? C'est votre ticket d'invitation ou
2 vraiment là... Parce que vous avez dit « j'aurais
3 aimé ça que ça arrête à plusieurs reprises là »
4 dans votre témoignage.

5 R. Oui.

6 Q. **[441]** Il me semble que la première où ça aurait dû
7 vous tenter que ça arrête, c'était... c'était là
8 là.

9 R. Je vais vous dire, ça m'a tenté que ça arrête au
10 début des années deux mille (2000) quand ça a
11 vraiment commencé tout ce gros phénomène de
12 collusion. En mil neuf cent quatre-vingt-huit
13 (1988), c'était le début, donc je ne pouvais pas
14 penser que je voulais que ça arrête à ce moment-là.
15 Sauf que de quatre-vingt-huit (88) à quatre-vingt-
16 quinze (95), il ne s'est absolument rien passé. Je
17 n'ai rien reçu, je n'ai rien demandé, puis c'était
18 parfait comme ça.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bon. Alors, écoutez, Maître St-Jean, on n'est pas
21 en train de faire le procès du témoin ici. Monsieur
22 a admis tous ses crimes, il a admis avoir été
23 corrompu. Il a fait... il admet tout ce que vous
24 lui demandez d'admettre. Et ce n'est pas son procès
25 qu'on est en train de faire en ce moment. Je

1 préférerais que vous orientez vos questions vers
2 l'administration municipale puisque c'est... vous
3 représentez la Ville. On a beau frapper sur le
4 témoin qui est là, ça n'avance pas tellement plus à
5 avoir les questions qu'on devrait s'attendre de la
6 part de la Ville. Je vais suspendre à ce stade-ci
7 et je vais vous demander de peut-être réfléchir à
8 ça pendant le... et vous pouvez bien sûr répliquer.

9 Me MARTIN ST-JEAN :

10 Bien, écoutez, comme réplique, je comprends très
11 bien le message que vous lancez, mais je pense que,
12 comme partie, la Ville de Montréal a le droit à un
13 contre-interrogatoire et il est de votre
14 prérogative de m'arrêter et si vous voulez vous en
15 prévaloir...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je ne vous arrête pas.

18 Me MARTIN ST-JEAN :

19 Non, non.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je ne vous arrête pas. Je vous dis simplement que
22 je pense qu'on a vraiment fait le tour de la
23 question et qu'il a fait... qu'il a admis tout ce
24 qu'il avait à admettre relativement à ce qu'il a
25 fait. Il l'avoue qu'il a été corrompu et il nous a

1 expliqué ça dans tous les détails.

2 Me MARTIN ST-JEAN :

3 Alors, d'accord, on va suspendre et je reviendrai
4 après le lunch.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Si vous avez des représentations additionnelles à
7 faire sur ce point-là, je n'aurai pas de difficulté
8 à vous entendre.

9 Me MARTIN ST-JEAN :

10 J'en ferai peut-être au retour.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDITION

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bon après-midi à tous. Maître St-Jean.

19 Me MARTIN ST-JEAN :

20 Bon après-midi.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Q. **[442]** Monsieur Surprenant, vous êtes sous le même
23 serment.

24 R. Oui.

25

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Q. **[443]** Monsieur Surprenant, vous nous avez dit ce
3 matin, on a fait amplement le tour du dossier de
4 mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) avec
5 monsieur Catania. Vous nous avez dit par ailleurs
6 que de quatre-vingt-huit (88) à environ quatre-
7 vingt-quinze (95), il ne s'était rien passé. Est-ce
8 que j'ai bien compris?

9 R. Oui, c'est ce que j'ai dit.

10 Q. **[444]** Il ne s'est rien passé pour quelle raison?

11 R. Bien, il ne s'est rien passé pour quelle raison? Il
12 n'y avait pas de... il n'y avait aucun système de
13 collusion, c'était... c'était exactement comme,
14 moi, j'ai connu anciennement. Ça n'a pas changé là.

15 Q. **[445]** En quatre-vingt-huit (88) avec monsieur
16 Catania, il n'y avait pas de système de collusion.
17 Néanmoins, vous aviez pris une cote sur ce contrat-
18 là. Ce que je cherche plus spécifiquement à
19 établir, c'est de quelle façon, entre quatre-vingt-
20 huit (88) et quatre-vingt-quinze (95), toutes les
21 estimations de projet que vous avez faites étaient,
22 je dirais, à tout le moins proches des soumissions
23 que vous receviez.

24 R. Bien, si je me souviens, dans ces années-là, tout
25 était... tout était normal. Les estimations étaient

1 correctes, il n'y avait pas de... absolument rien
2 de truquage ou quoi que ce soit, puis les
3 soumissions qui étaient ouvertes, ça correspondait
4 à ce qu'on estimait, puis tout est... tout s'est
5 bien déroulé.

6 Q. **[446]** Vous nous avez dit, en début de témoignage
7 avec maître Gallant, qu'à partir du moment que
8 monsieur Catania vous a fait les remarques qu'il
9 vous a faites, vous aviez acquis un respect pour
10 les entrepreneurs. Est-ce que ce respect-là que
11 vous avez eu à partir de quatre-vingt-huit (88)
12 vous a amené, de façon volontaire, à bonifier et
13 gonfler l'estimation que vous faisiez des projets
14 entre quatre-vingt-huit (88) et quatre-vingt-quinze
15 (95)?

16 R. Non, pas du tout. Pas du tout. Ce que je disais,
17 c'est que ça m'a amené un respect dans le sens que
18 je respecte... je respectais... Pour moi, c'étaient
19 des... pour moi, c'étaient des gens comme imposant,
20 c'est dans ce sens-là là que je voulais dire,
21 qu'ils m'imposaient une certaine... une certaine
22 crainte là, je dirais.

23 Q. **[447]** Alors, vous en aviez peur.

24 R. Oui.

25 Q. **[448]** Et par contre, cette crainte-là ne vous a pas

1 amené, pendant cette période de sept ans-là, à
2 éviter des représailles ou des menaces en ajoutant
3 ou en bonifiant vos appels d'offres. Vous faisiez
4 votre travail comme votre employeur était en droit
5 de s'attendre à ce qu'il soit fait à ce moment-là?

6 R. Exactement.

7 Q. **[449]** Donc, le dossier de quatre-vingt-huit (88)
8 là, si on se replace de quatre-vingt-huit (88) à
9 quatre-vingt-quinze (95), le dossier de quatre-
10 vingt-huit (88) n'est qu'une anomalie. C'est... à
11 ce moment-là, pour vous là, c'est fini, c'est
12 passé, puis il n'y en aura pas d'autre.

13 R. Bien, c'est ce que je dirais, exactement. C'était
14 un événement ponctuel...

15 Q. **[450]** Ponctuel.

16 R. ... et c'est arrivé, j'ai collecté l'argent, je
17 l'avoue. Et après, il ne s'est plus rien passé,
18 puis c'était parfait comme ça.

19 Q. **[451]** Donc, les entrepreneurs, dans cette période-
20 là de sept ans là, ils mangeaient et ils n'avaient
21 pas besoin d'éliminer qui que ce soit ou de tasser
22 qui que ce soit.

23 R. Comme vous le dites, sûrement.

24 Q. **[452]** Ce n'est pas comme je le dis, c'est comme
25 vous l'avez vécu. Moi, je n'étais pas là.

1 R. Bien, je ne sais pas qui est-ce qui éliminait dans
2 ce temps-là là, je ne peux pas répondre à cette
3 question-là.

4 Q. **[453]** Vous nous avez dit, à partir de quatre-vingt-
5 quinze (95), c'était... votre participation
6 illégale était sporadique. Vous avez parlé d'à peu
7 près un contrat par année.

8 R. Oui.

9 Q. **[454]** Rappelez-nous, comment ça commence en quatre-
10 vingt-quinze (95)? Qui fait le premier contact en
11 mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995)?

12 R. Bien, en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995),
13 je me souviens que j'étais dans un tournoi de golf
14 ou une partie de golf avec un entrepreneur et je
15 lui avais dit... On parlait de contrats parce que,
16 dans les années antérieures, les entrepreneurs
17 avaient de la misère, puis il y en a qui faisaient
18 faillite et puis qu'ils faisaient... ils estimaient
19 leur contrat au « cost », même souvent en bas du
20 « cost » pour avoir le contrat et puis, bien, ça
21 engendrait des problèmes. Ça, je l'ai mentionné.

22 Q. **[455]** Oui.

23 R. Et ensuite, il y a trois entrepreneurs qui étaient
24 en train de dîner dans un restaurant qui m'ont
25 appelé.

1 Q. **[456]** Je vais vous arrêter, Monsieur Surprenant,
2 parce qu'on va y arriver. Je veux, si vous me
3 permettez, prendre le moment de décortiquer un peu
4 ce que vous nous dites. Cette rencontre-là dans le
5 cadre d'une joute de golf, vous nous avez parlé en
6 chef d'une rencontre avec monsieur Paolo Catania.

7 R. Oui.

8 Q. **[457]** Est-ce que c'est celle à laquelle vous faites
9 référence?

10 R. Oui, oui. Oui, sûrement.

11 Q. **[458]** O.K. Vous l'aviez, par contre, placée, de
12 mémoire là, autour de quatre-vingt-dix-sept (97),
13 quatre-vingt-dix-huit (98).

14 R. Non. Moi, je me souviens que j'ai parlé de mil neuf
15 cent quatre-vingt-quinze (1995).

16 Q. **[459]** C'est quatre-vingt-quinze (95)?

17 R. Oui.

18 Q. **[460]** Vous êtes bien certain?

19 R. Oui.

20 Q. **[461]** O.K. Alors, monsieur Catania vous parle dans
21 le cadre de cette partie de golf-là en mil neuf
22 cent quatre-vingt-quinze (1995) et, bon, vous nous
23 dites par la suite qu'il y a eu un lunch là, je me
24 souviens très bien auquel vous faites référence.

25 R. O.K.

1 Q. **[462]** Mais, en quatre-vingt-quinze (95), le contrat
2 sur lequel vous avez touché une cote, comment c'est
3 venu la genèse de ce contrat-là et de votre
4 participation pour favoriser un entrepreneur?

5 R. Bien, comme j'ai dit, dans les années quatre-vingt-
6 quinze (95) à deux mille (2000), il n'y a pas eu
7 beaucoup de projet, il y en a peut-être eu un par
8 année. Je ne me souviens pas vraiment des projets,
9 des endroits, des dates, des choses comme ça. Mais,
10 le premier contrat, il y avait de la collusion, il
11 y a eu de la collusion parce que, comme j'ai
12 mentionné antérieurement, les listes de preneurs de
13 documents n'étaient pas disponibles avant l'an deux
14 mille (2000).

15 Q. **[463]** Oui.

16 R. Donc, pour que les entrepreneurs fassent de la
17 collusion, ça prenait les listes et les listes
18 n'étaient pas disponibles. Donc, sporadiquement,
19 j'imagine qu'ils se sont arrangés pour obtenir les
20 listes. Je ne peux pas vous dire comment.

21 Q. **[464]** Vous rappelez-vous quel était le premier
22 projet? Quel était l'entrepreneur de... après huit
23 ans là, vous pensez là que vous avez... Ce que vous
24 nous dites, là, c'est que c'était une anomalie.
25 C'était ponctuel, le dossier de quatre-vingt-huit

1 (88). J'imagine que c'est une deuxième secousse
2 importante, pour vous, en quatre-vingt-quinze (95),
3 alors, qu'on vienne vous voir puis qu'on vous dise,
4 « Hey, arrange-moi ça, mais je vais avoir quelque
5 chose pour toi. » Vous ne vous souvenez pas?

6 R. Oui. Bien, je me souviens.

7 Q. **[465]** Alors dites-nous-le, s'il vous plaît.

8 R. Je me... Je peux... En autant que je puisse me
9 souvenir, probablement que le premier contrat, en
10 l'année quatre-vingt-quinze (95), c'était
11 probablement un contrat sur le boulevard Gouin. Si
12 ma mémoire est fidèle. Je ne peux pas vous... Je ne
13 peux pas vous garantir que c'est ce contrat-là.

14 Q. **[466]** Et l'entrepreneur...

15 R. Et l'entrepreneur, c'était probablement
16 Construction Frank Catania ou Entreprises Garnier
17 Construction.

18 Q. **[467]** O.K. Et combien vous avez touché?

19 R. Bien, comme j'ai mentionné, pendant ces années-là
20 j'ai peut-être touché en moyenne cinq mille dollars
21 (5 000 \$) par année. Donc, ce contrat-là... Je ne
22 sais pas. C'était peut-être cinq mille (5 000 \$),
23 huit mille (8 000 \$), trois mille (3 000 \$). Je ne
24 peux pas vous dire exactement.

25 Q. **[468]** Bien. Et...

1 R. Je ne me souviens pas vraiment.

2 Q. **[469]** Et chacun de ces contrats-là, dans ces quatre
3 ou cinq années-là, vers la fin des années quatre-
4 vingt-dix (90), c'était toujours le même modus
5 operandi. C'est ce que je comprends, puis vous me
6 corrigez, c'est que les entrepreneurs arrivaient,
7 par un procédé que vous ne connaissez pas, à
8 collusionner, c'est ça, et là il y en avait un qui
9 vous appelait puis il vous disait, « Bien là, moi
10 je veux rentrer à un prix X », et vous, vous vous
11 arrangiez pour que votre estimé coïncide avec ça.

12 R. Si je me souviens bien, non.

13 Q. **[470]** Non?

14 R. Je n'étais pas... Je n'étais pas consulté. Parce
15 que, de toute façon, c'était... Comme j'ai dit, ça
16 arrivait de façon très sporadique, là. Sur les
17 années quatre-vingt-quinze (95) à deux mille
18 (2000), je dirais qu'en moyenne j'ai peut-être
19 préparé vingt (20), vingt-cinq (25) contrats par
20 année. Donc, sur une période, sur cent vingt-cinq
21 (125) contrats...

22 Q. **[471]** Vingt (20), vingt-cinq (25) truqués, ou...

23 R. Pas du tout. J'ai préparé vingt (20)...

24 Q. **[472]** O.K.

25 R. ... vingt-cinq (25) contrats par année, mais je

1 disais qu'il y en avait à peu près un par année qui
2 était truqué.

3 Q. **[473]** Oui. Mais le cent vingt-cinq (125) dont vous
4 parlez, c'est pour l'ensemble des contrats, là.

5 R. Exact.

6 Q. **[474]** O.K.

7 R. Exact.

8 Q. **[475]** D'accord.

9 R. Mais dans ces... Je ne me souviens pas dans ces
10 années-là, je ne donnais pas de... Je ne donnais
11 pas d'estimations, il n'y avait pas de gonflement
12 d'estimations, rien. On était surpris à chaque fois
13 qu'il y avait un contrat qui sortait, bien, plus
14 cher.

15 Q. **[476]** Oui.

16 R. Et puis, comme je dis, ce n'est pas arrivé souvent,
17 heureusement. Et puis si je me souviens bien, ces
18 contrats-là, ils ont tous été octroyés.

19 Q. **[477]** Oui.

20 R. C'est-à-dire qu'ils ont tous suivi la chaîne, à
21 partir de mon rapport d'octroi de contrat, ils
22 étaient autorisés par tous mes supérieurs, jusqu'au
23 comité exécutif.

24 Q. **[478]** Alors, votre implication pour avoir votre
25 cote, c'était après l'ouverture des soumissions

1 pour justifier l'écart entre les deux. Entre
2 l'estimé et le prix de la soumission.

3 R. Oui. Je dirais que c'était à peu près ça.

4 Q. **[479]** O.K. Monsieur Leclerc, vous le connaissez
5 depuis combien d'années?

6 R. Bien, depuis qu'il est rentré à la Ville de
7 Montréal.

8 Q. **[480]** Il est arrivé avant vous ou après vous?

9 R. Non. Il est arrivé après moi.

10 Q. **[481]** Oui?

11 R. Je dirais dans les années quatre-vingt-dix (90),
12 peut-être, dans ce coin-là.

13 Q. **[482]** O.K.

14 R. Mais ça fait... Ça fait une vingtaine, vingt (20),
15 vingt-deux (22) ans que je le connais.

16 Q. **[483]** Vingt (20), vingt-deux (22) ans aujourd'hui?

17 R. Oui.

18 Q. **[484]** O.K. Donc, début des années quatre-vingt-dix
19 (90)?

20 R. Oui. Je dirais.

21 Q. **[485]** O.K.

22 R. Bien, il faudrait vérifier quelle année il est
23 rentré à la Ville, là.

24 Q. **[486]** À ce moment-là, si on se reporte aux années
25 quatre-vingt-quinze (95) à deux mille (2000), est-

1 ce que monsieur Leclerc est au courant que vous
2 participez et que vous trichez?

3 R. Absolument pas.

4 Q. **[487]** Absolument pas.

5 R. Bien, pas à ma connaissance, en tout cas.

6 Q. **[488]** Vous, vous ne le savez pas s'il le sait. Vous
7 ne lui avez pas dit.

8 R. Non. Bien non. Pas du tout.

9 Q. **[489]** Monsieur Leclerc, dans les années quatre-
10 vingt-dix (90), quatre-vingt-quinze (95) à deux
11 mille (2000), est-ce qu'il vous dit, lui, qu'il
12 triche? Qu'il approuve des extra bidon?

13 R. D'aucune façon.

14 Q. **[490]** D'aucune façon?

15 R. Non, non. Je n'ai pas eu connaissance, jamais, dans
16 ce temps-là, dans les années que vous parlez, la
17 période que vous parlez, non, pas du tout. Je n'ai
18 pas eu connaissance.

19 Q. **[491]** D'accord. Vous avez dit que vous êtes devenus
20 de bons amis, des confidents, vous avez fait des
21 voyages de golf.

22 R. Absolument.

23 Q. **[492]** Le premier voyage que vous avez fait
24 ensemble, c'est lequel?

25 R. Le premier voyage qu'on a fait ensemble, c'est...

1 Q. **[493]** Vous le situez quand, à peu près?

2 R. Oui. C'est en... C'est en mil neuf cent quatre-
3 vingt-quinze (1995).

4 Q. **[494]** En mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995)?

5 R. Oui. Exact.

6 Q. **[495]** O.K. Et ça c'est un voyage que vous faites,
7 vous... Bien, je dis vous seul, là, c'est-à-dire
8 est-ce qu'il y a des entrepreneurs qui sont avec
9 vous à ce moment-là?

10 R. On est allé avec monsieur Paolo Catania. Il y avait
11 Paolo Catania, monsieur Leclerc et moi.

12 Q. **[496]** O.K.

13 R. Oui.

14 Q. **[497]** Vous êtes allé en vacances?

15 R. Oui.

16 Q. **[498]** Dans le sud?

17 R. Oui.

18 Q. **[499]** Payé par monsieur Catania?

19 R. Bien, si je me souviens bien, on avait payé nos
20 forfaits.

21 Q. **[500]** Oui?

22 R. Puis monsieur Catania avait payé des dépenses là-
23 bas, là.

24 Q. **[501]** Et il ne vous avait pas remboursé, cash, le
25 coût de, le paiement de votre forfait?

1 R. À mon souvenir, non.

2 Q. **[502]** Non. Et à ce moment-là vous allez jouer au
3 golf avec monsieur Catania, monsieur Paolo Catania,
4 là, on ne parle plus de Frank Catania?

5 R. Oui, on parle de Paolo Catania de Construction
6 Frank Catania.

7 Q. **[503]** Oui. D'accord. Et est-ce que vous y allez
8 parce que vous vous sentez obligé d'y aller, ou par
9 plaisir?

10 R. Ah, bien, non, je... On ne s'était pas senti obligé
11 d'y aller, pas du tout. C'était par plaisir.

12 Q. **[504]** Vous n'avez pas pensé dire non?

13 R. Pas vraiment.

14 Q. **[505]** Vous n'avez pas pensé que ça pouvait
15 compromettre votre intégrité?

16 R. Bien, j'aurais peut-être dû réfléchir à ça...

17 Q. **[506]** Je vous demande si vous avez pensé que ça
18 pouvait compromettre... Vous êtes-vous posé des
19 questions?

20 R. Non. Pas vraiment.

21 Q. **[507]** À ce moment-là, les patrons, est-ce qu'ils
22 faisaient ça, au meilleur de votre connaissance?

23 R. Bien, à ce moment-là, je ne le sais pas. Je ne
24 pourrais pas vous dire.

25 Q. **[508]** Vous n'en avez pas parlé à vos patrons non

1 plus?

2 R. Non.

3 Q. **[509]** Par la suite, dans le cadre de ce voyage-là
4 avec monsieur Leclerc, est-ce que vous avez discuté
5 des activités qui ne cadraient pas dans le cadre de
6 votre mandat en tant qu'ingénieur à la Ville de
7 Montréal? Les ristournes, les cotes que vous
8 touchiez?

9 R. Ah, non non. Non, absolument pas. Absolument pas.
10 C'était un voyage de golf, on n'a pas parlé de
11 business, on n'a pas parlé de absolument rien de
12 ça, là.

13 Q. **[510]** La prochaine fois que vous voyagez avec
14 monsieur Leclerc, c'est à quel moment?

15 R. Bien, si je me souviens bien c'est... C'est le
16 voyage... C'est le voyage qu'on a fait au Mexique
17 avec monsieur Zambito.

18 Q. **[511]** Je vais revenir un petit peu en arrière. En
19 quatre-vingt-quinze (95), quand vous voyagez avec
20 monsieur Paolo Catania de Construction Frank
21 Catania, est-ce que vous avez idée de l'implication
22 du crime organisé dans le domaine de la
23 construction à Montréal?

24 R. Non, pas à ce moment-là.

25 Q. **[512]** Monsieur Tony Conte...

1 R. Oui.

2 Q. **[513]** ... de Conex, à quel moment vous le
3 rencontrez?

4 R. Bien à quel moment je le rencontre, je ne me
5 souviens pas exactement à quelle occasion, à un
6 moment donné il y a eu, il y a eu un premier
7 contrat à la Ville de Montréal.

8 Q. **[514]** Oui?

9 R. Et puis je ne me souviens pas en quelle année.

10 Q. **[515]** À quel moment il devient votre ami?

11 R. Bien ça s'est développé au fil du temps, je dirais
12 que les dernières années on était, bien, amis, oui
13 je peux dire ça.

14 Q. **[516]** Les dernières vous parlez là...

15 R. Bien je parle.

16 Q. **[517]** ... de deux mille cinq (2005) à deux mille
17 neuf (2009), disons?

18 R. Bien oui, bien oui, absolument.

19 Q. **[518]** O.K. Mais au milieu des années quatre-vingt-
20 dix (90) est-ce que vous étiez ami avec monsieur
21 Conte?

22 R. Bien je me demande si, dans les années quatre-
23 vingt-dix (90), je ne le connaissais pas vraiment.
24 Donc je n'étais pas ami avec monsieur Conte, sauf
25 que, sauf que pour répondre à votre question de

1 tantôt.

2 Q. **[519]** Répondez d'abord à celle qui est toujours
3 pendante devant vous, là?

4 R. O.K.

5 Q. **[520]** Si vous me permettez, monsieur Conte vous
6 commencez à entretenir des liens qui dépassent le
7 cadre professionnel à quel moment?

8 R. Bien je ne peux pas vous dire quand lui a commencé
9 à faire des projets à la Ville de Montréal.

10 J'imagine que c'est dans les années quatre-vingt-
11 dix (90).

12 Q. **[521]** O.K.

13 R. Ça fait que j'imagine, je pourrais peut-être situer
14 ça vers la fin des années quatre-vingt-dix (90).

15 Q. **[522]** La fin des années quatre-vingt-dix (90). Tout
16 à l'heure, puis c'est peut-être là que vous vouliez
17 retourner il y a quelques instants. Je vous ai
18 demandé pour un premier voyage...

19 R. Oui, c'est ça.

20 Q. **[523]** ... avec monsieur Leclerc et un deuxième,
21 vous avez situé le deuxième avec monsieur Zambito
22 en deux mille (2000) ou en deux mille un (2001),
23 là?

24 R. Oui, exact.

25 Q. **[524]** Et vous allez me dire qu'il y en a eu un

1 autre?

2 R. Oui, c'est ça, bien j'en avais parlé
3 antérieurement.

4 Q. **[525]** Oui?

5 R. Bien c'est ça dans les années quatre-vingt-seize
6 (96), dix-sept (97), dix-huit (98).

7 Q. **[526]** Oui?

8 R. On est allé, on est allé dans le Sud en voyage avec
9 monsieur Tony Conte.

10 Q. **[527]** Et monsieur?

11 R. Et monsieur Vito Rizzuto.

12 Q. **[528]** D'accord. Et...

13 R. Dans des circonstances que j'ai expliquées lors de
14 mon témoignage, là.

15 Q. **[529]** Oui. Et ça ce voyage-là avec monsieur Conte,
16 qui invite qui, monsieur Conte, monsieur Rizzuto,
17 monsieur Leclerc et vous, qui fait la première
18 initiative pour ce voyage-là?

19 R. Bien nous notre interlocuteur était monsieur Tony
20 Conte, c'est lui qui nous avait invité. Alors il
21 nous invite à aller jouer au golf, il nous dit
22 j'amène un de mes associés. Alors monsieur Leclerc
23 et moi on a accepté. On est allé jouer au golf.

24 Q. **[530]** Est-ce que vos patrons l'ont su à ce moment-
25 là?

1 R. Je ne penserais pas.

2 Q. **[531]** C'est important?

3 R. Bien non, honnêtement, je ne penserais pas, là.

4 Q. **[532]** Ce n'est pas le genre de chose dont vous vous
5 vantiez?

6 R. Bien on ne contait pas ça à tous les coins de rue
7 évidemment.

8 Q. **[533]** Donc à ce moment-là vous connaissiez
9 suffisamment bien monsieur Conte pour qu'il veuille
10 vous inviter dans le Sud avec monsieur Leclerc et
11 monsieur Vito Rizzuto?

12 R. Oui.

13 Q. **[534]** O.K. Vous vous étiez à la conception. Une
14 fois que les plans étaient faits, les devis étaient
15 faits, à ce moment-là vous n'étiez pas en contact
16 direct avec les entrepreneurs dans le cadre de vos
17 fonctions?

18 R. Non.

19 Q. **[535]** Et donc par quel truchement monsieur Conte
20 est venu à être suffisamment confortable avec vous
21 pour vouloir passer une semaine dans le Sud?

22 R. J'ai expliqué antérieurement que monsieur Leclerc
23 était, de par la nature de ses travaux, à la
24 surveillance des travaux était en contact, je ne
25 dirais pas permanent, mais en contact très fréquent

1 avec les entrepreneurs. Ça faisait partie de sa
2 job, là, tu sais, quand tu négocies des extras ou
3 tu négocies des progressifs ou des choses comme
4 ça...

5 Q. **[536]** Oui?

6 R. ... c'est son travail. Donc il était en contact
7 avec ces gens-là et monsieur Leclerc, comme j'ai
8 expliqué, c'est lui qui me faisait part de ces
9 invitations-là parce qu'il voulait, j'imagine qu'il
10 voulait jouer au golf avec moi, là.

11 Q. **[537]** Monsieur Leclerc voulait jouer au golf avec
12 vous et donc quand on parle du voyage de quatre-
13 vingt-dix-sept (97), là, que vous situez autour de
14 quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit
15 (98), peut-être quatre-vingt-seize (96), là, mais
16 peu importe, le milieu, vers la fin des années
17 quatre-vingt-dix (90)?

18 R. Oui.

19 Q. **[538]** Donc ça serait monsieur Leclerc qui vous
20 aurait présenté à monsieur Conte, c'est à ce
21 moment-là ou vous le connaissiez déjà puis vous
22 aviez déjà fait affaire, entre guillemets, avec
23 monsieur Conte?

24 R. Bien sûrement que je connaissais monsieur Conte à
25 ce moment-là.

1 Q. **[539]** Aviez-vous... pardon?

2 R. Bien j'allais dire dans les années quatre-vingt-
3 quinze (95) à deux mille (2000) est-ce que monsieur
4 Conte était, je pense qu'il était, il travaillait
5 chez nous pour obtenir des contrats.

6 Q. **[540]** Oui?

7 R. Est-ce qu'il a obtenu un contrat? Je ne peux pas
8 vous le dire, je ne m'en souviens pas. Et puis
9 sûrement, sûrement qu'il soumissionnait sur
10 d'autres contrats dans le but d'obtenir du travail
11 et comme ça a été mentionné, moi mon nom
12 apparaissait tout le temps sur les documents de
13 soumission. Alors si quelqu'un voulait m'appeler
14 pour avoir des informations techniques, on
15 m'appelait. Sûrement qu'il m'a appelé, j'imagine.

16 Q. **[541]** O.K.

17 R. Puis le contact s'est créé tranquillement comme ça,
18 là.

19 Q. **[542]** O.K. Vous vous retrouvez en République
20 dominicaine pour une semaine de golf avec monsieur
21 Conte, monsieur Rizzuto et monsieur Leclerc. Vous
22 nous dites, là, rendu à la porte d'embarquement
23 vous voyez monsieur Rizzuto qui est présent là?

24 R. Oui.

25 Q. **[543]** Avez-vous eu une conversation avec monsieur

1 Leclerc? Dans quoi tu m'as embarqué en m'invitant à
2 ce voyage-là?

3 R. Bien, là, comme j'ai expliqué quand on a vu
4 monsieur Rizzuto, on est resté pas mal surpris, là.

5 Q. **[544]** Oui?

6 R. Bien c'est ça, on ne savait pas, puis on ne
7 s'imaginait pas que ça serait ce personnage-là.
8 Mais là on s'est dit écoute qu'est-ce qu'on fait,
9 qu'est-ce qu'on fait, on est ici, on est à
10 l'aéroport, les billets sont prêts, ça fait que
11 bien écoute, finalement on est parti.

12 Q. **[545]** Oui. Et est-ce qu'il y avait un message pour
13 vous dans ce voyage-là?

14 R. Bien moi je n'ai pas senti de message direct ou
15 indirect d'aucune façon parce que, comme j'avais
16 mentionné, là-bas on jouait au golf le jour, moi
17 j'étais dans une chambre avec monsieur Leclerc et
18 ainsi de suite. On dînait, on soupait de temps en
19 temps ensemble, mais pas plus que ça. On n'a jamais
20 discuté de quoi que ce soit de technique, de la
21 Ville ou de choses comme ça. Absolument pas.

22 Q. **[546]** C'était un hasard que monsieur Rizzuto, le
23 parrain présumé de la mafia à Montréal à cette
24 époque-là soit présent?

25 R. Bien...

1 Q. **[547]** Vous ne vous êtes pas posé de questions?

2 R. Non, parce qu'on a été surpris, moi j'ai été
3 surpris et puis monsieur Tony Conte nous avait dit
4 écoute j'amène mon associé, un associé d'une de mes
5 compagnies qu'on a nommé Recyc Béton ou Recyc
6 Québec je ne me souviens pas trop. Ça fait que
7 écoute c'est son associé. Alors...

8 Q. **[548]** Oui. Donc, pour vous, il n'y avait aucun
9 indice à ce moment-là encore que la mafia ou le
10 crime organisé, peu importe comment on veut
11 l'appeler, pouvait être impliqué dans le domaine de
12 la construction, et plus particulièrement auprès
13 des entrepreneurs avec lesquels vous composiez à
14 tous les jours?

15 R. Non, honnêtement, honnêtement, c'est... Moi je le
16 considérais comme l'associé de monsieur Tony Conte,
17 et puis ça ne m'est pas venu à la tête à ce moment-
18 là que ça pouvait impliquer une organisation
19 criminelle.

20 Q. **[549]** Et là, vous nous avez expliqué par la suite
21 qu'il y avait eu ce lunch-là auquel on vous avait
22 convoqué dans un restaurant de Montréal, Garnier,
23 Catania...

24 R. Oui.

25 Q. **[550]** ... et j'oublie le nom du troisième

1 entrepreneur, là, monsieur Piazza?

2 R. Johnny Piazza, je me souviens, oui.

3 Q. **[551]** Bon. Alors, et à ce moment-là, vous situez
4 cette rencontre-là au restaurant avant ou après le
5 voyage en République Dominicaine avec monsieur
6 Rizzuto?

7 R. Le voyage avec monsieur Rizzuto, comme je me
8 souviens, c'était aux alentours des années quatre-
9 vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit (98). Et
10 la rencontre dont vous parlez au restaurant,
11 c'était en mil neuf cent quatre-vingt-quinze
12 (1995).

13 Q. **[552]** Ah bon. C'était beaucoup plus tôt?

14 R. Oui. Oui.

15 Q. **[553]** Monsieur Leclerc, à ce moment-là, ne vous
16 a... Je parle à ce moment-là, pardon, dans le cadre
17 du voyage de golf, vous êtes tous les deux dans ce
18 contexte-là en République Dominicaine avec monsieur
19 Conte et monsieur Rizzuto, là, j'imagine que vous
20 partagiez une chambre?

21 R. Oui. Exact.

22 Q. **[554]** Vous ne vous êtes pas posé de questions,
23 « Qu'est-ce qu'il fait là, lui? Es-tu correct, toi?
24 Moi... » Vous ne pensez pas... Vous savez, on prend
25 un verre des fois quand on est dans le Sud, dans un

1 tout-inclus. Il n'y a pas de confidences qui se
2 font à ce moment-là?

3 R. Non, pas vraiment, pas vraiment de... Bien, des
4 confidences...

5 Q. **[555]** Pas vraiment, monsieur Surprenant, ça va
6 m'amener à vous poser beaucoup d'autres questions.
7 Alors, c'est soit qu'il y en a eu, soit qu'il n'y
8 en a pas eu.

9 R. Bien, je dirais qu'il n'y a pas eu de confidences.
10 On n'a pas discuté de qu'est-ce que monsieur
11 Rizzuto faisait là.

12 Q. **[556]** Oui?

13 R. J'ai dit qu'on le considérait comme... puis c'est
14 la connaissance qu'on avait, que c'était l'associé
15 de monsieur Tony Conte. Alors, nous on était allés
16 là-bas pour jouer au golf, et c'est ce qu'on a
17 fait.

18 Q. **[557]** Donc, à ce moment-là, votre employeur, vos
19 patrons, si je comprends ce que vous me dites, là,
20 n'ont aucune raison d'avoir quelque soupçon que ce
21 soit?

22 R. Bien, ce n'est sûrement pas venu à la connaissance
23 de mes patrons.

24 Q. **[558]** Vous n'en avez pas parlé?

25 R. Bien, moi je n'en ai pas parlé, puis je ne me

1 souviens pas que eux m'en aient parlé non plus.

2 Q. **[559]** Vous aviez un cubicule, au travail?

3 R. Pardon?

4 Q. **[560]** Vous aviez un cubicule au travail, une aire
5 de travail, de table avec des murs?

6 R. Définitivement.

7 Q. **[561]** Bon. Quand vous êtes revenu de ce voyage-là
8 en République Dominicaine, est-ce que vous l'avez
9 dit à vos patrons : « Vous ne devinerez jamais avec
10 qui je suis allé jouer au golf dans le Sud? » Vous
11 avez...

12 R. Je ne me souviens pas de ça, pas du tout.

13 Q. **[562]** Non?

14 R. Non.

15 Q. **[563]** Vous ne vous souvenez pas l'avoir fait, ou...
16 Quand vous me dites « je ne me souviens pas de
17 ça », là?

18 R. Mais vous me demandez si...

19 Q. **[564]** En avez-vous parlé?

20 R. ... si en revenant au bureau, je me suis vanté
21 d'aller jouer au golf avec monsieur Rizzuto?

22 Q. **[565]** Oui.

23 R. D'aucune façon.

24 Q. **[566]** D'aucune façon? Vous n'avez pas épinglé de
25 photos de vacances sur les murs de votre cubicule

1 ou dans votre bureau?

2 R. Oui, absolument.

3 Q. **[567]** Oui?

4 R. Mais ça, c'est venu plus tard.

5 Q. **[568]** Où on voyait monsieur Conte et monsieur
6 Rizzuto?

7 R. Écoutez, pensez-vous vraiment que j'allais afficher
8 des photos avec monsieur Rizzuto sur mon bureau?

9 Q. **[569]** La réponse est non?

10 R. La réponse est non.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[570]** Mais pourquoi?

13 R. Bien, premièrement, je n'avais pas de photos.

14 Me MARTIN ST-JEAN :

15 Q. **[571]** Qu'est-ce que vous voulez dire, premièrement
16 il n'y avait pas de photos?

17 R. Bien, je n'avais pas pris de photos de monsieur
18 Rizzuto, donc je ne pouvais pas afficher de photos
19 sur mes murs. Sauf que, effectivement, des années
20 plus tard, on faisait d'autres voyages de golf
21 ensemble, monsieur Leclerc, monsieur Themens et
22 moi.

23 Q. **[572]** Oui?

24 R. Et effectivement, il y avait des photos qui étaient
25 prises, et effectivement je mettais des photos,

1 parce qu'il n'y a rien qui nous empêchait d'aller
2 jouer au golf, finalement. C'était des...

3 Q. **[573]** Absolument, on va revenir... Avez-vous une
4 autre question? D'accord. Merci. On va revenir à
5 ces autres voyages-là dans le futur, mais vous avez
6 joué au golf avec monsieur Leclerc, Conte et
7 monsieur Rizzuto?

8 R. Oui.

9 Q. **[574]** À un moment donné, il n'y a pas eu une photo,
10 les quatre à un tertre de départ, là, bras dessus,
11 bras dessous? Jamais de photo de prise?

12 R. Non.

13 Q. **[575]** Bon. Vous ne vouliez pas que ça se sache,
14 aussi, hein? Il y avait ça? C'était votre secret à
15 vous et à monsieur Leclerc?

16 R. Bien, je ne voyais pas l'intérêt de dévoiler ce
17 voyage de golf-là.

18 Q. **[576]** En fait, ça aurait été contre votre intérêt
19 de le dévoiler, ce voyage de golf-là?

20 R. Non, j'ai dit que je ne voyais pas d'intérêt, et
21 puis c'est tout ce que je dis.

22 Q. **[577]** À partir de deux mille (2000)... En fait,
23 avant, pour finir la période des années quatre-
24 vingt-dix (90), vous, vous êtes là depuis soixante-
25 seize (76), monsieur Leclerc serait arrivé au début

1 des années quatre-vingt-dix (90), peut-être fin des
2 années quatre-vingts (80), et vous deux, vous serez
3 là jusqu'à deux mille neuf (2009), deux mille dix
4 (2010), selon que ça soit vous ou monsieur Leclerc?

5 R. Oui, oui. C'est tout à fait exact.

6 Q. **[578]** Dans les années quatre-vingts (80), dans les
7 années quatre-vingt-dix (90), dans les années deux
8 mille (2000), vos patrons, chef de division et chef
9 de section, et les autres encore plus haut, c'est
10 du personnel qui change, ça? Vous, vous avez été
11 une constante, mais il y a eu une rotation, là, au
12 niveau des têtes dirigeantes, disons?

13 R. Oui. Oui. Ça, je dirais que, après les années deux
14 mille (2000), à partir de l'arrivée de monsieur
15 Robert Marcil comme chef de division chez nous, et
16 ultérieurement directeur, c'était toujours à peu
17 près le même personnel et les mêmes supérieurs.

18 Q. **[579]** À partir d'à peu près deux mille (2000)?

19 R. Bien...

20 Q. **[580]** Oui, monsieur Marcil, si on parle de deux
21 mille deux (2002), deux mille trois (2003), c'est
22 un peu plus précis, ça?

23 R. Bien, je ne me souviens pas de la date exacte de
24 l'arrivée de monsieur Marcil dans notre
25 département.

1 Q. **[581]** Non?

2 R. Mais il me semble que c'est dans ces coins-là.

3 Q. **[582]** O.K. Arrivons maintenant aux années deux
4 mille (2000), et au système collusionnaire qu'on a
5 vu avec monsieur Zambito et avec vous dans les
6 dernières semaines. Vous avez parlé de monsieur
7 Themens abondamment. Quand monsieur Themens est
8 arrivé ou à quel moment vous l'avez rencontré, vous
9 l'avez connu pour la première fois, professionnel-
10 lement?

11 R. Monsieur Themens, quand il est rentré à la Ville de
12 Montréal, si je me souviens bien, il travaillait...
13 Pardon?

14 Q. **[583]** À peu près, là?

15 R. Non, mais je disais, il travaillait à la
16 surveillance des travaux.

17 Q. **[584]** D'accord.

18 R. En quelle année, je ne me souviens pas, là. Peut-
19 être mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995),
20 seize (1996).

21 Q. **[585]** O.K. Alors, après vous, là, puis après
22 monsieur Leclerc?

23 R. Oui, parce que monsieur Themens est très jeune.

24 Q. **[586]** Très jeune?

25 R. Pas mal plus jeune que moi, en tout cas.

1 Q. **[587]** O.K. Vous nous dites qu'il était à la
2 surveillance des travaux. Est-ce qu'il était dans
3 l'équipe de monsieur Leclerc quand il était
4 surveillant de travaux?

5 R. Oui. À ce moment-là, monsieur Leclerc était dans
6 l'équipe de surveillance. Donc, monsieur Themens a
7 fait... Je ne pourrais pas vous dire combien
8 d'années à la surveillance, mais quelques années.
9 Peut-être deux ans, je dirais. Je m'avance en
10 disant ça, là, mais ensuite, monsieur Themens est
11 venu travailler chez nous.

12 Q. **[588]** Oui.

13 R. À la conception.

14 Q. **[589]** Et quand vous dites à la surveillance des
15 travaux, était-il ingénieur chargé de travaux comme
16 monsieur Leclerc, ou il était un agent technique,
17 là? J'essaie de situer quelles étaient ses
18 fonctions.

19 R. Non, il n'était pas agent technique. Monsieur
20 Themens était ingénieur.

21 Q. **[590]** Ingénieur?

22 R. Ingénieur. Et donc, ses fonctions, bien, j'imagine
23 qu'il faisait à peu près la même job que monsieur
24 Leclerc et que tous les autres.

25 Q. **[591]** O.K.

1 R. Parce que, à ce moment-là, si je me souviens bien,
2 en haut, à la surveillance des travaux, ils étaient
3 plusieurs, là. Comme j'ai mentionné tout à l'heure,
4 là, ils étaient un groupe assez important.

5 Q. **[592]** O.K. On est au début des années deux mille
6 (2000), là, et si je comprends bien vous nous avez
7 dit, à un moment donné, qu'il y avait, bon an mal
8 an, puis moi ce n'est pas tellement la valeur
9 monétaire, parce que certains contrats peuvent
10 vraiment faire monter la moyenne, là, mais en
11 termes de projets, il y avait vingt-cinq (25) à
12 trente (30) projets par année.

13 R. Vous avez spécifié à partir des années deux mille
14 (2000)?

15 Q. **[593]** Bien, à partir de deux mille (2000), disons,
16 là.

17 R. Oui.

18 Q. **[594]** C'est-tu...

19 R. Bien...

20 Q. **[595]** Ou c'est un peu plus avant, même?

21 R. Bien, à partir des années deux mille (2000), je
22 dirais peut-être... Comme l'année deux mille trois
23 (2003), je m'en souviens très bien. Je pense que
24 j'ai fait à peu près cinq projets. L'année deux
25 mille neuf (2009), j'en ai fait à peu près, j'en ai

1 fait trois ou quatre. Mais il y a des... C'est sûr
2 qu'il y a eu des...

3 Q. **[596]** Mais je ne parle pas de vos... Excusez-moi,
4 Monsieur Surprenant. Je ne parle pas de vos
5 projets. Je parle...

6 R. O.K.

7 Q. **[597]** ... des projets dans l'ensemble, là. Parce
8 que vous n'étiez pas le seul à faire des projets.

9 R. Bien, je n'étais pas le seul, mais je dirais que
10 l'ensemble... C'est ça. Parce que moi je savais, à
11 chaque année, le nombre de projets, à peu près, qui
12 se faisaient, là.

13 Q. **[598]** Oui?

14 R. Que ça soit moi et/ou un autre collègue. Bien, je
15 pourrais peut-être situer ça autour de, bien, je ne
16 sais pas, une quinzaine.

17 Q. **[599]** Quinze (15). Parce que vous avez parlé...

18 R. Quinze (15)... Une vingtaine, peut-être. Puis il y
19 a une année, l'année deux mille quatre (2004), je
20 pense que j'ai fait peut-être trente-cinq (35)...

21 Q. **[600]** Projets?

22 R. ... projets, quelque chose comme ça. Mais...

23 Q. **[601]** Mais encore une fois, je ne parle pas de
24 vous, là. J'essaie de voir le total. Parce que...

25 R. Non, je vous parle du total.

1 Q. **[602]** Vous parlez du total.

2 R. Oui.

3 Q. **[603]** Alors sur...

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[604]** Oui. O.K. Alors, sur un total de trente-cinq
6 (35) pour une année donnée, là, vous me parlez de
7 quelle année, pardon?

8 R. L'année deux mille quatre (2004).

9 Q. **[605]** Deux mille quatre (2004). Trente-cinq (35)
10 projets d'égouts.

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[606]** Vous, vous en faites combien là-dessus?

13 R. Bien, j'en ai peut-être fait une trentaine, je
14 dirais, minimum.

15 Q. **[607]** Trente (30)?

16 R. Minimum. Oui, oui.

17 Q. **[608]** Trente (30) et trente-cinq (35)?

18 R. Oui oui. Parce que, majoritairement, c'est moi qui
19 faisais les projets.

20 Q. **[609]** Parce que j'avais compris, puis peut-être que
21 j'ai mal compris votre témoignage, mais j'avais
22 compris qu'il y avait, bon an mal an, vingt-cinq
23 (25) à trente (30) projets par année.

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[610]** Donc, si on se reporte sur une... pour faire

1 un chiffre rond, là, sur une période de dix (10)
2 ans, de quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux mille
3 neuf (2009), au moment de votre départ, c'est donc
4 deux cent cinquante (250) à trois cents (300)
5 projets.

6 R. Non. J'ai mentionné que les années...

7 Q. **[611]** Oui?

8 R. ... deux mille sept (2007), deux mille huit (2008),
9 deux mille neuf (2009)... D'ailleurs, on a passé
10 le... on a épluché quatre-vingt-dix (90) contrats
11 antérieurement, et puis on a vu que les années deux
12 mille sept (2007), huit (8), neuf (9), ça avait
13 beaucoup diminué, le nombre de projets.

14 Q. **[612]** Oui, mais j'y vais sur une moyenne, là. C'est
15 vous qui avez dit vingt-cinq (25) à trente (30)
16 projets par année dans le département.

17 R. Bien, dans les... Bien, cette moyenne-là est peut-
18 être vraie pour les années, je dirais deux mille
19 (2000) à deux mille cinq (2005), mais ensuite la
20 moyenne a baissé beaucoup.

21 Q. **[613]** O.K. Regardez. On va regarder le problème
22 d'un autre angle. Ça va peut-être être plus facile.
23 Il y a quatre-vingt-dix (90) projets qui vous ont
24 été montrés sur une période, là, grosso modo, de
25 huit ans.

1 R. Oui.

2 Q. **[614]** À peu près.

3 R. Oui.

4 Q. **[615]** Bien, en fait, de deux mille deux (2002) à
5 deux mille neuf (2009), là, sept ans. Sur la même
6 période, selon vous, combien de projets, au total,
7 ont été réalisés? Pas vos projets. Le total.

8 R. Bien, écoutez. On va y aller année par année, parce
9 que... L'année deux mille (2000), il y avait peut-
10 être une quinzaine de projets. L'année deux mille
11 un (2001), la même chose. L'année deux mille deux
12 (2002), peut-être un petit peu moins. L'année deux
13 mille trois (2003), je pense qu'il y a à peu près
14 cinq projets qui ont été faits. L'année deux mille
15 quatre (2004), il y en avait peut-être une
16 trentaine, comme j'ai dit. De mémoire, les années
17 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), il y
18 en avait peut-être une quinzaine. Mais là,
19 évidemment, j'y vais de mémoire, là, c'est peut-
20 être...

21 Q. **[616]** Je comprends.

22 R. Puis deux mille sept (2007), huit (8), neuf (9), il
23 y en avait peut-être... En deux mille neuf (2009)
24 j'en ai fait trois, en deux mille...

25 Q. **[617]** Mais ce n'est pas ceux que vous avez faits.

1 C'est ceux...

2 R. Bien, non, je veux dire...

3 Q. **[618]** Total, là. Vous comprenez l'exercice? Ou
4 vous... Si vous...

5 R. Oui, O.K. Non non, mais, c'est beau. Deux mille
6 sept (2007), deux mille huit (2008), deux mille
7 neuf (2009), il y avait peut-être une dizaine de
8 projets, oh, je dirais.

9 Q. **[619]** Par année.

10 R. Oui.

11 Q. **[620]** O.K.

12 R. Oui.

13 Q. **[621]** Attendez que je fasse le total rapidement,
14 là. Trente (30), soixante (60), quatre-vingt-dix
15 (90), cent cinquante (150)... Moi j'arrive à peu
16 près à cent soixante (160) projets, selon votre
17 estimé. Je fais un chiffre rond, là, parce que...

18 R. Oui.

19 Q. **[622]** Comme vous avez dit, vous y allez de mémoire,
20 là.

21 R. Mais à ma connaissance, non, c'est... c'est trop.
22 Ce n'est pas cent soixante (160) projets.

23 Q. **[623]** C'est trop?

24 R. Oui, oui. Définitivement.

25 Q. **[624]** Bon. On pourra peut-être, à un moment donné,

1 là...

2 R. Oui. Bien, écoutez, c'est quand même facile...

3 Q. **[625]** O.K.

4 R. ... facile à vérifier, là, avec toutes les listes.
5 Je suis sûr que vous pouvez obtenir l'information
6 facilement.

7 Q. **[626]** Oui. Éventuellement, peut-être qu'on aura
8 l'opportunité de faire cet inventaire-là. Monsieur
9 Themens, si je comprends bien, là, entre... On va
10 parler un peu de Gespro, là, le logiciel. Quand le
11 système collusionnaire s'est implanté au début des
12 années deux mille (2000), vous avez dit il y a eu
13 une augmentation des prix, soudaine, de...

14 R. Oui.

15 Q. **[627]** ... de vingt-cinq (25) à trente pour cent
16 (30 %).

17 R. Ah, absolument, oui.

18 Q. **[628]** Et on comprend de la logique Gespro que
19 l'utilité de trafiquer les sommaires décisionnels
20 était vraiment présente, là, les trois premières
21 années. Parce qu'après ça, Gespro, le logiciel,
22 bien, il avait pris... Comme il regardait trois ans
23 en arrière et on avait l'augmentation, il était
24 pris avec ces augmentations-là et...

25 R. Oui.

1 Q. **[629]** Et, au surplus, bien, les données avaient été
2 trafiquées dans le système, là. Ce qui n'aide pas.
3 Mais, dans la partie où vous avez à faire des notes
4 explicatives pour combler les écarts Gespro avec
5 les soumissions?

6 R. Oui.

7 Q. **[630]** À quel moment monsieur Themens, selon ce que
8 je comprends de votre témoignage, commence à
9 participer à ça avec vous?

10 R. À quel moment monsieur Themens, bien je... du
11 moment, du moment que c'est lui qui s'occupait, qui
12 avait le poste de transmettre tous les documents,
13 tous nos documents de vote de crédit aux instances
14 et au comité exécutif. Ça doit être au tout début
15 des années deux mille (2000) si je me souviens.

16 Q. **[631]** Mais quand vous vous assoyez ensemble, est-ce
17 qu'il dit « bien qu'est-ce que tu fais, là, Gilles,
18 ça ne se tient pas debout » ou vous lui expliquiez
19 bien regarde voici comment les choses fonctionnent
20 véritablement?

21 R. Au début des années deux mille (2000), on a subi
22 des, on a subi des augmentations spectaculaires de
23 coûts.

24 Q. **[632]** Oui?

25 R. Et on a été obligé de vivre avec ça, là, on n'avait

1 pas le choix, là. C'était au niveau des égouts, du
2 pavage, du trottoir, c'était la même chose. Ça fait
3 qu'on s'assoyait puis bon tel contrat, comme vous
4 avez dit, les trois premières années ça a été
5 graduel, mais il fallait faire les sommaires
6 décisionnels évidemment.

7 Q. **[633]** Oui?

8 R. Et puis on avait des estimations Gespro, on avait
9 le montant du contrat. C'est arrivé plusieurs fois
10 que ces deux montants-là correspondaient, peut-être
11 pas au tout début, mais ultérieurement c'est arrivé
12 plusieurs fois. Mais à ce moment-là il fallait
13 faire des notes explicatives dans les sommaires
14 décisionnels pour expliquer l'écart qu'il y avait
15 entre l'estimation Gespro et le montant du contrat.

16 Q. **[634]** Oui, mais vous à ce moment-là, vous aviez la
17 main dans la poche des entrepreneurs, est-ce que
18 monsieur Themens vous lui avez dit ça?

19 R. Si je lui ai dit que moi je recevais de l'argent?

20 Q. **[635]** Oui?

21 R. Non.

22 Q. **[636]** Bon. Vous, je crois comprendre que ce que
23 vous nous dites c'était que monsieur Themens à ce
24 moment-là, il travaillait de concert avec vous. De
25 deux choses, ou bien il était de concert avec vous

1 ou il était incompétent. Alors là, vous allez me
2 dire lequel des deux c'était?

3 R. Bien je ne comprends pas le sens de votre question.

4 Q. **[637]** Madame la Présidente, est-ce que vous
5 comprenez le sens de ma question?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je comprends le sens de la question, mais je ne
8 suis pas certaine que ce soit ce témoin-là de
9 qualifier si l'autre personne était compétente ou
10 incompétente. Vous pouvez peut-être reformuler
11 votre question.

12 Me MARTIN ST-JEAN :

13 Q. **[638]** Je vais formuler mes questions autrement.

14 Est-ce que monsieur Themens collaborait
15 volontairement avec vous à bonifier les sommaires
16 décisionnels ou vos notes explicatives de façon à
17 favoriser un entrepreneur collusionnaire qui vous
18 payait?

19 R. Je dirais que oui. Je l'ai mentionné, ce n'est pas
20 la première fois que je le mentionne. Quand il y
21 avait, quand il y avait un écart minime, il n'y
22 avait pas de problème ça passait. Quand il y avait
23 un écart autour de dix pour cent (10 %) peut-être,
24 là, il fallait mettre des notes explicatives et le
25 texte des notes explicatives, j'allais consulter

1 monsieur Themens, on le faisait, on le faisait
2 ensemble, moi j'écrivais un texte, des fois ça
3 arrivait qu'il corrigeait mon texte. Puis on le
4 faisait ensemble.

5 Q. **[639]** O.K. Mais vous le faisiez ensemble parce que
6 vous vouliez le convaincre ou vous le faisiez
7 ensemble pour arriver à la même fin que cet
8 entrepreneur-là donné ait le contrat?

9 R. Je crois qu'on avait tous les deux le même
10 objectif.

11 Q. **[640]** Qui était quoi pour être plus précis?

12 R. Qui était que le contrat, que le rapport de vote de
13 crédit parte de chez nous et arrive jusqu'au comité
14 exécutif et que ce soit voté.

15 Q. **[641]** Et quel était l'avantage pour monsieur
16 Themens de faire ça à ce moment-là? Vous, vous
17 aviez de l'argent?

18 R. Oui, absolument, oui.

19 Q. **[642]** Lui est-ce qu'il avait un avantage?

20 R. Bien j'imagine qu'il devait, premièrement dans ces
21 années-là, deux mille deux (2002), deux mille trois
22 (2003), tout le monde chez nous savait ce qui se
23 passait. On avait subi.

24 Q. **[643]** Vous allez m'attendre, là, parce que ça c'est
25 quelque chose que vous avez répété souvent et là,

1 je veux aller de façon plus précise, là?

2 R. O.K.

3 Q. **[644]** Vous allez me dire si monsieur Themens à
4 votre connaissance, pas ce que vous supposez, pas
5 ce que vous pensez, mais avait-il un avantage, à
6 votre connaissance, de faire ce que vous dites
7 qu'il faisait?

8 R. Je vous dis que monsieur Themens a été comme tout
9 le monde chez nous conscient de ce... des
10 augmentations qui se passaient. Donc il savait
11 qu'il y avait des augmentations de trente, trente-
12 cinq pour cent (30-35 %). Alors s'il faisait passer
13 des contrats, pas des contrats, mais des votes de
14 crédit au comité exécutif et qu'on modifiait peut-
15 être, on mettait des notes explicatives, des choses
16 comme ça, il avait sûrement intérêt à le faire.

17 Q. **[645]** Bon, est-ce que monsieur Themes trichait à ce
18 moment-là ou il faisait son travail au meilleur de
19 ses connaissances?

20 R. Bien il faisait sûrement le travail au meilleur de
21 ses connaissances, mais comme je vous dis, on
22 mettait des notes explicatives ensemble.

23 Q. **[646]** Il ne savait pas à ce moment-là, début des
24 années deux mille (2000), que vous vous étiez en
25 train de tricher, vous ne lui avez pas dit?

1 R. Je ne lui ai pas dit.

2 Q. **[647]** O.K.

3 R. Non.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[648]** Donc, pour revenir à la question de maître
6 St-Jean, vous essayez de le convaincre?

7 R. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que lui il
8 ne savait pas que moi j'avais des choses, mais il
9 savait qu'il y avait un phénomène de collusion.
10 Donc est-ce que...

11 Q. **[649]** Comment le savait-il?

12 R. Bien ça fait une semaine qu'on parle de ça, là, que
13 tous les contrats étaient arrangés, là, depuis le
14 début de l'année deux mille (2000). Ça fait que si
15 rendu en deux mille trois (2003), il ne savait pas
16 qu'est-ce qui se passait, là, il y avait un
17 problème, là.

18 Me MARTIN ST-JEAN :

19 Q. **[650]** Quand on dit que « tous les contrats étaient
20 arrangés », là...

21 R. Bien...

22 Q. **[651]** ... tous vos contrats étaient arrangés, il y
23 a d'autres, il y a d'autre services là, qui
24 traitent de l'égout là. Vous avez parlé hier là,
25 des gens au Service de l'eau et monsieur Themens

1 s'occupait également de ces contrats-là, au niveau
2 des sommaires décisionnels.

3 R. Monsieur Themens travaillait évidemment dans le
4 même département que moi.

5 Q. **[652]** Oui.

6 R. On s'occupait des projets d'égouts et de conduites
7 d'eau secondaires, lui, et évidemment dans le même
8 département que moi, il y a des gens qui
9 travaillaient sur les projets de pavage, il y a des
10 gens qui travaillaient sur les projets de
11 trottoirs, or, monsieur Themens, était responsable
12 de tous les dossiers.

13 Q. **[653]** Oui.

14 R. De tous ces trois types de dossiers-là.

15 Q. **[654]** Oui. Et vous me dites ça, là, mais la réponse
16 à ma question elle se trouve où là-dedans?

17 R. Bien est-ce que vous pouvez répéter la question
18 s'il-vous-plaît?

19 Q. **[655]** Monsieur Themens, au niveau de sommaires
20 décisionnels.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[656]** Il y avait également des sommaires
23 décisionnels qui émanaient, au niveau du site,
24 Service d'infrastructures, transport,
25 environnement, à un moment donné on aura

1 l'opportunité de faire, faire état de la pyramide
2 si on veut là, et démontrer où se situent les
3 différents services.

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[657]** Vous, vous étiez à ce qu'on va appeler
6 aujourd'hui « la voirie »?

7 R. Oui.

8 Q. **[658]** Et il y a aussi, en parallèle là, au même
9 niveau - Service de l'eau qui découle du même
10 directeur. Vous vous souvenez de ça?

11 R. Oui.

12 Q. **[659]** Bon. Et ces, ces gens-là au Service de l'eau,
13 ils ont également des, des projets d'égouts.

14 R. Oui.

15 Q. **[660]** Bon.

16 R. Oui.

17 Q. **[661]** Et il y a également des sommaires
18 décisionnels qui doivent être faits parce qu'il y a
19 des appels d'offres dans ce service-là. Toutes les
20 soumissions à la Ville de Montréal ne sont pas
21 truquées. C'est celles qui avaient Gilles
22 Surprenant comme signataire, là. C'est de celles-là
23 qu'on parle. Moi ce que je vous pose comme question
24 pour monsieur Themens c'est sur les... sur vos
25 soumissions, celles pour lesquelles vos projets,

1 ceux pour lesquels vous touchiez une cote.

2 R. Oui.

3 Q. **[662]** Il le savait-tu que vous touchiez une cote ou
4 il ne le savait pas?

5 R. Bien, comme j'ai dit, moi j'en ai jamais parlé,
6 mais n'empêche qu'il pouvait le savoir d'une... je
7 ne le sais pas, je ne le sais pas s'il le savait.

8 Q. **[663]** Vous ne lui avez pas dit?

9 R. Je ne le sais pas. Moi, je ne lui ai pas dit.

10 Q. **[664]** Bon. Et comme vous n'en aviez parlé à
11 personne à ce moment-là, il n'aurait pas pu le
12 savoir par quelqu'un d'autre non plus?

13 R. Bien...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ça, je m'excuse, mais c'est quand même une question
16 difficile pour lui de répondre. À moins qu'il vous
17 dise à qui d'autre il l'avait, il l'avait dit.

18 Me MARTIN ST-JEAN :

19 Q. **[665]** Bien, il dit « Moi, je n'en ai pas parlé »,
20 alors j'essaie d'y aller par déduction là. On va
21 éliminer des possibilités, on va fermer des portes.

22 R. Bien à ce moment-là, la seule possibilité que je
23 verrais, c'est que des entrepreneurs en auraient
24 parlé.

25 Q. **[666]** O.K. Mais c'est une possibilité, vous ne le

1 savez pas.

2 R. Bien, je ne le sais, je ne le sais pas,
3 honnêtement.

4 Q. **[667]** O.K. Bon. Et des contrats truqués, on a vu un
5 groupe de collusionnaires, mais il y a des contrats
6 qui sont truqués puis il y en a d'autres où, pour
7 des raisons que j'ignore, ils ne seront pas
8 truqués. Et là, vous ne participiez pas là-dessus
9 vous.

10 R. O.K. Oui.

11 Q. **[668]** Bon. Les coûts avaient augmenté partout là.
12 Pas juste pour certains contrats truqués et pas
13 pour d'autres. C'était « across the board » là,
14 comme on dit en anglais. Le vingt-cinq pour cent
15 (25 %)...

16 R. Oui, oui. C'est, ça s'appliquait majoritairement là
17 sur... sur tous les contrats qui étaient faits chez
18 nous au module voirie.

19 Q. **[669]** O.K.

20 R. Et j'ai bien spécifié dans mon témoignage antérieur
21 qu'il y a des contrats de conduites d'eau
22 principales, il y a des contrats d'égouts
23 collecteurs, il y a des contrats de bassins de
24 rétention, il y a des contrats de stations de
25 pompage, de sites de décontamination qui... que

1 monsieur Zambito a avoué étaient truqués. Alors
2 ces... évidemment, ces projets-là n'étaient pas
3 faits dans notre département.

4 Q. **[670]** Oui, puis il y a une différence entre truqués
5 entre les entrepreneurs et truqués avec la
6 complicité d'un fonctionnaire.

7 R. Absolument. Mais il faudrait voir si dans les
8 autres départements c'était truqué avec des
9 fonctionnaires.

10 Q. **[671]** Oui. Peut-être qu'il faudrait voir là, mais
11 vous là, à votre connaissance, quand on parle de
12 contrats truqués avec un fonctionnaire c'est avec
13 vous là, dans le moment?

14 R. Oui.

15 Q. **[672]** Maître Gallant vous a demandé, quand on a
16 regardé les photos de votre dernier voyage avec
17 monsieur Themens puis monsieur Leclerc là, si à
18 votre connaissance monsieur Leclerc était toujours
19 à l'emploi de la Ville de Montréal. Vous avez dit
20 « Bien à ce moment-là il était là. ». On parle de
21 deux mille onze (2011) au plus tard.

22 R. Non, non. Monsieur Leclerc n'était pas à l'emploi.

23 Q. **[673]** Pas monsieur Leclerc, pardon, monsieur
24 Themens. Je m'excuse.

25 R. Oui, monsieur Themens.

1 Q. **[674]** Monsieur Themens.

2 R. C'est beau.

3 Q. **[675]** Deux mille onze (2011) il l'était toujours.

4 Maître Gallant vous a demandé si, au meilleur de
5 votre connaissance, s'il était toujours à l'emploi
6 de la Ville de Montréal aujourd'hui. Moi je vais
7 vous dire monsieur Themens, au moment où on se
8 parle, ne travaille pas à la Ville de Montréal. Et
9 je vais vous dire aussi que je vous rappelle
10 toujours le même serment, celui que Maître Gallant
11 vous a rappelé, et que je vous ai rappelé. Vous
12 allez dire la vérité. Est-ce qu'à un moment donné
13 vous avez remis des sommes à monsieur Themens pour
14 obtenir sa complicité afin de bonifier des
15 sommaires décisionnels?

16 R. Si moi j'ai remis des sommes à monsieur Themens?

17 Q. **[676]** Oui.

18 R. D'aucune façon.

19 Q. **[677]** Avez-vous vu quelqu'un, vu de vos yeux vu,
20 là, pas entendu parler mais vu quelqu'un remettre à
21 monsieur Themens des sommes d'argent en
22 contrepartie de sa participation à une activité
23 illégale dans le cadre de ses fonctions.

24 R. Pas du tout.

25 Q. **[678]** Jamais?

1 R. Jamais.

2 Q. **[679]** Il y a eu un épisode où monsieur Themens vous
3 aurait montré une liasse de billets de cent dollars
4 (100 \$). Est-ce qu'on parle d'une liasse comme elle
5 sort de la banque avec la petite bande de papier
6 autour ou c'était quelques billets?

7 R. Non, ce n'était pas quelques billets, là. Il faut
8 s'entendre. C'était une affaire à peu près ça
9 d'épais là, tout des beaux billets de...

10 Q. **[680]** O.K.

11 R. ... cent dollars (100 \$).

12 Q. **[681]** Allez-y.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[682]** Pourriez-vous nous remontrer le « ça
15 d'épais » et ça représente quelle épaisseur?

16 R. Bien c'est à peu près ça d'épais, si tout le monde
17 peut le voir.

18 Me MARTIN ST-JEAN :

19 Q. **[683]** Deux, deux centimètres environ?

20 R. Je dirais peut-être, bien je dirais peut-être la
21 somme de trois (3 000 \$), quatre mille dollars
22 (4 000 \$) peut-être, à l'oeil comme ça, là.

23 Q. **[684]** Moi je ne pourrais pas vous dire, je n'ai
24 jamais eu cette, cette somme entre les mains
25 alors...

1 R. Peut-être que j'ai plus d'expérience.

2 Q. **[685]** Alors disons deux centimètres pour les fins
3 de la discussion. Ça vous va Madame la Présidente?
4 Et là, il aurait brandi ça devant vous?

5 R. Non, pas brandi.

6 Q. **[686]** Non?

7 R. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

8 Q. **[687]** D'accord...

9 R. Je me souviens très bien que monsieur Themens, bon,
10 on était des bons amis, puis j'étais au bureau, il
11 était dans son bureau. Si je me souviens bien,
12 c'est un vendredi après-midi, il faisait beau
13 puis... lui, il avait un bureau vitré, il faisait
14 soleil, c'était parfait. Et puis j'étais sur le
15 bord de sa porte là, puis on jasait. Puis là, il me
16 dit : « Bien, rentre, ferme la porte ». Puis là, il
17 fait juste sortir ça ici comme ça là, il me montre
18 ça comme ça, il dit...

19 Q. **[688]** Alors, juste rapprochez-vous de votre micro,
20 s'il vous plaît.

21 R. Oui. Excusez-moi.

22 Q. **[689]** Alors, juste... il le sort un petit peu de sa
23 poche de pantalon, là.

24 R. Oui, oui. Mais, j'ai très clairement vu ce qu'il y
25 avait parce que sinon, s'il ne voulait pas me le

1 montrer, il n'aurait pas fait ce mouvement-là, là.

2 Et puis, il me dit : « Écoute, je suis allé voir
3 Tony ».

4 Q. **[690]** Oui. Et là... Allez-y. Et moi...

5 R. Bien, comme j'ai dit, moi, j'en ai conclu que
6 c'était monsieur Tony Conte là, mais je ne peux pas
7 le prouver à cent pour cent (100 %), là.

8 Q. **[691]** Et là, vous avez dit... vous avez dit et je
9 vous cite là : « Montre-moi pas ça ici là ». O.K.
10 J'ai pris ça là verbatim des notes sténographiques.

11 R. Oui. « Montre-moi pas ça ici ». Bien, j'ai dit :
12 « Montre-moi pas ça là, je ne veux pas voir ça
13 là ».

14 Q. **[692]** Vous ne voulez pas voir ça. Est-ce que vous
15 avez posé d'autres questions à ce moment-là?

16 R. Pas du tout. Pas du tout. Non, non.

17 Q. **[693]** Pas « pourquoi Tony t'aurais donné ça »?

18 R. Non, je ne lui ai pas demandé, c'est un incident.
19 Ça m'a vraiment surpris parce qu'il me semble, ça
20 n'aurait pas dû être fait, là. Quand il me montre
21 ça « regarde, je ne veux rien savoir de ça ».

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[694]** Alors, si je comprends bien, ce qui n'aurait
24 pas dû être fait selon vous, dans votre esprit à
25 vous à ce moment-là, c'était de vous le montrer et

1 non pas de l'avoir reçu.

2 R. Bien, à tout le moins de me le montrer parce que ce
3 n'était pas correct de me montrer ça, là.

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Q. **[695]** C'est en quelle année ça à peu près?

6 R. Bien, je dirais dans les années deux mille sept
7 (2007), deux mille huit (2008).

8 Q. **[696]** Bon.

9 R. À peu près, oui, dans ces coins-là, je dirais.

10 Q. **[697]** Donc, en deux mille sept (2007), deux mille
11 huit (2008)?

12 R. Il me semble.

13 Q. **[698]** Environ.

14 R. De mémoire là, je vous dis ça comme ça, là.

15 Q. **[699]** Et si c'était en deux mille sept (2007), deux
16 mille huit (2008) là, il n'est plus nécessaire de
17 truquer des appels, c'est-à-dire pas truquer des
18 appels d'offres, pardon, mais il n'est plus
19 nécessaire de truquer les sommaires décisionnels,
20 de faire des notes explicatives, là. Gespro là, le
21 logiciel, par la force des choses là, bien, trois
22 années antérieures à des prix majorés de vingt-cinq
23 à trente pour cent (25-30 %), ça fait que les prix
24 qui sont soumis sont conformes au passé. On n'a
25 plus besoin d'expliquer quoi que ce soit.

1 R. Bien, vous avez très bien compris. Comme j'ai
2 mentionné, c'est arrivé souvent, bien, je dirais
3 fréquemment que l'estimation Gespro n'était pas
4 loin de l'estimation, de la valeur du contrat.

5 Q. [700] Oui.

6 R. Et à ce moment-là, bien, écoute, il n'y avait pas
7 de... il n'y avait pas d'intervention spéciale.

8 Q. [701] Parce que si je comprends bien là, moi, je
9 veux vérifier parce qu'on me l'a expliqué Gespro
10 là. Mais, Gespro, c'est un logiciel là, ce n'est
11 pas fait pour faire des évaluations de projet.
12 C'est un logiciel qui est fait pour faire une
13 appréciation du prix comparativement à un projet
14 antérieur. Et pour dire, bien là, il y a un écart.
15 C'est ça essentiellement, là. On peut peut-être
16 jouer dedans, puis je pense comprendre que vous
17 l'avez fait.

18 R. Bien, le système... le système Gespro fonctionnait
19 comme vous l'avez décrit tout à l'heure.

20 Q. [702] Hum, hum.

21 R. C'était basé sur des contrats moyens des trois
22 années antérieures.

23 Q. [703] C'est ça.

24 R. Mais, nous, chez nous, on nous avait dit : « Tu
25 marches avec le système Gespro », c'est le Gespro

1 qui fait foi de tout.

2 Q. **[704]** O.K. On a vu dans votre témoignage que le un
3 pour cent (1 %) que monsieur Zambito avait dit vous
4 avoir... Moi, il me l'a répété à plusieurs reprises
5 là, c'était « pour monsieur Surprenant, c'est
6 simple, il prenait mes contrats, un pour cent
7 (1 %), c'est le montant que j'ai donné à Gilles
8 Surprenant ». Ce n'était pas ça en fait.

9 R. Non.

10 Q. **[705]** O.K.

11 R. Bien, ce que je veux dire, c'est que les
12 entrepreneurs avaient peut-être établi le montant à
13 un pour cent (1 %), mais comme monsieur Zambito
14 lui-même l'a très bien mentionné, quand il allait
15 porter deux point cinq pour cent (2,5 %) dans une
16 certaine organisation, il a mentionné très bien
17 qu'il fallait soustraire toutes les contingences et
18 toutes les taxes. Alors, c'était la même chose pour
19 moi en partant, donc on ne parle plus de un pour
20 cent (1 %), on parle de point soixante-quinze pour
21 cent (0,75 %) et puis ensuite, c'était variable.

22 Q. **[706]** Mais, on s'entend, ça aurait pu être un pour
23 cent (1 %) du contrat, du contrat net, si on veut
24 là, une fois qu'on enlève la contingence, une fois
25 qu'on enlève les taxes, un contrat de trois

1 millions (3 M\$) a une valeur là, de deux millions
2 cinq cent mille (2 500 000 M\$), un pour cent (1 %)
3 de deux millions cinq cent mille (2 500 000 \$),
4 c'est... c'est vingt-cinq mille (25 000 \$).

5 R. Hum, hum.

6 Q. [707] Vous nous avez dit dans certains dossiers que
7 vous avez eu jusqu'à douze, quinze, seize, dix-huit
8 mille dollars (12-15-16-18 000 \$), donc vous êtes à
9 peu près à point cinq (0,5 %) là, c'est à peu près
10 ça que vous m'avez dit là.

11 R. Oui, oui. Je dirais en moyenne, c'est ça qui est
12 arrivé.

13 Q. [708] Bon. Et l'autre point cinq...

14 R. Comme je vous ai dit...

15 Q. [709] Excusez-moi.

16 R. Oui.

17 Q. [710] L'autre point cinq (0,5 %) là de monsieur
18 Zambito là, est-ce que vous n'avez pas payé
19 quelqu'un à un moment donné pour acheter son
20 silence?

21 R. Moi, je n'ai jamais payé personne, personne. Moi,
22 je n'ai jamais donné d'argent à personne. Je ne
23 suis jamais allé voir monsieur...

24 Q. [711] Monsieur Themens.

25 R. ... monsieur Themens, par exemple, ou n'importe qui

1 d'autre pour lui donner de l'argent qui venait d'un
2 entrepreneur ou quoi que ce soit là. Ce n'est
3 jamais arrivé d'aucune façon et en aucune
4 circonstance.

5 Q. [712] On peut prendre la pause à ce moment-ci?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce que je pourrais savoir approximativement,
8 sans vous lier là, vous pensez en avoir pendant
9 combien de temps?

10 Me MARTIN ST-JEAN :

11 Je vais vous dire cinq heures en espérant que ce ne
12 soit pas vrai parce que je vous avais dit quatre-
13 vingt-dix (90) minutes la première fois, puis ça en
14 avait pris le triple. Je ne veux pas... je vous
15 dirais, je vais finir la journée et j'aurai peut-
16 être besoin d'une heure demain matin.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Demain matin, on n'est pas, là.

19 Me MARTIN ST-JEAN :

20 C'est vrai, excusez-moi. Donc, lundi... lundi
21 matin, mais je vais tenter d'aller plus rapidement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K.

24

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître St-Jean, je vais vous dire, pour les mêmes
5 raisons que pour monsieur Zambito...

6 Me MARTIN ST-JEAN :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... nous allons... nous allons prendre les mesures
10 nécessaires pour terminer aujourd'hui le contre-
11 interrogatoire de monsieur Surprenant.

12 Me MARTIN ST-JEAN :

13 Non, ça va. J'en ai été informé.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ah! Parfait.

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 Oui, oui, oui. Et comme je vous disais avant la
18 pause, je veux faire également de mon mieux pour
19 donc nous assurer de pouvoir quitter plus tôt que
20 plus tard, également. On m'a demandé également
21 d'apporter une précision sur une partie de
22 l'interrogatoire avant la pause quant au lien
23 d'emploi de monsieur Themens. Maître Gallant
24 parlait d'être à l'emploi de la Ville, c'est de la
25 façon que j'avais présenté l'information à monsieur

1 Surprenant tout à l'heure. Et moi, j'ai parlé
2 d'être... enfin, je ne me rappelle pas verbatim là,
3 mais monsieur Themens n'est pas au travail ou ne
4 travaille pas à la...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Non, vous avez dit qu'il n'était plus à l'emploi de
7 la Ville.

8 Me MARTIN ST-JEAN :

9 Non, parce que... enfin, avec respect là, ce n'est
10 pas ce que j'ai dit.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je me trompe peut-être.

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Spécifiquement, ce n'est pas ce que... c'était
15 spécifiquement ce que je ne voulais pas dire parce
16 qu'il y avait une nuance à effectuer effectivement
17 sur la suspension versus la rupture du lien
18 d'emploi. Alors, cette précision-là étant faite,
19 effectivement monsieur Themens, comme tous savent,
20 est présentement suspendu avec solde pendant
21 l'enquête, conduite par le contrôleur de la Ville
22 de Montréal.

23 Q. **[713]** Alors, Monsieur Surprenant, on reprend. O.K.
24 Alors, Monsieur Surprenant, pour monsieur Paquette
25 maintenant, vous avez parlé... En fait, ce qu'on va

1 faire, peut-être avant d'aller à monsieur Paquette
2 directement. À un moment donné, vous nous avez dit
3 « Luc Leclerc m'aurait dit » et vous avez placé ça
4 au milieu des années deux mille cinq (2005) là, et
5 je vous donne un jeu peut-être quelques années,
6 vers deux mille six (2006), deux mille sept
7 (2007)...

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[714]** ... peut-être deux mille quatre (2004), deux
10 mille cinq (2005). À quelle date environ que
11 monsieur Leclerc aurait eu cette conversation-là
12 avec là, c'est-à-dire...

13 R. Et qu'il m'aurait dit?

14 Q. **[715]** Bien, qu'il vous aurait dit, par exemple, le
15 deux virgule cinq pour cent (2,5 %) qui était payé
16 à la mafia...

17 R. Oui.

18 Q. **[716]** ... une somme qui aurait été remise... un
19 autre trois pour cent (3 %) qui aurait été remis et
20 également la participation d'autres employés de la
21 Ville de Montréal. Est-ce que vous êtes capable de
22 situer ça là pour moi aujourd'hui? Encore une fois,
23 approximativement.

24 R. Oui. Bien, il me semble que j'ai dit cette
25 confiance de monsieur Leclerc aux alentours de

1 deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005).

2 Q. **[717]** Deux mille quatre (2004), deux mille cinq
3 (2005).

4 R. Oui, à peu près ces années-là, il faudrait voir ce
5 que... Oui, il me semble, c'est ça, oui.

6 Q. **[718]** Et à ce moment-là, est-ce que monsieur
7 Leclerc vous confie également que lui aussi prend
8 des cotes sur les extra bidons?

9 R. Ce que monsieur Leclerc m'avait dit à ce moment-là,
10 c'est que... excusez-moi, c'est que... c'est qu'il
11 y a deux point cinq pour cent (2,5 %) qui s'en va à
12 la mafia et il y a trois pour cent (3 %) qui s'en
13 allait au comité exécutif. C'est tout ce qu'il
14 m'avait dit là, il n'y avait pas d'autre chose.

15 Q. **[719]** Ah! Bon. O.K. À ce moment-là, cette
16 information-là se limite à ce que vous nous dites
17 là, le deux virgule cinq pour cent (2,5 %) et le
18 trois pour cent (3 %).

19 R. Oui.

20 Q. **[720]** O.K.

21 R. Oui.

22 Q. **[721]** Est-ce qu'à ce moment-là, si on est en deux
23 mille quatre (2004), deux mille cinq (2005), est-ce
24 que vous savez que monsieur Leclerc prend des cotes
25 sur les faux extra?

1 R. Je m'en doute.

2 Q. [722] Toute la nuance encore une fois...

3 R. O.K.

4 Q. [723] ... entre s'en douter et le savoir. À quel
5 moment vous allez le savoir? Mais là, « savoir » là
6 parce qu'il vous l'a dit, c'était votre confident à
7 un moment donné, il vous l'a dit ça, il vous l'a...

8 R. Bien, comme je l'ai mentionné tantôt, quand j'ai...
9 en référence au plan que j'ai montré hier...

10 Q. [724] Oui. Sur Queen-Mary.

11 R. ... là, on se retrouve l'année - je ne me souviens
12 pas trop - deux mille six (2006)...

13 Q. [725] Deux mille six (2006).

14 R. ... ou quelque chose comme ça. Là, j'ai constaté
15 puis c'est là que ça m'est apparu évident là, c'est
16 là que je l'ai su là vraiment, je dirais.

17 Q. [726] O.K.

18 R. Oui, oui, absolument. Je vous le dis.

19 Q. [727] Mais, parce que vous l'avez confronté ou
20 parce que vous l'avez déduit à ce moment-là? Est-ce
21 qu'à un moment donné monsieur Leclerc vous a dit
22 spécifiquement « écoute, Gilles » dans le cadre
23 d'un de vos voyages de golf ou Dieu sait quoi là...

24 R. Hum, hum.

25 Q. [728] ... « je prends une cote »?

1 R. Non. Non, non, non. Comme à l'inverse, moi, je n'ai
2 jamais dit à Luc que je touche supposément un pour
3 cent (1 %) là.

4 Q. [729] Supposément un pour cent (1 %).

5 R. Oui.

6 Q. [730] Et encore aujourd'hui, vous n'avez jamais eu
7 cette conversation-là avec monsieur Leclerc?

8 R. Non. Non. On ne parlait pas de... on ne parlait pas
9 de ça, mais...

10 Q. [731] Est-ce que je comprends que les soupçons que
11 monsieur Leclerc pouvait avoir sur vous, ils lui
12 ont été confirmés là pour une première fois en vous
13 entendant ici à la Commission?

14 R. Bien, j'imagine qu'il devait le savoir d'une autre
15 façon parce que, comme on a dit hier, je crois que
16 c'est un secret de polichinelle. Ça fait qu'il y a
17 sûrement des entrepreneurs qui lui ont dit ou plein
18 de gens pourraient lui dire, là.

19 Q. [732] Sûrement! Peut-être! Mais, vous, vous ne lui
20 avez jamais dit ça.

21 R. Non, non, non.

22 Q. [733] Il l'a entendu pour la première fois de votre
23 bouche au cours des derniers jours.

24 R. Bien, j'imagine que oui, je dis que...

25 Q. [734] De votre bouche. De votre bouche, là.

1 R. Oui. Oui, oui. Oui. Oui.

2 Q. **[735]** O.K. Et vous, monsieur Leclerc, à vous, si je
3 comprends ce que vous me dites maintenant, ne vous
4 a jamais dit directement à vous qu'il prenait une
5 cote.

6 R. Il ne me l'a pas dit directement, tel quel comme
7 ça, il ne me l'a jamais dit directement.

8 Q. **[736]** O.K. Puis, s'il ne vous l'a pas dit
9 directement, est-ce qu'il vous l'a dit d'autres
10 façons? Ou encore une fois, c'est peut-être par
11 l'entremise d'une déduction que vous faites et...
12 d'autres gens vous l'ont dit?

13 R. Bien, je dirais, je le savais. Je le savais.
14 Comment je le savais? Je ne le sais pas. On savait
15 que... excusez-moi, que, moi, je savais comment ça
16 marchait à mon niveau. Je savais que dans la
17 surveillance des travaux, il se passait des... des
18 irrégularités, hein!

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[737]** Est-ce que vous le saviez avant de faire
21 l'examen du contrat que vous nous avez présenté
22 hier?

23 R. Bah! Je savais qu'il se passait des choses à la
24 section de la surveillance.

25 Q. **[738]** Avant d'avoir fait cette analyse-là...

1 R. Oui, oui, oui.

2 Q. **[739]** ... pour le contrat précis-là.

3 R. Oui.

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Q. **[740]** Il y aurait eu des notes que j'ai prises de
6 votre interrogatoire. À un moment donné... parce
7 que même vous avez ajouté le nom d'un autre employé
8 et madame la Présidente vous avait dit « non, non,
9 on va se limiter à ce que vous savez ».

10 R. Oui.

11 Q. **[741]** Monsieur Leclerc vous aurait parlé de
12 monsieur Paquette et de monsieur Thériault. Vous
13 vous souvenez de ça?

14 R. Oui, oui. Oui.

15 Q. **[742]** À quel moment il vous a fait... il vous a
16 parlé de ça? Est-ce qu'on est toujours autour de
17 deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), deux
18 mille sept (2007)?

19 R. Bien, je dirais dans ces coins-là, je ne me
20 souviens pas vraiment.

21 Q. **[743]** O.K. Et donc il vous dit que ces employés-
22 là... Qu'est-ce qu'il vous dit exactement quant à
23 ces deux personnes-là?

24 R. Bien...

25 Q. **[744]** Qu'ils avaient de l'argent?

1 R. Exactement... Je ne me souviens pas vraiment. Ce
2 qu'il me disait, ce qu'il a pu me dire, là, c'est
3 qu'effectivement, sur ses contrats à lui, à
4 monsieur Leclerc...

5 Q. **[745]** Oui.

6 R. ... habituellement c'était toujours monsieur
7 Paquette ou monsieur Thériault...

8 Q. **[746]** Qui étaient?

9 R. Qui étaient les surveillants.

10 Q. **[747]** Les surveillants ou agents techniques.

11 R. Ou agents techniques.

12 Q. **[748]** Oui.

13 R. Effectivement.

14 Q. **[749]** O.K.

15 R. Et puis ce que j'ai compris, c'est qu'effectivement
16 il y avait des choses qui étaient réglées à leur
17 niveau, au niveau des agents techniques.

18 Q. **[750]** Oui.

19 R. Et que je pense que... Bien oui. Qu'ils touchaient
20 des montants pour...

21 Q. **[751]** Il vous a dit ça, « Ces deux-là touchent des
22 montants. »

23 R. Oui.

24 Q. **[752]** Et lui avez-vous demandé, « Bien, qu'est-ce
25 que tu fais, toi? Tu ne dis rien? »

1 R. Bien, je vous ai dit que je me doutais que Luc
2 avait des... retirait des montants. Donc, il
3 n'avait pas à me le dire, là.

4 Q. [753] Vous ne le questionnez pas à ce moment-là.

5 R. Non non non. Moi je n'ai pas...

6 Q. [754] Ça confirme votre croyance.

7 R. Je ne lui ai pas demandé. Je n'ai pas...

8 Q. [755] Ça confirme votre croyance, à ce moment-là.

9 R. Je ne lui ai pas demandé. Puis il ne me l'a pas
10 dit.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [756] Si je comprends bien, tout le monde le
13 savait, mais c'était un sujet tabou entre vous.

14 R. Bien, on pourrait dire ça comme ça, oui.

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 Q. [757] Des voyages dans le sud, en avez-vous fait
17 avec monsieur Paquette?

18 R. Monsieur Paquette, non.

19 Q. [758] Avez-vous joué au golf avec monsieur
20 Paquette?

21 R. Oui. C'est arrivé à quelques occasions.

22 Q. [759] C'est un ami personnel, ou dans le cadre de
23 parties avec des entrepreneurs?

24 R. Non. Michel Paquette, non, ce n'est pas un ami
25 personnel. Je n'ai pas eu affaire souvent avec lui.

1 J'ai joué quelques fois des parties de golf. Peut-
2 être dans le cadre de tournois de golf, ou une
3 journée de golf comme ça, mais pas, je n'ai pas eu
4 beaucoup de contacts avec lui.

5 Q. [760] O.K. Et monsieur Paquette ne s'est pas confié
6 à vous, puis vous ne lui avez pas posé de
7 questions.

8 R. Non, non, non. Pas du tout.

9 Q. [761] O.K. Est-ce que c'est la même situation pour
10 monsieur Thériault?

11 R. Monsieur Thériault, oui, je dirais que c'est à peu
12 près la même situation, effectivement.

13 Q. [762] Vous le connaissez personnellement, est-ce
14 que c'est un ami en dehors du travail?

15 R. Non, pas du tout. Non non non. Non, absolument pas.

16 Q. [763] Vous avez joué au golf, avez-vous fait des
17 sorties avec lui?

18 R. Bien, les seules sorties qu'on a faites, c'est des
19 parties de golf.

20 Q. [764] Des parties de golf?

21 R. Des tournois de golf.

22 Q. [765] Est-ce que vous avez parlé d'extra avec
23 monsieur Thériault?

24 R. Non. D'aucune façon.

25 Q. [766] Il ne s'est pas confié à vous non plus?

1 R. Non plus.

2 Q. [767] Jamais.

3 R. Jamais.

4 Q. [768] Vous, vous n'avez jamais remis de l'argent à
5 monsieur Thériault?

6 R. Moi je n'ai jamais remis d'argent à personne.

7 Q. [769] À personne.

8 R. Oui. Moi, en réalité, là, vous me posez des
9 questions comme si j'étais en mesure de fournir de
10 l'argent à gauche, à droite. Ce n'est pas ça. Moi
11 je ne fournissais pas d'argent. S'il y a des gens
12 qui tiraient de l'argent, bien, ce n'était pas de
13 moi, évidemment. C'était des entrepreneurs, ou...
14 Parce qu'en réalité, si vous me permettez, la
15 chaîne de collusion et de corruption qui existait,
16 ça partait... ça partait évidemment des
17 entrepreneurs, ça montait, à un moment donné ça
18 passait par moi. Moi j'étais un maillon de la
19 chaîne. Et la chaîne montait encore en direction de
20 mes supérieurs, et jusqu'où allait la chaîne, ça,
21 ça sera prouvé peut-être ultérieurement, on verra,
22 là. Et c'est ça.

23 Comme je dis, comme monsieur... Comme
24 monsieur Themens, qui était mon supérieur, a dit :
25 « Bon, il me montre de l'argent dans ses poches,

1 écoute, ce n'est pas moi qui ai donné ça, il a pris
2 ça où? » Il me l'a dit, d'ailleurs, où est-ce qu'il
3 l'avait pris, là, de monsieur Tony Conte.

4 Q. **[770]** Hum, hum.

5 R. Monsieur Themens, on a fait... C'est arrivé à
6 quelques occasions qu'on a « scrappé » des
7 estimations Gespro pour en refaire d'autres, là.
8 Parce que ça ne marchait pas. Et puis si on
9 continue un peu plus haut, il y a monsieur Marcil
10 que, écoute, il est allé... il est allé en vacances
11 en Italie avec monsieur Borsellino. Monsieur
12 Borsellino, si on se souvient bien, il m'a donné...
13 Il m'a donné pas mal d'argent à moi.

14 Q. **[771]** Oui.

15 R. Donc, on peut conclure qu'il en donnait à monsieur
16 Marcil. Monsieur Marcil, quand il est arrivé à la
17 Ville, il a dit... Il est allé voir monsieur
18 Milioto, il a dit : « C'est à mon tour de
19 collecter. » Bon. Puis en plus il a engagé la fille
20 de monsieur Milioto. Ça fait que c'est une chaîne
21 qui montait. J'étais un maillon de la chaîne,
22 malheureusement, mais ça montait jusqu'où, cette
23 chaîne-là...

24 Q. **[772]** Là, vous, à date, vous êtes arrêté à monsieur
25 Marcil.

1 R. Oui.

2 Q. [773] Est-ce que c'est parce que plus haut que ça
3 vous n'avez pas de soupçons?

4 R. J'ai peut-être oublié monsieur Vézina là-dedans,
5 là. Sauf que plus haut que Marcil, moi je n'ai
6 pas... Je n'ai pas rien vu, là, évidemment, parce
7 que je ne pouvais pas voir ce qui se passait dans
8 la haute direction, là. On n'avait pas accès à ces
9 gens-là.

10 Q. [774] Alors, si je vous demandais de me donner
11 d'autres noms, seriez-vous en mesure de m'en
12 donner? Que vous savez là, avoir été corrompus,
13 puis avoir participé dans le buffet ouvert que
14 c'était à ce moment-là?

15 R. Bien, j'ai déjà mentionné...

16 Q. [775] Mais que vous savez, là. Je veux... Parce
17 qu'il faut faire attention, là.

18 R. Oui oui. Oui, oui. Absolument. Bien, j'ai déjà
19 mentionné monsieur... monsieur Leclerc, monsieur...
20 monsieur Thériault, monsieur Paquette, monsieur...

21 Q. [776] Marcil.

22 R. Monsieur Themens, monsieur Marcil.

23 Q. [777] Oui. Alors...

24 R. Et, ce que je voudrais dire...

25 Q. [778] Allez-y?

1 R. C'est qu'il faut bien comprendre, c'est que
2 malheureusement, je crois que ce type de chaîne-là
3 n'existait pas seulement que dans le département
4 chez nous. Ça peut exister ailleurs, dans d'autres
5 départements. Il faudrait voir s'il y a des chaînes
6 semblables ailleurs, dans d'autres départements.

7 Q. [779] Vous parlez... Vous parlez de la structure
8 organisationnelle, ou de la présence de corruption?

9 R. Je parle de...

10 Q. [780] Ou les deux, là?

11 R. Les deux.

12 Q. [781] Oui. Oui, oui. O.K. Et à quel autre endroit,
13 si on avait à poser la question? Le savez...

14 D'abord, avant de sortir des noms, là, le savez-
15 vous? Est-ce que c'est une connaissance? Parce que
16 c'est... Vous savez ce qui se passe aujourd'hui,
17 là. Vous sortez un nom, là, puis il y a des
18 journalistes qui courent dans les corridors de la
19 Ville de Montréal...

20 R. Oui, absolument.

21 Q. [782] ... pour parler à ces gens-là.

22 R. Absolument.

23 Q. [783] Alors il faut s'assurer, là, que...

24 R. Oui. Non, mais...

25 Q. [784] Hein, on vise le noir et on tue le blanc, ça

1 peut...

2 R. C'est sûr. Comme j'ai dit ce matin, monsieur
3 Zambito, dans son témoignage...

4 Q. **[785]** Oui.

5 R. ... a confirmé...

6 Q. **[786]** Oui.

7 R. ... qu'il y avait des contrats, sur la liste des
8 soixante-dix (70) contrats...

9 Q. **[787]** Oui.

10 R. ... qu'il avait épluchés avec maître Gallant...

11 Q. **[788]** Oui.

12 R. ... qu'il y avait environ, il y a dix-neuf (19)
13 contrats là-dessus qui étaient, avaient été faits
14 chez nous, il y a cinquante et un (51) contrats qui
15 étaient faits à l'extérieur de chez nous.

16 Q. **[789]** Oui.

17 R. Et, sur ces cinquante et un (51) contrats-là,
18 monsieur Zambito a confirmé qu'il y en avait, pas
19 la majorité, je ne me souviens pas exactement de...
20 Mais il y en avait qui étaient arrangés, on
21 s'entend là-dessus.

22 Q. **[790]** On ne s'entend par sur grand-chose...

23 R. Bien...

24 Q. **[791]** ... mais j'écoute ce que vous me dites, et je
25 sais que monsieur Zambito a témoigné, son

1 témoignage est là.

2 R. Oui.

3 Q. [792] Je vous amène, là, vous...

4 R. Bien, vous ferez le...

5 Q. [793] ... sur ce que vous, vous là, quand vous
6 étiez là, pas ce que vous avez appris peut-être la
7 semaine passée en écoutant et en interprétant le
8 témoignage de monsieur Zambito. Mais vous, de vos
9 yeux vu, là, êtes-vous en mesure de me dire où,
10 parce que je pense que la Commission voudrait le
11 savoir, puis honnêtement, la Ville de Montréal
12 voudrait le savoir également.

13 R. Bien, c'est... C'est ce que j'étais en train de
14 dire. Parce que...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [794] Je comprends, mais ce que maître St-Jean est
17 exact, vous ne pouvez pas une analyse du témoignage
18 de quelqu'un d'autre et donc ce qu'on vous demande
19 à vous...

20 R. Oui.

21 Q. [795] ... à votre participation à vous, c'est ce
22 que vous savez vous, ce qui a été porté à votre
23 connaissance personnelle, alors pas, il ne s'agit
24 pas de faire une, on va faire une analyse.

25 R. O.K.

1 Q. **[796]** Mais vous, là, vous nous dites ce que vous
2 avez vu, ce que vous avez entendu, ce que vous
3 savez?

4 R. Bien ce n'était pas vraiment une analyse, c'était
5 plutôt une constatation de ce qui avait été
6 mentionné. Mais je suis d'accord, bon écoutez,
7 mais...

8 Me MARTIN ST-JEAN :

9 Q. **[797]** Terrain glissant?

10 R. O.K.

11 Q. **[798]** La Commission a ses enquêteurs avec laquelle
12 la Ville de Montréal collabore, on va passer à ce
13 que vous avez vécu, vous, dans votre département...

14 R. O.K.

15 Q. **[799]** ... on va se limiter à ça?

16 R. Tout à fait d'accord.

17 Q. **[800]** Bon, le deux virgule cinq (2,5)...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[801]** Sauf s'il est à la connaissance personnelle
20 du témoin...

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Oui, oui, alors...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[802]** ... de choses qui se sont passées dans
25 d'autres départements.

1 R. Non, ce n'est pas à ma connaissance personnelle...

2 Q. **[803]** O.K.

3 R. ... qui s'est passé des choses comme ça.

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Q. **[804]** Alors le deux virgule cinq (2,5) au crime
6 organisé et le trois pour cent (3 %), deux virgule
7 cinq (2,5), bon on a parlé que c'était remis au
8 crime organisé. Il vous dit ça monsieur Leclerc,
9 qu'est-ce que vous dites, quelle est votre
10 réaction?

11 R. Bien j'ai dit à ce moment-là, j'ai dit « écoute ça
12 ne m'étonne pas » et puis j'ai dit « ça ne m'étonne
13 pas en ce qui concerne le crime organisé », parce
14 que là je commençais à avoir des soupçons à ce
15 moment-là autour des années deux mille trois
16 (2003), deux mille quatre (2004), deux mille cinq
17 (2005), là, comme je vous ai précisé tout à
18 l'heure. En ce qui concerne le comité exécutif, là,
19 j'ai été, j'ai été plus surpris. Mais j'avais déjà
20 des doutes à cet effet-là, ça fait que monsieur
21 Leclerc en me disant ça bien m'a confirmé ce que
22 moi je pensais. L'interprétation que moi j'en
23 faisais. Maintenant...

24 Q. **[805]** Est-ce que vous posez la question à monsieur
25 Leclerc à qui cet argent-là est remise?

1 R. Non, d'aucune façon, je n'ai pas posé ce type de
2 question-là.

3 Q. **[806]** Il n'y a pas de nom qui est échangé entre
4 vous deux à ce moment-là?

5 R. Aucun nom, aucun nom, aucun nom.

6 Q. **[807]** Est-ce que vous discutez, alors c'est très
7 général ou vous...

8 R. Non, c'est très général.

9 Q. **[808]** Rapprochez-vous de votre micro, s'il vous
10 plaît?

11 R. Excusez-moi, ça a été glissé dans une conversation.
12 Il me dit ça et puis c'est resté, c'est resté comme
13 ça. Moi j'ai reçu l'information et puis pas plus.

14 Q. **[809]** O.K.

15 R. Pas plus de détail.

16 Q. **[810]** O.K. Vous n'avez pas posé de question non
17 plus?

18 R. Non plus.

19 Q. **[811]** On va revenir à monsieur Marcil, un peu en
20 arrière avec monsieur Marcil, vous avez parlé de
21 son voyage en Italie avec monsieur Borsellino, vous
22 nous avez dit?

23 R. Oui, oui.

24 Q. **[812]** Au meilleur de votre connaissance, qu'est-ce
25 qui est arrivé à monsieur Marcil suite à son

1 voyage?

2 R. Je sais qu'il a été congédié suite à ça, mais
3 n'empêche que, ce que je veux dire, c'est que les
4 voyages ça se faisait, il a été fait, ça se faisait
5 et puis il faisait ça avec des entrepreneurs qui
6 m'ont donné de l'argent et puis que lui monsieur,
7 monsieur Marcil avait dit « c'est à mon tour de
8 collecter », mais je sais qu'il a été congédié
9 après.

10 Q. **[813]** Vous avez parlé de mémoire d'un voyage de
11 pêche aussi pour monsieur, un voyage de pêche pour
12 monsieur Marcil?

13 R. Bien ça se peut que je l'ai mentionné, je ne me
14 souviens pas.

15 Q. **[814]** Est-ce que c'est à votre connaissance?

16 R. Bien, j'en ai entendu parler.

17 Q. **[815]** O.K. Vous en aviez entendu parler?

18 R. Oui, oui, j'en ai entendu parler.

19 Q. **[816]** Vous n'êtes pas certain?

20 R. Bien moi, bien je n'étais pas, là, évidemment, sauf
21 que j'en ai entendu parler au bureau.

22 Q. **[817]** Au bureau?

23 R. Oui.

24 Q. **[818]** Vous parlez d'autres, d'autres voyages,
25 évidemment dans celui avec monsieur Borsellino,

1 donc ça vous en aviez entendu parler aussi de ces
2 autres voyages-là, ce n'est pas monsieur Marcil qui
3 vous en parlait?

4 R. Non.

5 Q. **[819]** O.K.

6 R. Non, non.

7 Q. **[820]** Vous à part, là, vos contacts avec monsieur
8 Marcil étaient par personne interposée?

9 R. Assez souvent, oui.

10 Q. **[821]** Oui?

11 R. Oui. On avait un genre d'incompatibilité de
12 caractère, je crois.

13 Q. **[822]** Celui de deux mille neuf (2009) avec monsieur
14 Borsellino, enfin le voyage en Italie de monsieur
15 Garnier, voyons, de monsieur Marcil, je vais finir
16 par l'avoir. Comment, comment ça s'est su, le
17 savez-vous?

18 R. Bien comment ça s'est su dans le bureau, si je me
19 souviens on avait entendu dire que, on avait
20 entendu dire que, oups! il y a un problème, là,
21 monsieur Marcil est comme, je ne sais pas trop,
22 suspendu ou quoi que ce soit...

23 Q. **[823]** Oui?

24 R. ... là, je ne me souviens pas vraiment. Puis par la
25 suite, c'est par la suite qu'on a appris que

1 c'était suite à un voyage en Italie avec monsieur
2 Borsellino. Mais comment moi je l'ai appris, au
3 bureau, là, on m'a dit ça.

4 Q. **[824]** O.K. Non, je comprends de votre réponse, je
5 vais reformuler ma question. Vous nous dites
6 monsieur Marcil après ce voyage-là, il a été
7 congédié?

8 R. Bien oui, bien...

9 Q. **[825]** Ce que je veux savoir c'est comment, comment
10 ça s'est su qu'il avait été en voyage, le savez-
11 vous?

12 R. Bien, j'en ai entendu parler, comment ça s'est su,
13 je pense que ça a été relaté dans les journaux ou
14 je ne sais pas, je ne suis pas sûr, je ne suis pas
15 sûr.

16 Q. **[826]** Moi c'est après-coup?

17 R. Oui.

18 Q. **[827]** Disons pour les fins de la discussion, là,
19 monsieur Marcil revient de son voyage en Italie?

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[828]** Et, là, à un moment donné, quelqu'un apprend
22 qu'il y a été et vous nous dites bien
23 éventuellement il a quitté, il n'est pas là, il
24 n'est plus là?

25 R. Oui.

1 Q. **[829]** Savez-vous, savez-vous ce qui est arrivé?

2 R. Bien je ne sais pas exactement ce qui est arrivé,
3 je ne sais pas c'est quoi les processus qui ont été
4 entamés, est-ce que...

5 Q. **[830]** Comment, comment l'autorité supérieure a su
6 ça qu'il avait été en voyage en Italie à ce moment-
7 là?

8 R. Non, je ne le sais pas.

9 Q. **[831]** Vous ne savez pas?

10 R. Non, pas du tout.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[832]** Donc ce que maître St-Jean cherche à savoir,
13 et vous me corrigerez si je me trompe, c'est que
14 monsieur Marcil a fait un voyage avec monsieur
15 Borsellino et est-ce que quand il est revenu, est-
16 ce qu'il en a parlé, est-ce que vous le saviez,
17 est-ce que vous le saviez avant qu'il se fasse
18 congédier qu'il avait fait ce voyage-là, parce
19 qu'on va faire, parce que j'imagine qu'il va vous
20 demander vous vous êtes parti avec Vito Rizzuto
21 puis vous n'avez pas été congédié. Alors donc est-
22 ce que quelqu'un qui a su que monsieur Borsellino,
23 monsieur Marcil était parti avec monsieur
24 Borsellino? Est-ce que vous, dans votre
25 département, vous le saviez avant qu'il soit

1 congédié quand il est revenu, est-ce que vous
2 saviez où il était parti en voyage?

3 R. Non, non. Moi personnellement non, je ne le savais
4 pas du tout, peut-être du monde dans le bureau qui
5 savait, mais pas moi. Absolument pas.

6 Me MARTIN ST-JEAN :

7 Q. **[833]** La ligne éthique, une ligne disponible pour
8 les employés?

9 R. Oui.

10 Q. **[834]** Est-ce que vous connaissez ça à la Ville de
11 Montréal? Est-ce que vous connaissiez ça?

12 R. Bien oui absolument ça a été mis en place je ne
13 sais pas trop peut-être l'année deux mille huit
14 (2008) ou en tout cas, un peu avant que je quitte.

15 Q. **[835]** Avant votre départ évidemment?

16 R. Oui, oui, absolument. Oui.

17 Q. **[836]** Et vous n'avez jamais pensé vous en prévaloir
18 pour vous sortir là de la... Parce que si je
19 comprends ce que vous me dites, c'est que « moi, je
20 n'étais pas à l'aise là-dedans. Je prenais de
21 l'argent mais je la prenais à contrecœur, là. ».
22 C'est à peu près ça que vous nous dites.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[837]** Est-ce que j'ai bien compris là, c'est...

25 R. Oui, oui. Absolument. Ça, définitivement.

1 Q. **[838]** On vous a suggéré d'appeler la police, vous
2 avez dit « il n'en n'était pas question, je n'étais
3 pas pour m'incriminer ». La ligne éthique aurait
4 été, j'ai parlé du programme d'aide aux employés...

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[839]** ... en quatre-vingt-huit (1988). J'ai parlé
7 de la ligne éthique, il y avait des, il y avait des
8 portes de sortie pour vous, là?

9 R. Bien, pour la ligne, de toute façon, la ligue, la
10 ligne éthique a été mise en place, je ne me
11 souviens pas, je dirais vers la fin deux mille huit
12 (2008). Moi, à partir de la fin deux mille huit
13 (2008), deux mille neuf (2009) je ne recevais plus
14 rien puis je savais que c'était fini pour moi et je
15 savais que je quittais à ma retraite ça fait que,
16 non, non, absolument pas, je n'ai pas jugé bon...

17 Q. **[840]** Vous gardiez...

18 R. ... d'utiliser...

19 Q. **[841]** Vous gardiez le couvercle sur la marmite en
20 espérant que ça, que ça, que ça n'explose pas là,
21 rendu là?

22 R. Non, non. Non, pas du tout. Pas du tout. Ce n'est
23 pas ça que je pensais.

24 Q. **[842]** Si vous étiez à ce point inconfortable avec
25 la situation que vous viviez, vous auriez pu

1 demander un transfert ou une promotion...

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[843]** ... pour changer de département, aller
4 ailleurs complètement. Vous auriez pu quitter
5 Montréal puis aller chercher un emploi sur la Rive-
6 Sud. Vous êtes resté ingénieur, je vous ai posé la
7 question au début là, ingénieur niveau 2, ingénieur
8 niveau 5. Vous nous avez dit « je suis resté
9 ingénieur niveau 2 dans mon poste toute ma vie ».

10 R. Oui.

11 Q. **[844]** Pourquoi?

12 R. Pourquoi? Parce que moi, ce qui m'intéressait à la
13 Ville de Montréal, c'était le côté technique, le
14 côté administratif ça ne m'intéressait pas.

15 Q. **[845]** Oui.

16 R. Donc c'est pour ça que j'ai continué à faire mes
17 projets. C'est ce que j'aimais faire.

18 Q. **[846]** Faire vos projets.

19 R. Exact. Préparer des projets, j'en ai préparé à peu
20 près, je ne le sais pas, en tout et partout, sur
21 une période de trente-trois (33) ans, j'en ai peut-
22 être préparé mille cinq cents (1 500), deux mille
23 (2 000). J'étais bien content de cette réalisation-
24 là et j'aimais ça puis c'est ce que je voulais
25 faire.

1 Q. **[847]** O.K. Et vous aimiez ça au point où vous étiez
2 confortable de rester sous le joug du crime
3 organisé?

4 R. Comme j'ai mentionné plusieurs fois, quand tu subis
5 une menace une fois, tu ne l'oublies jamais. Alors
6 pendant toutes ces années-là, j'ai toujours été
7 sous des, des tensions et des craintes et des peurs
8 puis je ne me voyais pas quitter la Ville de
9 Montréal, premièrement, puis je ne me voyais pas
10 m'en aller ailleurs avec tout ce que je savais
11 peut-être sur ce qui se passait là, ça fait que
12 c'est pour ça que je suis resté à la Ville.

13 Q. **[848]** Je vais revenir un peu sur... sur vos gains
14 d'environ huit cent mille dollars (800 000 \$). Sept
15 cent trente mille (730 000 \$), dépendant de
16 l'estimé qu'on prend.

17 R. Bien il y a un estimé qui a été fait à sept cent
18 quinze (715 000 \$) je pense. Moi je disais, j'étais
19 plutôt autour de six cent mille (600 000 \$). Comme
20 j'ai expliqué tout à l'heure, il y a des... à
21 travers les quatre-vingt-dix (90) projets, si je me
22 suis trompé de mille dollars (1 000 \$) bien ça fait
23 cent mille dollars (100 000 \$) de plus, là.

24 Q. **[849]** Oui.

25 R. Ça fait qu'on n'est pas, selon moi on n'est pas à

1 sept cents (700 000 \$).

2 Q. **[850]** Bien écoutez, de toute façon...

3 R. Bien de toute façon...

4 Q. **[851]** Qu'on ait volé soixante mille (60 000 \$) ou
5 qu'on ait volé six cent mille (600 000 \$) là, on ne
6 se cassera pas la tête, là. Ce n'est pas vraiment
7 ça qui m'intéresse. Par contre, j'ai une question
8 qui me vient à l'esprit. Les billets de saison qui
9 vous ont été remis.

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[852]** Quarante-six (46) matchs.

12 R. Oui.

13 Q. **[853]** Vous êtes un amateur de hockey?

14 R. Oui.

15 Q. **[854]** Bon. Êtes-vous allé aux quarante-six (46)
16 matchs?

17 R. Bien dans les quarante-six (46) matchs, il y a six
18 matchs c'est des parties hors concours et pour le
19 reste, oui.

20 Q. **[855]** Donc vous n'êtes pas allé aux six matchs hors
21 concours?

22 R. Non.

23 Q. **[856]** Bon. Vous les avez donné ces billets-là?

24 R. Bien je l'ai ai donné à mes enfants.

25 Q. **[857]** Vos enfants? Et les quarante (40) autres

1 parties vous avez, vous aviez deux billets?

2 R. Oui.

3 Q. **[858]** Il y avait quelqu'un qui vous accompagnait?

4 R. Oui.

5 Q. **[859]** Qui a été au hockey avec vous cette année-là?

6 R. Bien, il y avait, excusez-moi, ma fille.

7 Q. **[860]** Oui. Combien de parties?

8 R. Bien, je ne le sais pas là, peut-être une dizaine.

9 Q. **[861]** Puis vous avez deux filles je crois hein?

10 R. Oui.

11 Q. **[862]** Je ne vous demande pas de nous la nommer là

12 mais dix (10) parties avec une fille, une de vos

13 filles.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[863]** Et l'autre fille? Est-ce qu'elle allait au

16 hockey aussi?

17 R. C'est arrivé.

18 Q. **[864]** Une dizaine de parties aussi?

19 R. Oui.

20 Q. **[865]** O.K. Il vous reste à peu près une vingtaine

21 (20) de parties. Vous deviez avoir d'autres

22 invités? Qui étaient-ils? De vos collègues de

23 travail?

24 R. Bien je suis allé avec, je suis allé avec mon

25 garçon aussi.

1 Q. **[866]** Ah, vous avez un garçon?

2 R. Oui.

3 Q. **[867]** D'accord. Avez-vous d'autres enfants avant
4 qu'on arrive à quarante?

5 R. Non, on est, on a fait le total, là.

6 Q. **[868]** Alors il nous en reste une dizaine à peu
7 près. Une dizaine de parties.

8 R. Bien, j'ai amené ma copine évidemment quelques
9 fois.

10 Q. **[869]** Alors, il n'y a pas de collègues de travail
11 qui ont été au hockey avec vous?

12 R. D'aucune façon.

13 Q. **[870]** D'aucune façon?

14 R. Non.

15 Q. **[871]** Est-ce qu'ils le savaient même que vous aviez
16 des billets de saison? Vous aviez dû vous en vanter
17 un petit peu, là.

18 R. Non, je ne me vantais pas de ça.

19 Q. **[872]** Non?

20 R. Je l'ai, je l'ai toujours dit, je ne me suis jamais
21 vanté de quoi que ce soit qui touchait à un système
22 de corruption.

23 Q. **[873]** Vous gardiez un « low profile », là.

24 R. Effectivement.

25 Q. **[874]** O.K. Le cent vingt-deux mille huit cents

1 dollars (122 800 \$) que vous avez remis aux
2 enquêteurs de la Commission, pourquoi ne pas
3 l'avoir remis à une oeuvre de charité ou à la Ville
4 de Montréal? Vous savez une enveloppe brune là, au
5 Directeur des finances de la Ville de Montréal avec
6 une note explicative.

7 R. Bien, je pense que vous m'avez posé la question ce
8 matin si je me souviens bien. Je l'ai remis après
9 discussion avec des enquêteurs. Moi j'ai décidé,
10 étant donné que je participe à la Commission
11 Charbonneau et que je suis ici pour dire la vérité
12 et je suis ici pour expliquer ce qui s'est passé à
13 la Ville de Montréal, dans le but évident qu'une
14 telle situation ne se reproduise plus, j'ai décidé,
15 bien on, il a été décidé que je donnais ce montant-
16 là à la Commission Charbonneau et la Commission
17 pouvait en disposer comme elle voulait.

18 Q. **[875]** Vous avez dit également, dans le cadre du
19 contre-interrogatoire d'un de mes collègues, que
20 vous étiez repentant. Vous aviez des regrets. Est-
21 ce que je me trompe?

22 R. Oui, j'ai, c'est ce que j'ai dit, effectivement. Et
23 je dirais que j'ai, je suis plus que repentant et
24 que j'ai d'énormes regrets et évidemment, comme
25 j'ai dit, ça relève d'une très grande erreur de

1 jugement de ma part et j'en subis les conséquences
2 évidemment. Mais je suis très repentant,
3 effectivement.

4 Q. **[876]** Pour les contribuables montréalais qui ont
5 fait les frais de vos activités, est-ce que... Est-
6 ce que vous avez l'intention de prendre des
7 engagements pour rembourser cet argent-là?

8 R. En ce qui concerne les résidants montréalais...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Moi je pense que... Je pense que ça c'est un
11 terrain, là... C'est-à-dire, s'il va prendre des
12 engagements pour rembourser, là... Écoutez, là. Le
13 témoin vient témoigner ici en vertu de la Loi sur
14 les commissions d'enquête, avec les désavantages et
15 les avantages que ça amène. Donc, je pense que
16 c'est de s'en aller dans un sentier qui est... qui
17 ne relève pas du témoin.

18 Me MARTIN ST-JEAN :

19 Je ne suis pas certain de la teneur de l'objection
20 formulée par mon confrère. Si elle est sur la base
21 de la pertinence, je vous dirais que ça va quant à
22 la crédibilité du témoin, et il est tout à fait
23 pertinent pour la Commission de juger de la
24 crédibilité du témoin sur toutes les facettes de
25 son témoignage.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Je comprends. Mais ce que vous tentez de
3 faire, c'est d'obtenir, je dirais, peut-être
4 indirectement ce que... Comme le témoin a bénéficié
5 de l'immunité, si vous avez des actions à prendre
6 ailleurs, vous pourrez prendre les actions ailleurs
7 si vous le voulez. Mais je ne pense pas que ce soit
8 le forum, ici, pour s'occuper de ça.

9 Me MARTIN ST-JEAN :

10 Moi je ne prends aucune action, ou je n'allude
11 (sic) à aucune action que la Ville pourrait ou ne
12 pourrait pas prendre contre monsieur Surprenant ou
13 toute autre personne. Je lui demande, dans le
14 contexte où il nous dit faire preuve d'un sentiment
15 de repentir, comment ça se traduit, et si ça va se
16 traduire par des gestes concrets pour le futur.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui mais vous savez très bien, Maître St-Jean, que
19 c'est beaucoup plus complexe que ça. D'abord, il
20 faudrait savoir quels sont les avoirs du témoin
21 maintenant. Vous savez très bien, là, que la
22 question est beaucoup plus... déborde de beaucoup
23 le sujet que vous demandez, là, présentement.

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Mais c'est parce que...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Présentement.

3 Me MARTIN ST-JEAN :

4 Oui mais c'est parce que tout le monde saute à la
5 conclusion que c'est nécessairement une
6 contribution monétaire. Cette façon-là de...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Précisez, dans ce cas-là.

9 Me MARTIN ST-JEAN :

10 Ma question était ouverte, à dessein. C'était... Je
11 pense que si le témoin, et... C'est parce que vous
12 m'amenez dans un entonnoir dans lequel...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Est-ce que vous voulez savoir si le témoin peut
15 s'engager à faire des travaux communautaires?

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 Bien, si c'est ce qu'il a en tête, il pourrait nous
18 le dire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, écoutez...

21 Me DENIS GALLANT :

22 Non. Moi je maintiens mon objection. C'est de
23 piéger le témoin, puis c'est aller à l'encontre de
24 la Loi sur les commissions d'enquête, de faire ça.

25

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 À quel...

3 Me DENIS GALLANT :

4 Moi je considère que c'est ça. Alors, je considère
5 que la question, elle n'est pas... Tu sais, elle
6 n'est même pas légale, cette question-là, parce que
7 c'est un... Excusez-moi l'anglicisme, Madame la
8 Présidente, c'est un catch 22. C'est-à-dire qu'il
9 vient ici, la loi prévoit que c'est une
10 contrepartie. C'est-à-dire qu'en échange d'un
11 témoignage franc, complet et sincère, l'État donne
12 une contrepartie, et la contrepartie, c'est
13 l'immunité. Donc, de placer le témoin avec une
14 telle question, une question... la question... une
15 telle question nécessite une réponse et un
16 engagement de sa part. C'est ça que maître St-Jean
17 veut obtenir du témoin, et moi je pense que c'est
18 d'aller dans une pente glissante. Et, comme vous
19 l'avez dit, ce n'est pas le forum ici.

20 Me MARTIN ST-JEAN :

21 Je ne vois pas pourquoi on hausse le ton et on se
22 fâche, là. On a une discussion quand même tout à
23 fait civilisée. Je ne vais pas là où la loi
24 m'interdit d'y aller. C'est une commission
25 d'enquête qui porte sur le milieu de la

1 construction, monsieur Surprenant nous a fait de
2 nombreuses révélations, il nous dit, d'une part,
3 être repentant; d'autre part, la preuve a démontré
4 qu'il avait cédé sa maison pour un dollar (1 \$) à
5 l'une de ses filles, et je pense que j'ai tout à
6 fait le droit de questionner le témoin et d'aller
7 au bout de cette question-là pour juger de sa
8 crédibilité sur une partie importante de son
9 témoignage.

10 J'ai, à dessein, laissé ma question très
11 ouverte pour qu'il puisse me répondre comme bon il
12 semblera. Le « catch 22 » dont maître Gallant vous
13 parle, je pense qu'il vient de l'inventer, et tout
14 le débat qu'on fait présentement devant le témoin a
15 bien évidemment pour effet de rendre ma question
16 tout à fait futile. Alors, je vais la retirer,
17 mais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bien. Est-ce que vous avez une autre question?

20 Me MARTIN ST-JEAN :

21 Q. **[877]** Dans le cadre de la vérification de votre
22 transaction immobilière pour le bénéfice de votre
23 fille, on a noté qu'une hypothèque au montant de
24 soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) avait été
25 souscrite en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf

1 (1999).

2 R. Oui.

3 Q. **[878]** On a également compris de votre témoignage
4 que vous aviez des liquidités suffisantes pour
5 pouvoir, à bien des égards, couvrir ce prêt-là.
6 J'aimerais savoir de quelle façon et pour quel...
7 Parce que j'essaie de trouver, là, on va arriver,
8 il y a un calcul qui a été fait en début de
9 témoignage, là, vous aviez soixante mille dollars
10 (60 000 \$) d'estimé de revenus illégaux, vous nous
11 avez parlé de deux cent cinquante mille dollars
12 (250 000 \$) au casino, cent mille dollars
13 (100 000 \$) perdu avec monsieur Conte, on est à
14 trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$), ce
15 matin vous avez précisé que les rénovations sur
16 votre maison étaient bien en deçà de cent mille
17 dollars (100 000 \$), on est à, donc, à peu près à
18 quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$), il
19 y a un cent cinquante mille dollars (150 000 \$)
20 dont on ne connaît pas l'existence, ou à peu près,
21 là. Alors...

22 R. Oui.

23 Q. **[879]** Quant à...

24 R. Bien, j'ai dit que j'étais... Ma façon à moi de
25 rembourser l'impôt, indirectement, et puis de me

1 déculpabiliser de tout ça, en grande partie, j'ai
2 volontairement perdu de l'argent au casino, et j'ai
3 dit deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$),
4 mais c'était sûrement plus que deux cent cinquante
5 mille dollars (250 000 \$), là. J'ai perdu cent
6 mille dollars (100 000 \$) avec un entrepreneur,
7 j'ai remis cent vingt-six mille dollars (126 000 \$)
8 à la Commission, ça fait que dans mon esprit à moi,
9 si je soustrais tout ça du six cent mille (600 000)
10 qui me semble représentatif, il reste peut-être un
11 cent quelques mille dollars, là.

12 Q. **[880]** Oui.

13 R. Bien, écoute, c'est... Comme j'ai dit, j'ai payé
14 des choses, des rénovations, j'ai payé des cours
15 aux enfants, j'ai acheté une auto à ma... une auto
16 usagée à ma fille, une auto usagée à mon garçon.
17 J'ai payé l'épicerie. Si on prend le montant qu'il
18 restait, là, cent vingt-cinq mille dollars
19 (125 000 \$), si on le répartit sur une douzaine
20 d'années, là, ça fait à peu près un dix mille
21 dollars (10 000 \$) par année.

22 Q. **[881]** O.K. Au casino, vous avez commencé à jouer
23 quand, pour perdre de l'argent de façon volontaire?

24 R. Bien, je dirais autour des années deux mille... On
25 était encore, je travaillais encore à l'édifice

1 Viger, donc c'est dans les années deux mille trois
2 (2003), deux mille quatre (2004) à peu près.

3 Q. **[882]** O.K. Et vous alliez au casino combien de fois
4 par semaine ou par mois?

5 R. Par semaine, je dirais au moins cinq fois.

6 Q. **[883]** Le soir?

7 R. Sur l'heure du midi, après le travail, le soir.

8 Q. **[884]** O.K. Est-ce que vous alliez, là, seul ou
9 accompagné?

10 R. Je dirais à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %)
11 du temps seul. Seul.

12 Q. **[885]** Seul?

13 R. Oui, oui.

14 Q. **[886]** O.K. Et votre façon d'opérer c'était quoi,
15 vous arrivez à une table, est-ce qu'il y avait une
16 table, un jeu en particulier que vous favorisiez,
17 comment vous fonctionnez?

18 R. Non, non, non, je jouais dans des machines.

19 Q. **[887]** Des machines à sous?

20 R. Oui.

21 Q. **[888]** Deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$)
22 et plus dans une machine à sous?

23 R. Absolument.

24 Q. **[889]** Vous n'avez pas développé des tendinites?

25 R. Et c'est, je peux vous dire que c'est très facile à

1 réaliser.

2 Q. **[890]** Ah, oui?

3 R. Oui.

4 Q. **[891]** Bon.

5 R. Bien je calculais que je perdais environ sept, huit
6 cents dollars (700-800 \$) par semaine. Parce qu'un
7 soir tu peux aller au casino...

8 Q. **[892]** Malheureusement on gagne?

9 R. ... tu peux facilement perdre trois à quatre cents
10 dollars (300-400 \$) et c'est prouvé statistiquement
11 que plus souvent tu es au casino, plus tes chances
12 de perdre sont très élevées.

13 Q. **[893]** O.K. Donc c'était toujours juste, juste aux
14 machines à sous?

15 R. Oui.

16 Q. **[894]** O.K. Il ne vous est jamais arrivé de mettre
17 une somme dans une machine, de peser sur un bouton,
18 d'avoir un ticket, d'aller à la caisse pour avoir
19 un chèque et blanchir de l'argent?

20 R. Bien c'est arrivé, excusez-moi, c'est arrivé une
21 fois que j'avais gagné mille dollars (1000 \$) et on
22 m'a payé ça sous forme de chèque.

23 Q. **[895]** Oui?

24 R. C'est arrivé.

25 Q. **[896]** La plupart des joueurs mille dollars (1000 \$)

1 c'est une bonne soirée. Pour vous c'était
2 malheureux?

3 R. Quand je faisais un gain de mille dollars (1000 \$)
4 évidemment c'était, c'était très rare, mais c'est
5 sûr que j'étais content.

6 Q. **[897]** Tout à l'heure avant le lunch je vous ai posé
7 la question à savoir si vers la fin des années
8 quatre-vingt (80) au début des années quatre-vingt-
9 dix (90) pour le premier contrat avec monsieur
10 Catania, peut-être par la suite, s'il y avait
11 certaines circonstances qui pouvaient expliquer
12 votre geste, je vous avais posé la question pour
13 votre santé ou des problèmes de santé de façon
14 générale?

15 R. O.K.

16 Q. **[898]** Drogues, etc., etc. Est-ce que je note, là,
17 est-ce qu'il y a d'autres événements peut-être qui
18 ont pu être un déclencheur?

19 R. Bien je peux vous conter une anecdote.

20 Q. **[899]** Bien écoutez?

21 R. Ça ne sera pas long, quand je suis entré à la Ville
22 de Montréal en mille neuf cent soixante-seize
23 (1976), je suis entré au mois de septembre
24 soixante-seize (76).

25 Q. **[900]** Oui?

1 R. Donc on n'était pas loin du temps des fêtes, on
2 était donc en décembre soixante-seize (76), moi
3 j'étais jeune ingénieur à la Ville de Montréal et
4 puis mon, le surintendant autour du vingt (20)
5 décembre probablement. Le surintendant revient au
6 bureau dans l'après-midi à trois heures (3 h 00),
7 il était allé dîner avec un entrepreneur et puis il
8 avait pris, j'imagine, quelques, quelques bons
9 verres de vin, alors il arrive avec un étui, un
10 étui de cigares en aluminium et puis là il donne ça
11 à un commis qui était juste là en avant, il dit
12 tiens regarde je te donne ça moi je ne fume pas le
13 cigare.

14 Q. **[901]** O.K.

15 R. Ça fait que le commis ouvre ça, dévisse le petit
16 bouchon, ouvre ça, prend le cigare, oups, un beau
17 cigare, puis là, oups, en même temps il y a un
18 billet de cent piastres (100 \$) qui est sorti de
19 l'étui.

20 Q. **[902]** Hum, hum?

21 R. Ça fait que, là, le surintendant dit regarde ça
22 c'est à moi.

23 Q. **[903]** O.K.

24 R. Mais...

25 Q. **[904]** Ça c'est en soixante-seize (76)?

1 R. En soixante-seize (76).

2 Q. [905] Si vous me dites que ça a germé dans votre
3 esprit pendant douze ans, je vais avoir de la
4 difficulté à vous suivre, là?

5 R. Mais c'est, les années, les années quatre-vingt
6 (80) je dirais à quatre-vingt-dix (90), à quatre-
7 vingt-quinze (95), il y avait les ingénieurs de la
8 surveillance qui étaient toujours avec les
9 entrepreneurs, là. Puis il y a des, même les
10 entrepreneurs, là, se promenaient, se promenaient
11 dans les bureaux chez nous. Je me souviens qu'on
12 était à Brennan, ils venaient chercher des
13 documents, ils étaient des preneurs de documents
14 pour les appels d'offres. Ils se promenaient, ils
15 avaient accès, ils se promenaient partout dans les
16 bureaux. Et puis dans le temps, dans le temps des
17 fêtes, les entrepreneurs apportaient des cadeaux,
18 des bouteilles de vin, toutes sortes de choses
19 comme ça à tout le monde, à la conception chez
20 nous, à la surveillance. C'est même arrivé qu'un
21 entrepreneur, Tony Conte évidemment, me demande de
22 l'aider à faire ça. Ça fait que moi j'ai pris, j'ai
23 pris les bouteilles de vin, je suis allé les
24 distribuer à tout le monde, là, à qui c'était
25 destiné.

1 Q. **[906]** Et dans votre vie personnelle, là, je vais
2 vous ramener à ma question. Vous avez vécu un
3 premier divorce en mille neuf cent quatre-vingt-
4 deux (1982), est-ce que ça a eu un impact sur vous?

5 R. Non, pas du tout.

6 Q. **[907]** Financièrement?

7 R. Non. Non, absolument pas.

8 Q. **[908]** Votre deuxième divorce en deux mille un
9 (2001) lui?

10 R. Oui.

11 Q. **[909]** Est-ce que ça a eu un impact sur vous?

12 R. J'ai acheté la maison, j'ai pris un hypothèque de
13 soixante-quinze mille dollars (75 000 \$).

14 Q. **[910]** C'est celle-là?

15 R. Oui.

16 Q. **[911]** O.K. Est-ce que vous aviez des pensions
17 alimentaires à payer? Est-ce que vous aviez besoin
18 d'argent puis à un moment donné c'est ce qui
19 explique, là, pension alimentaire, pension pour les
20 enfants, partage du patrimoine familial, j'oublie
21 un peu quand est-ce que c'est entré en vigueur,
22 mais... Étiez-vous dans une situation financière
23 vulnérable suite à l'un ou l'autre de vos deux
24 divorces?

25 R. Non, je dois avouer que non.

1 Q. **[912]** Non?

2 R. Non.

3 Q. **[913]** Non?

4 R. Honnêtement, c'est non. Vous parlez de pension
5 alimentaire, je pense que je payais une pension
6 alimentaire d'environ quatre-vingt (80) dollars par
7 mois ou même pas, même pas ça. Ce n'est pas une
8 grosse pension alimentaire.

9 Q. **[914]** Juste pour que je comprenne bien sur le
10 contrat, là, on va le prendre comme exemple parce
11 que c'est celui-là qu'on a utilisé, là, pour les
12 extras?

13 R. Oui, oui.

14 Q. **[915]** Celui de Queen Mary où on a vu, selon ce que
15 vous nous disiez, les différentes épaisseurs de
16 roc?

17 R. Oui.

18 Q. **[916]** Soit il y avait moins de roc peut-être dans
19 la réalité qu'il y en avait une fois la réalisation
20 des travaux effectués sur papier, mais si le roc se
21 trouvait là où vous nous dites qu'il se trouvait,
22 il fallait quand même excaver tout ça et le sortir
23 pour pouvoir faire les canalisations?

24 R. Absolument.

25 Q. **[917]** Ce que votre récit ne nous dit pas, c'est

1 quelle était la nature du sol qui se trouvait au-
2 dessus du roc? Est-ce que c'était des sols
3 contaminés?

4 R. Bien il faudrait voir les sondages qu'on avait et
5 l'étude de caractérisation qu'on avait. La
6 caractérisation des sols comme tel.

7 Q. **[918]** Ça vous n'êtes pas parti avec ça quand...

8 R. Non, pas du tout.

9 Q. **[919]** O.K.

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[920]** Puis quand on vous a demandé de témoigner sur
12 cet élément-là pour...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[921]** ... faire un discours sur les extras, on ne
15 vous a pas remis de documents pour vous aider sur
16 cette question-là?

17 R. D'aucune façon. D'aucune façon.

18 Q. **[922]** Donc, il y avait quand même quelque chose à
19 excaver si le roc se trouvait à cinq mètres du sol
20 là. Il y a des vrais travaux d'excavation là, roc
21 ou pas de roc, qui devaient se faire pour se rendre
22 là.

23 R. Bien, il fallait... il fallait installer l'égout
24 proposé, je ne me souviens pas à quelle profondeur,
25 mais environ, je dirais, trois, quatre mètres,

1 quatre et demi mètres de profondeur. Effectivement,
2 il faut excaver.

3 Q. **[923]** C'est ça. Et des sols, si c'était, par
4 exemple, le cas échéant, des sols contaminés ou ne
5 serait-ce que du remblai, de la terre, ça a un coût
6 ça. C'est parce que quand vous nous dites là « ça a
7 coûté un montant X parce que c'était du roc »...

8 R. Oui.

9 Q. **[924]** ... ce n'est pas ce montant-là qui est
10 l'extra. Dans ça, il y a de l'excavation qui aurait
11 été à payer de toute façon.

12 R. Non. Non, ce n'est pas ça. C'est...

13 Q. **[925]** Non!

14 R. ... dans le bordereau de quantité, on a un item
15 spécifique...

16 Q. **[926]** Oui.

17 R. ... pour l'excavation dans le roc...

18 Q. **[927]** Oui.

19 R. ... qui comprend briser le roc...

20 Q. **[928]** Oui. Oui. Oui.

21 R. ... solide et l'excaver et le sortir du chantier.

22 Q. **[929]** Oui, oui.

23 R. Ça comprend uniquement le roc.

24 Q. **[930]** Je comprends.

25 R. O.K.

1 Q. **[931]** On l'a payé comme ça, mais s'il y avait
2 également au bordereau « excavation des sols
3 contaminés A ou B, C »...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[932]** ... on ne peut pas faire les deux là à ce
6 moment-là. Il y en a un qui, ... il y a un poste qui
7 augmente, mais il y en a un autre qui diminue.

8 R. S'il y avait des sols contaminés, on l'aurait prévu
9 parce qu'on avait des études de caractérisation des
10 sols.

11 Q. **[933]** O.K.

12 R. Donc, on aurait prévu, le cas échéant, je ne me
13 souviens pas pour le dossier en particulier, mais
14 on aurait prévu sortir des sols contaminés de type
15 AB, BC ou C+, puis on aurait prévu des quantités
16 spécifiques pour ça. Donc, ça n'a aucun rapport, la
17 contamination, la décontamination avec les
18 quantités de roc.

19 Q. **[934]** Je comprends que ça n'a pas de rapport.

20 R. O.K.

21 Q. **[935]** Mais, à quelque part c'est un vase
22 communiquant là. Si on augmente une quantité et
23 tout le sol est comblé de roc, il ne peut pas être
24 à la fois comblé de roc et de sols contaminés, il
25 faut... on augmente d'un côté et on diminue le

1 poste projeté d'un autre côté. Ça va.

2 R. Bien... bien, je comprends ce que vous voulez dire.

3 Mais, dans l'exemple... dans l'exemple que j'ai
4 montré, on avait... mais en tout cas, on avait des
5 bases de sondage qui étaient très précises qui
6 montraient le roc ici et on le retrouvait là au
7 chantier. Donc, pour l'item « roc », il y a eu un
8 extra qui a été vraiment payé. Et indépendamment de
9 ce que vous parlez là, des sols...

10 Q. **[936]** Oui.

11 R. ... qui pourraient être contaminés.

12 Q. **[937]** Vous avez également dit, dans le cadre de
13 votre témoignage, que selon vous, cent pour cent
14 (100 %) des enveloppes de contingences étaient
15 dépensées ou quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %)
16 là, il y a peut-être des exceptions. Est-ce que
17 j'ai bien compris?

18 R. Oui.

19 Q. **[938]** Si je vous disais que sur une base de deux
20 mille un (2001) à deux mille neuf (2009) là - et on
21 aura probablement la chance de faire cette
22 démonstration-là - on arrive environ à quatre-
23 vingt-douze à quatre-vingt-treize pour cent (92 %-
24 93 %) des enveloppes de contingences.

25 R. Oui. Bien, ça correspond à peu près pas mal à ce

1 que je pensais.

2 Q. **[939]** O.K. Et si je vous disais que parfois même
3 les enveloppes de contingences sont dépassées, mais
4 qu'on décide au bordereau de ne pas faire certains
5 travaux pour aller chercher des crédits. Donc, si
6 on a cent pour cent (100 %) de l'enveloppe de
7 contingences, ça ne veut pas dire que c'est
8 nécessairement du bonis là ou du gratuit ou du
9 bidon, en fait, pour reprendre l'expression qu'on a
10 déjà prise.

11 R. Oui. Vous avez entièrement raison. Oui.

12 Q. **[940]** O.K. Alors, de simplement dire que les
13 enveloppes de contingences sont dépensées à raison
14 de quatre-vingt-dix ou de cent pour cent (90 %-
15 100 %), ça ne donne pas tout le portrait là.

16 R. Bien, non. Sauf que... ce que je peux vous dire que
17 j'ai dit, c'est que dans les années quatre-vingt-
18 dix (90), si je me souviens bien, l'enveloppe était
19 dépensée peut-être à soixante pour cent (60 %) et
20 la constatation qu'on a faite, comme vous venez de
21 mentionner, c'était rendu à quatre-vingt-douze pour
22 cent (92 %) à peu près là.

23 Q. **[941]** Un dernier point. On a parlé du dossier de
24 Cap Saint-Jacques hier.

25 R. Oui. Oui, oui.

1 Q. **[942]** Je n'ai pas le numéro de référence là, mais
2 je pense que vous avez... je vais vous situer là.
3 C'est le dossier dans lequel vous nous avez dit
4 qu'il était à l'origine au département des eaux
5 là...

6 R. Oui.

7 Q. **[943]** ... l'usine...

8 R. Bah! L'usine de filtration...

9 Q. **[944]** ... l'usine de filtration.

10 R. ... à l'autre bout de la Ville sur Maurice-
11 Duplessis.

12 Q. **[945]** Oui. Et que c'était un estimé ou une
13 évaluation des coûts d'environ cinq millions
14 (5 M\$), je pense, à priori.

15 R. Oui, oui. C'est... c'est ce qu'on m'avait donné
16 comme information.

17 Q. **[946]** Et qu'entre autres, André Lemieux avait
18 fait... Bon. Et que la soumission était partie...
19 était sortie plutôt à, à peu près, six millions de
20 dollars (6 M\$).

21 R. Oui, exact.

22 Q. **[947]** Et que, ça, c'était un des contrats que
23 Macogep, je pense, vous avez dit - on verra si
24 c'est Macogep ou pas - mais c'était un des contrats
25 qui avaient été annulés là, qui n'avaient pas été

1 octroyés.

2 R. Non, non, non. Non.

3 Q. **[948]** Il était revenu une année plus tard.

4 R. Non, ça ne fait pas partie des trois contrats...

5 Q. **[949]** Non!

6 R. ... qui avaient été annulés par Macogep. Ça, on se
7 rapporte à l'époque deux mille cinq (2005), deux
8 mille six (2006).

9 Q. **[950]** Oui, effectivement.

10 R. Oui.

11 Q. **[951]** Donc, c'est tout simplement un contrat que
12 les gens à l'usine n'avaient pas voulu octroyer
13 compte tenu de l'écart de coûts.

14 R. Exact.

15 Q. **[952]** Et on a vu que ce contrat-là, enfin, le
16 contrat qui a été éventuellement octroyé à Conex
17 l'année suivante, était autour de neuf millions et
18 demi (9,5 M\$) là.

19 R. Oui.

20 Q. **[953]** C'est peut-être un peu plus, c'est peut-être
21 un peu moins.

22 R. Oui. Oui.

23 Q. **[954]** Et on parlait et on disait que c'était le
24 même contrat, le même projet. Vous souvenez-vous
25 qu'il y avait deux phases à effectuer au Cap Saint-

1 Jacques?

2 R. Non, je ne me souviens pas.

3 Q. **[955]** Vous ne vous en rappelez pas.

4 R. Bien, ce que je me souviens, c'est que c'était le
5 même projet original de base...

6 Q. **[956]** Oui.

7 R. ... et les gens à l'usine avaient ajouté un paquet
8 d'infrastructures supplémentaires là, si je me
9 souviens bien, des égouts, conduites d'eau, station
10 de pompage, des choses... des choses comme ça.

11 Q. **[957]** O.K. Alors, il y avait un volet qui était
12 identique, évidemment, mais pour retourner en appel
13 d'offres, on avait rajouté...

14 R. Bien, ils ont profité de la situation pour bonifier
15 le projet là, pour rendre le site encore plus
16 sécuritaire pour les utilisateurs.

17 Q. **[958]** Et à votre souvenir, est-ce qu'il n'y avait
18 pas du pavage dans ce... dans le cadre de ces
19 travaux-là qui avait été ajouté?

20 R. Bien, qui avait été ajouté... il y avait du pavage
21 de prévu au départ...

22 Q. **[959]** Oui.

23 R. ... si je me souviens bien.

24 Q. **[960]** La première année, de l'usine d'épuration!

25 R. Bien, si je me souviens bien là. Écoute, il

1 faudrait... il faudrait vérifier là, je ne me
2 souviens pas exactement par coeur comme ça là.
3 Mais, je sais que dans le contrat final...

4 Q. **[961]** Il avait été bonifié.

5 R. ... il y a eu beaucoup de... oui, il y a pas mal de
6 pavage à faire. Absolument.

7 Q. **[962]** O.K. Et c'est peut-être pour ça que ça a été
8 envoyé à votre équipe plutôt que de demeurer à
9 l'usine d'épuration.

10 R. Bien, il ne faudrait voir, possiblement qu'il y
11 avait du pavage qui était déjà prévu originalement.
12 Il me semble, je pense que je suis pas mal
13 convaincu de ça.

14 Q. **[963]** Je n'ai pas d'autre question. Je vous
15 remercie.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Madame la Présidente, avec l'accord de mon
18 collègue, mon collègue m'a transmis ce matin une
19 décision de la Commission à l'accès d'informations,
20 la fameuse décision dont on parle qui est datée du
21 quatorze (14) juillet mil neuf cent quatre-vingt-
22 dix-neuf (1999) qui est Plomberie G&G Limitée
23 contre Ville de Montréal et Association de la
24 construction du Québec. Compte tenu que c'est un
25 point de référence qui est important, donc c'est à

1 partir de mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
2 (1999) que la Ville a été obligée de rendre les
3 listes publiques, je considère que cette décision-
4 là ferait... serait pertinente pour nos travaux,
5 donc j'en ferais une pièce. Je la déposerais -
6 c'est de consentement - sous 14P-215. Nous l'avons
7 à l'écran, je l'ai donnée à Madame Blanchette de
8 façon informatique.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ça vous va, Maître St-Jean?

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 Oui, sans problème.

13

14 14P-215 : Décision re: Plomberie G&G Ltée c.
15 Ville de Montréal et Association de la
16 construction du Québec

17

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[964]** Oui.

20 R. Est-ce que je pourrais faire un petit commentaire?

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Moi, je n'ai plus de question.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[965]** Alors... Ça concerne quoi, Monsieur?

25 R. Seulement qu'une déclaration très courte. Bien, je

1 voudrais... je voudrais simplement m'excuser auprès
2 de la population et dire que je regrette
3 sincèrement tout ce que j'ai fait.

4 Q. **[966]** Merci, Monsieur Surprenant. Alors, à lundi.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Merci, Madame.

7

8 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

9

10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

12

13

14

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23 **JEAN LAROSE**

24